



collection Études et Travaux • Éditions du Gret • ministère des Affaires étrangères • AFD



programme Solidarité Eau

D. ALLÉLY, O. DREVET-DABBOUS, J. ETIENNE, J. FRANCIS,
A. MOREL À L'HUISSIER, PHILIPPE CHAPPÉ, G. VERDELHAN CAYRE

Eau, genre et développement durable

Expériences de la coopération française
en Afrique subsaharienne



Eau, genre et développement durable

Expériences de la coopération française
en Afrique subsaharienne

Ouvrage collectif

collection Etudes et travaux

Editions du GRET • Ministère des Affaires étrangères •
Agence française de développement • Banque mondiale

sommaire

Préface	9
---------	---

CHAPITRE 1

Histoire de l'intégration des femmes dans le développement

1. Introduction	11
2. Les grandes conférences internationales	12
2.1. Des bonnes intentions à la réalité	13
2.2. Les conférences sur le développement. Une certitude : pas d'effet durable sans les femmes	14
2.3. Les conférences sur l'eau. Usagers/usagères, le développement partagé	14
2.4. Activisme et recherche-action	15
3. L'évolution conceptuelle	16
3.1. Introduction	16
3.2. Evolution des approches visant l'intégration des femmes	17
4. Conclusions	22
5. Bibliographie du chapitre 1	23
6. Annexe. Les conférences onusiennes	24

CHAPITRE 2

Distribution du pouvoir et changement social

1. Introduction	27
2. Les femmes dans l'organisation sociale	28
2.1. La famille, une entité multiforme	28
2.2. Les "aînés", gardiens formels de la conformité	28
2.3. De l'obligation de consensus à la captation communautariste du pouvoir	29
2.4. Les femmes et la sphère publique	30
3. Migrations et éducation : la nouvelle donne	32
3.1. La responsabilité croissante des femmes sous l'effet des migrations	32
3.2. Diversité des ménages et pauvreté	33
3.3. Alphabétisation et formation : un facteur d'émancipation progressive	35

4. Le rôle des associations dans l'évolution de l'organisation sociale	38
4.1. L'exemple d'associations en milieu semi-urbain au Bénin	38
4.2. Les associations de femmes au Sénégal	39
4.3. Les associations liées à l'amélioration de l'environnement à Ouagadougou	40
4. Conclusions	41
6. Bibliographie du chapitre 2	41

CHAPITRE 3

Gestion domestique de l'eau et de l'assainissement

1. Introduction : économie domestique et genre	43
2. Les pratiques d'approvisionnement en eau des ménages	48
2.1. La corvée d'eau	48
2.2. Les critères de choix d'une source d'approvisionnement en eau potable	51
2.3. Le paiement partagé de l'eau	54
2.4. Perception traditionnelle des relations entre l'eau et la santé	58
3. L'assainissement : un domaine négligé	60
3.1. Une situation alarmante	60
3.2. Le rôle prédominant des femmes	62
3.3. L'évacuation des eaux usées ménagères : pratiques et comportements	63
3.4. Attitudes et demandes d'amélioration	65
4. Conclusions	71
5. Bibliographie du chapitre 3	72

CHAPITRE 4

Place et rôle des usagers et des usagères

1. Introduction	75
2. Objectifs des projets et attentes des acteurs	76
2.1. L'État	76
2.2. Les usagers	77
2.3. Le bailleur de fonds	77

3. L'évaluation de la demande dans les études préalables	79
3.1. Une appréciation des besoins	80
3.2. Un contexte peu favorable à une participation large de la population, notamment des femmes	80
3.3. Une connaissance insuffisante de la demande	81
4. Modes de gestion et participation des usagers	82
4.1. Le Comité de Gestion, modèle issu de l'ingénierie sociale "participative"	82
4.2. La participation des usagers à la gestion des systèmes d'AEP	83
5. Résultats et évaluation des projets	91
6. Conclusions	92
7. Bibliographie du chapitre 4	93

CHAPITRE 5

Aspects méthodologiques

1. L'approche selon le genre relève d'une stratégie impulsée par la demande	95
1.1. Qu'est-ce que la demande ?	95
1.2. Justifications d'une approche par la demande	96
2. Evaluer la demande	99
2.1. Les méthodes disponibles	99
2.2. Les enquêtes ménage générales et enquêtes des préférences révélées	100
2.3. Les méthodes d'évaluation participative	103
2.4. Les méthodes d'évaluation contingente	105
3. Impacts attendus de ces méthodes	107
4. Bibliographie du chapitre 5	108

CHAPITRE 5

Recommandations

Recommandations formulées par le MAE et l'AFD	109
---	------------

Préface

La gestion de l'eau reste un des défis majeurs de l'humanité et la coopération internationale française y consacre une part importante de ses moyens, particulièrement en Afrique subsaharienne. Les enjeux qui s'y rapportent sont nombreux, car au-delà des conflits d'usages ou d'intérêts, l'eau organise et rythme la vie sociale de la famille, du village, de la région et du pays.

Ces enjeux de pouvoir liés à l'eau se déclinent aussi dans la relation entre les hommes et les femmes. Ainsi, dans la sphère domestique, tout le monde s'accorde à reconnaître le rôle prépondérant des femmes dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Elles consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts physiques à approvisionner la famille en eau, ressource nécessaire pour la vie de la famille et la réalisation des tâches quotidiennes. Les femmes témoignent généralement d'une vraie demande vis-à-vis de l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de leur habitat. Sont-elles pour autant écoutées et peuvent-elles s'exprimer à la mesure de leurs responsabilités dans ce domaine ?

Aujourd'hui, on est en droit de penser que le manque d'attention apportée à la demande de ces femmes est en partie responsable des échecs parfois rencontrés dans la mise en œuvre des projets hydrauliques. Ce constat peut être étendu à l'ensemble des actions du développement. Les femmes ont longtemps été insuffisamment considérées

comme des actrices des programmes de développement tout comme les autres catégories de populations marginalisées, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. Ce n'est qu'avec la conférence des Nations unies de Mexico, en 1975, que la France, comme la plupart des autres bailleurs de fonds, a commencé de prendre en compte les femmes dans le développement.

Cette prise en compte s'est renforcée, notamment au rythme des conférences internationales qui ont jalonné ces dernières décennies. La conférence de Pékin sur les droits des femmes (1995) a marqué une étape importante en confirmant l'adoption du concept de "genre et développement". Cette approche, qui permet la reconnaissance du rôle de la femme comme actrice du processus de développement et pas seulement comme bénéficiaire des projets, fait de la participation des femmes une condition de réussite et de pérennité des actions de développement.

Auparavant, la conférence de Dublin (1992), consacrée au thème de l'eau, avait posé la première pierre de l'introduction de la place des femmes dans ce domaine, place néanmoins confinée à la seule satisfaction de leurs intérêts, occultant totalement la relation entre les femmes et les hommes. En définitive, l'approche fondée sur le genre sera adoptée lors de la conférence gouvernementale de Noordwijk (1994) sur l'eau potable et l'assainissement.

Partageant ces constats, le ministère des Affaires étrangères a, depuis quelques années, impulsé une politique visant à mieux intégrer la dimension du genre en tant qu'approche transversale et intégrée du développement. Cette stratégie, portée par la direction générale de la Coopération et du Développement, vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à travers des programmes de soutien institutionnels, d'éducation à la santé de la reproduction, d'autonomisation économique...

L'Agence française de développement a quant à elle adopté une *Note d'orientation opérationnelle sur la prise en compte du genre* en janvier 2001, dans laquelle, à la lumière des engagements internationaux de la France, elle confirme sa volonté de promouvoir la prise en compte du genre dans les opérations qu'elle finance. Cette volonté doit se traduire notamment, lors de l'instruction et de la mise en œuvre des projets et programmes, par un renforcement de la connaissance des milieux et des acteurs, celle des processus participatifs et des impacts différenciés sur les bénéficiaires. De même cette problématique devra-t-elle être intégrée dans les approches sectorielles et macroéconomiques auxquelles les opérations s'articulent.

Aussi, à travers cet ouvrage sur l'eau et le rôle des hommes et des femmes dans la perspective d'un développement durable, le ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de développement, avec le concours financier de la Banque mondiale, ont-ils souhaité relire, à la lumière du concept de genre qu'ils font leur, une coopération française ancienne, riche et variée, et qui consacre une part importante de ses moyens au secteur de l'hydraulique.

Cet ouvrage n'a pas l'ambition de revêtir un caractère exhaustif. Il s'agit, à partir de l'analyse de quelques études de cas en Afrique subsaha-

rienne, de tirer les leçons des expériences passées et de lancer des pistes de réflexion sur la problématique de l'intégration du genre dans les projets de développement dans le domaine de l'eau.

Afin de mieux comprendre le cadre théorique et pratique dans lequel s'inscrit cette démarche, l'évolution conceptuelle du lien entre les femmes et le développement est clairement mise en avant dans le premier chapitre, tout en soulignant ses limites.

Le deuxième chapitre présente l'organisation sociale traditionnelle africaine. Il analyse également l'évolution des rôles sociaux et des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes, au regard des récentes mutations sociales, telles la migration masculine ou l'émergence des associations.

Ensuite, la parole est donnée aux usagers et aux usagères afin de mettre en lumière leur pratique, en matière d'approvisionnement, de paiement et de contrôle de l'eau. Ce chapitre est suivi par une analyse de la manière dont les usagers sont pris en compte dans la définition d'un projet, sa mise en œuvre et son évaluation. Le dernier et cinquième chapitre, émet des recommandations afin d'améliorer à la fois la prise en compte et la participation des usagers et des usagères aux projets relatifs à la gestion de l'eau et à l'assainissement.

Si beaucoup s'accordent à penser que l'analyse en terme de genre contribue à lever les obstacles au développement, il n'en reste pas moins que les bonnes paroles et les engagements internationaux achoppent sur la traduction concrète de cette approche. Tel est donc l'enjeu de cet ouvrage, poursuivre la dynamique lancée depuis les années 90 de prise de conscience du rôle capital joué par les femmes dans le processus de développement et proposer des pistes, pour que les hommes et les femmes soient équitablement intégrés dans les opérations.

1. Histoire de l'intégration des femmes dans le développement

1. Introduction

L'objectif de ce premier chapitre est de présenter les évolutions politiques et théoriques majeures mises en œuvre ces dernières décennies en matière d'intégration de la femme dans les actions de développement. Il s'agit aussi d'exposer les concepts principaux relatifs à cette problématique.

Afin de mieux comprendre dans quel cadre s'inscrivent les pratiques et les recommandations formulées dans la suite de cet ouvrage, il est important de les resituer dans un contexte plus global, et de voir comment celui-ci a évolué dans le temps. En effet, tant les avancées de la recherche que les grandes rencontres internationales ont toujours eu un rôle primordial dans l'évolution des décisions, et donc des pratiques en matière de développement.

La première partie de ce chapitre dresse tout d'abord le bilan des grandes rencontres internationales de ces dernières décennies et du rôle de la recherche dans ce domaine :

Avant les années 1970, aucune attention spécifique n'est portée à la contribution potentielle des femmes au développement. C'est sous l'impulsion de mouvements féministes que l'ONU initie, à travers un cycle de conférences axé sur cette question, un processus de prise de conscience de la situation des femmes et de leur nécessaire implication dans les actions de développement, processus alimenté par un foisonnement sans précédent de programmes de recherches.

Peu à peu, cette évolution se retrouve aussi dans les conférences portant sur des thématiques spécifiques, tels l'habitat, la population, l'eau et l'assainissement. Différentes approches visant à mieux intégrer les femmes dans les processus de développement ont alors été progressivement formulées et mises en œuvre. La deuxième partie du chapitre est consacrée à la présentation des grands concepts et des lignes politiques qui s'en sont dégagées.

2. Les grandes conférences internationales

En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que chacun doit pouvoir jouir de ses droits et libertés, sans distinction de race, de couleur, de langue... et de sexe. Au lendemain de la guerre, l'esprit du texte fondateur préfigure le début d'une longue série d'engagements, nationaux et internationaux, qui ont officiellement pour objectif la reconnaissance des droits et du rôle de la femme dans le monde.

Dès les années 50, l'Organisation internationale du travail (OIT) adopte sur ces bases les premières conventions contre toute discrimination dans le domaine de l'emploi. Ces conventions reposent sur les travaux de la Commission de la condition de la femme¹ qui établit quatre domaines au sein desquels les discriminations sont les plus fortes : les droits politiques, les droits légaux, l'accès à l'éducation et à la formation, l'accès au travail.

Ce n'est cependant que quelque vingt ans plus tard, sous l'impulsion des mouvements féministes des années 70, que les débats sur l'émancipation de la femme gagneront une réelle audience. Entre 1975 et 1995, une quarantaine de conventions en faveur des femmes est adoptée, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Signée en 1979, celle-ci est entrée en vigueur deux ans plus tard, accompagnée d'un comité chargé de veiller à l'application des principes énoncés.

Sur le plan bilatéral, citons pour exemple le « Percy Amendment » qui, signé auparavant par le Congrès américain (en 1973), s'intéresse le premier au développement, en obligeant l'USAID² à intégrer une composante « femme » dans chacun de ses projets. Un an plus tard, le Conseil économique et social de l'ONU affiche une volonté similaire pour ses orientations futures.

¹ La Commission de la condition de la femme (CSW : Commission on the Status of Women) a été créée dans le cadre du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) le 21 juin 1941, afin de travailler sur la question des droits des femmes et d'établir des recommandations en la matière.

² United States Agency for International Development.

Conférences internationales : quelques repères

- | | |
|------|--|
| 1975 | MEXICO. Première conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, début de la Décennie pour les femmes. |
| 1977 | MAR DEL PLATA. Première conférence des Nations Unies sur l'eau. |
| 1980 | COPENHAGUE. Deuxième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes. |
| 1985 | NAIROBI. Troisième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes. |
| 1990 | NEW DELHI. Consultation mondiale sur l'eau potable et l'assainissement pour les années 1990. |
| 1990 | JOMTIEN. Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. |
| 1992 | DUBLIN. Conférence internationale sur l'eau et l'environnement. |
| 1992 | RIO DE JANEIRO. Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre). |
| 1994 | LE CAIRE. Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement. |
| 1994 | NOORDWIJK. Conférence gouvernementale sur l'eau potable et l'assainissement. |
| 1994 | SOPHIA-ANTIPOLIS. Table ronde sur l'eau et la santé dans les zones urbaines défavorisées. |
| 1995 | PÉKIN. Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes. |
| 1995 | COPENHAGUE. Sommet mondial pour le développement social. |
| 1996 | ISTANBUL. Conférence des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat II). |
| 1998 | PARIS. Conférence Internationale sur l'eau et le développement durable. |
| 2000 | LA HAYE. Deuxième Forum Mondial de l'Eau. |

Ces exemples illustrent bien les thèmes majeurs de la problématique « femmes », telle qu'elle a été abordée, avec des succès divers, ces trois dernières décennies : la lutte pour l'égalité d'une part, la reconnaissance du rôle que les femmes ont à jouer en matière de développement économique et social d'autre part.

2.1. Des bonnes intentions à la réalité

C'est sur les bases d'une proposition faite en 1972 par un groupe d'organisations féminines à la Commission de la condition de la femme que 1975 est désignée Année internationale de la femme. A cette occasion, se tient la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Mexico, qui marque également le début de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Le cap est désormais fixé : égalité entre les hommes et les femmes face à l'emploi, la formation, les tâches domestiques, le soin et l'éducation des enfants. La Commission de la condition de la femme est chargée de préparer les trois conférences qui ponctueront cette décennie. Pour la première fois dans l'histoire du développement, les femmes deviennent le thème et l'objet principal d'un cycle de conférences internationales.

Les premières rencontres provoquent d'abord une prise de conscience de la situation des femmes dans le monde, et dévoilent par exemple un manque considérable de statistiques ventilées par sexe. De ce fait, d'importants programmes de recherche sont lancés. De nombreux chercheurs du Nord et du Sud se mobilisent pour établir rapidement un bilan de la situation de la femme dans le tiers-monde. C'est ainsi qu'en 1980 à Copenhague, les participants à la deuxième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes disposent pour la première fois d'études et de statistiques différenciées selon le sexe.

Mais le premier constat est rude : les politiques de développement menées jusqu'alors n'ont pas abouti aux améliorations escomptées. Au contraire, les résultats établissent une nette détérioration de la condition féminine au cours des dernières années. Sont alors créées de nombreuses directions et cellules thématiques « femmes » au sein de diverses institutions de recherche et de développement.

Toutefois, en 1985 à Nairobi, la troisième Conférence qui achève la Décennie pour la femme constate une fois encore le fossé existant entre la réalité et les efforts évoqués par les Etats et les organismes internationaux.

La Conférence mondiale de Pékin, en 1995, tente de redéfinir les moyens d'appliquer sur le terrain les décisions prises, en attirant pour la première fois l'attention sur la diversité des situations nationales dans le monde, et sur le fait que les politiques de développement, particulièrement celles qui s'adressent aux femmes, ne peuvent que difficilement trouver des modalités d'application universelles.

Cinq ans plus tard à New York, la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux avancées réalisées depuis Pékin ne permet pas de constater de progrès majeurs (Voir en Annexe le bilan des conférences onusiennes).

En marge des réunions officielles, le succès croissant des forums

Durant toute cette période, parallèlement aux conférences onusiennes, se tiennent des « forums », regroupant principalement des organisations non gouvernementales (ONG). Ces forums, reconnus au fil des années comme un haut lieu d'expression et d'échanges pour les femmes du monde entier, provoquent le développement de nombreux réseaux. Entre les conférences de Mexico et de Pékin, on constate une forte croissance de la mobilisation féminine : tandis que 4 000 femmes participent à la rencontre de Mexico, elles sont 8 000 au forum de Copenhague en 1980, 15 000 (dont plusieurs milliers d'Africaines) cinq ans plus tard, à celui de Nairobi³. En Chine, le « Forum 95 », qui se tient à Houairou non loin de Pékin, compte 36 000 participantes. Si le nombre de participants ne peut être un indicateur de résultats, il atteste cependant l'intérêt grandissant que suscitent ces événements.

L'intérêt pour les forums est en grande partie lié aux opportunités qu'ils représentent, en matière de rencontres et de consolidation des réseaux existants

³ Il est à souligner que ce forum fait pour la première fois partie des activités organisées par les Nations unies, ce qui permet de des réseaux féminins d'initier des voyages d'études et des programmes d'échanges entre femmes d'origines diverses.

(entre chercheurs, professionnels, ONG et représentants de la société civile). Le nombre important de participants (hommes et femmes confondus) témoigne à son tour de la dynamique que les débats ont permis d'amorcer, une dynamique d'échanges et de prise de conscience partagée.

Des rencontres relais régionales

Pour préparer ces conférences mondiales ont également lieu des rencontres « régionales ». En Afrique, citons les « plates-formes » d'Abuja (1989), de Bamako (1992), ou encore de Dakar (1994).

Ces rencontres à une échelle géographique plus réduite⁴ ont pour but d'établir un bilan des décisions prises lors des réunions mondiales, d'examiner les modalités de leur application aux niveaux national ou régional, de préparer les débats à venir et les projets à construire.

Il s'agit également de définir les rôles que les organisations nationales (gouvernementales ou non), régionales et internationales ont respectivement à jouer pour que soient atteints les objectifs fixés. Ces conférences sont conçues pour servir de relais, en amont et en aval, aux grandes décisions onusiennes. Cependant, la marge de réaction, d'expression et de critique accordée par l'Onu aux acteurs nationaux et aux ONG ne semble pas toujours à la hauteur des objectifs officiels (A. Poloni - 1995).

Autres relais des conférences mondiales, certaines manifestations issues d'initiatives locales ou régionales dans les pays du Sud. Ainsi, le CESA⁵ organise, un an après la conférence de Pékin, une rencontre dénommée « La parole aux femmes rurales ». Cette rencontre rassemble, durant cinq jours au Burkina Faso, en mars 1996, des femmes de 150 organisations rurales d'une dizaine de pays d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit surtout d'informer les participantes (notamment celles issues du milieu rural, majoritairement absentes à Pékin) des points importants évoqués et décidés à cette occasion (O.

Albert - 1997). Mais ce type de rencontres offre aussi aux femmes la possibilité de s'exprimer sur les décisions prises et leurs modalités d'application, d'échanger leurs expériences, de réfléchir à leurs conditions de vie et à leur statut, etc. Le cadre moins formel et plus délocalisé de ces manifestations permet au plus grand nombre de mieux s'exprimer.

2.2. Les conférences sur le développement. Une certitude : pas d'effet durable sans les femmes

En dehors des conférences internationales dédiées aux femmes se tiennent d'autres rencontres thématiques, notamment sur l'éducation (Jomtien, 1990), l'environnement (Rio, 1992), l'habitat (Istanbul, 1996) et la population (Le Caire, 1994). Dans tous ces domaines, la participation active des femmes, au côté des hommes, est de plus en plus considérée comme l'une des conditions de réussite et de pérennité des actions menées. Ainsi la Déclaration de la Conférence de Rio de Janeiro (1992) consacre-t-elle un chapitre entier à cette question.

De même, la rencontre du Caire (1994) aborde la problématique « femme/population », non plus sous l'angle exclusif de la reproduction, mais de celui, novateur, de la triple responsabilité des femmes : l'éducation, les travaux domestiques et les activités rémunératrices.

L'implication des femmes en tant qu'actrices à part entière est donc désormais reconnue comme une des conditions d'efficacité des efforts consentis en matière de développement, et ce dans tous les domaines couverts par les négociations internationales en matière de développement.

2.3. Les conférences sur l'eau. Usagers/usagères, le développement partagé

Les conférences internationales organisées sur l'eau et l'assainissement reconnaissent de manière similaire que le rôle des femmes, dans ce domaine précis, est primordial. Cette évolution de l'attitude des acteurs du développement par rapport aux

⁴ Les conférences régionales préparatoires de la Conférence mondiale des femmes de Pékin portaient sur cinq zones géographiques : Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Amérique du Nord, Asie occidentale, et Afrique.

⁵ Centre d'études économiques et sociales d'Afrique de l'Ouest, dont le siège est au Burkina Faso.

femmes s'accompagne d'un autre constat, à savoir qu'il est désormais nécessaire en matière de gestion de l'eau et d'assainissement de prendre en compte et d'impliquer l'ensemble des usagers. Ceux-ci n'apparaissent d'ailleurs plus comme une entité homogène ; la distinction de différents groupes d'intérêts se précise d'année en année. Ainsi, lors de la Conférence sur l'eau et l'assainissement de 1990 à New Delhi, l'unité d'analyse passe de celle de communauté à celle de « ménage » (C. Van Wijk-Sijbesma - 1998).

Mais cette évolution en induit une autre, plus récente, sur le partage des responsabilités. A la Conférence de Dublin sur l'eau et l'environnement en 1992, on s'intéresse au rôle « primordial » des femmes, mais pas encore à celui des hommes, ni au partage des droits et des responsabilités entre les deux sexes. De même, on parle de la prise en compte indispensable des technologies et pratiques « traditionnelles », mais sans distinction de sexe. Ce n'est qu'en 1994, à la Conférence de Noordwijk, que l'on aborde pour la première fois l'implication des femmes dans les projets d'eau et d'assainissement sur la base d'une analyse de genre. L'intérêt d'une telle démarche est réaffirmé la même année à la Table ronde de Sophia-Antipolis⁶, notamment sur la question de l'éducation sanitaire, où l'on recommande de s'adresser tant à l'homme qu'à la femme, afin que tous deux assument leurs responsabilités en matière d'eau et de santé.

En 1998, les participants à la Conférence Internationale sur l'eau et le développement durable de Paris⁷ poursuivent dans la voie engagée. L'attention portée aux usagers donne ainsi lieu à des analyses de plus en plus affinées qui ont pour but de faire ressortir les différentes catégories sociales en présence (dont celles relative au « genre »), en matière de gestion de l'eau et d'assainissement. En outre, ils recommandent de reconnaître les expériences spécifiques des femmes et d'intégrer leurs savoir-faire à tout programme de gestion durable de l'eau. Ils déplorent néanmoins le manque d'études socio-économiques ventilées par sexe sur

ce thème. Ce manque persistant témoigne de la difficulté à inscrire le changement dans les faits.

Plus récemment, le 2^e Forum Mondial de l'Eau à La Haye renforce cette volonté à travers la Vision Mondiale de l'Eau. Est lancée à cette occasion l'« Alliance Genre et Eau » dont l'objectif est d'établir une intégration transversale du genre, aussi bien thématique, géographique, qu'institutionnelle au sens où elle doit concerner l'ensemble des acteurs travaillant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (société civile, ingénieurs, bailleurs, etc.). Pendant le Forum, des « ambassadeurs genre », membres de ce nouveau réseau, ont commencé à mettre en œuvre leurs objectifs, en participant à l'ensemble des ateliers thématiques de la rencontre.

Les conférences internationales qui ont jalonné ces trois dernières décennies, les actions menées par les multiples mouvements civils féminins partout dans le monde, le changement de mentalité et de comportement de nombreux acteurs du développement, tous ces facteurs ont réellement permis une reconnaissance du rôle des femmes. Mais les efforts accomplis demeurent insuffisants, et les résultats atteints sont encore loin des espoirs énoncés, même si un véritable processus de réflexion et d'engagement s'est établi autour de la question des femmes dans le développement.

2.4. Activisme et recherche-action

Nous avons évoqué comment, sous l'impulsion des mouvements féministes des années 70⁸, la conférence de Mexico a marqué en 1975 le début d'une investigation de grande envergure sur la situation des femmes dans le monde. Au sein de cette investigation, activisme et réflexion théorique sont à ce point liés qu'il est difficile de les distinguer clairement.

⁶ *L'eau et la santé dans les quartiers urbains défavorisés*, Programme Solidarité Eau, éditions du GRET, Paris, mai 1994.

⁷ *Eau et Développement durable, Témoignages de la société civile*, Conférence internationale de Paris, Programme Solidarité Eau, Editions du Gret, mars 1998.

⁸ Précisons que les mouvements dits « féministes » ne sont aucunement homogènes, même s'ils sont souvent, à tort, assimilés à leur branche radicale, et, pour ce, parfois, perçus négativement. Leur point commun est de se pencher sur la condition de la femme et de tenter de l'améliorer. Cependant, les moyens mis en œuvre, aussi bien que les objectifs visés, sont très variables d'un mouvement à l'autre.

L'orientation « Femmes et Développement »⁹ (FED) adoptée par les organismes internationaux après Mexico, a conduit les chercheurs, rapidement appelés à critiquer les politiques de développement et à proposer de nouvelles solutions, à se tourner à la fois vers la recherche fondamentale et la « recherche-action ». Les conférences organisées sur le thème de l'intégration des femmes permettent aussi de souligner les spécificités culturelles et historiques en matière de développement (P. Stamp - 1989).

Toutefois, la recherche, qui joue certes un rôle important, influence peu les politiques et leurs applications pratiques, et ce notamment parce que les efforts de coordination et de collaboration restent insuffisants, que ce soit entre les nombreux foyers de recherche¹⁰, ou entre les différentes disciplines (sciences techniques, sciences humaines). De ce fait, la transversalité de la question du genre dans les différents secteurs du développement est difficile à mettre en œuvre. Il semble donc que ce soit dans le décloisonnement des disciplines que se

situe l'enjeu majeur des recherches et politiques futures en matière d'intégration des femmes dans les processus de développement. Enfin, une vision ethnocentrique de la condition féminine¹¹ chez certaines féministes occidentales a pu conduire des chercheuses du Sud à s'en détacher pour mener leurs propres investigations¹² (P. Stamp - 1989).

⁹ Cf. infra § 1 : Introduction.

¹⁰ P. Stamp définit cinq catégories de foyers de recherche : les organismes de recherche « savante », les organismes bilatéraux et multilatéraux de recherche et de développement, les ONG et les organismes publics africains.

¹¹ On peut citer comme exemple l'application du concept occidental de ménage ou de famille à l'ensemble des contextes culturels, ou encore l'utilisation abusive de la dichotomie « sphère publique masculine / sphère privée féminine », qui n'est aucunement universelle (P. Stamp - 1989).

¹² L'approche « empowerment », par exemple, a été initiée par les femmes du Sud à partir de l'approche par l'égalité, élaborée par les femmes occidentales (Cf. infra : L'approche « empowerment »).

3. L'évolution conceptuelle

3.1. Introduction

L'aide au développement s'est caractérisée ces dernières décennies par une prolifération de politiques, programmes et projets conçus pour accroître la participation des femmes au développement. Cette diversification s'est accompagnée d'une évolution des concepts et de la terminologie.

En premier lieu, il convient de rappeler que l'apparition de nouveaux termes provient le plus souvent de la recherche anglo-saxonne. De ce fait, les chercheurs et décideurs francophones sont souvent confrontés à un problème de traduction. Par exemple en français, le sens commun du mot « genre » désigne le masculin et le féminin, alors que le terme « gender », beaucoup plus vaste, englobe les rapports sociaux entre les hommes et

les femmes. Seuls les « initiés » francophones ont une compréhension « anglicisée » du terme. Des formules plus longues, mais pas toujours plus explicites, s'avèrent donc nécessaires. Par exemple, « gender analysis » devrait se traduire par « analyse déterminée par/selon le genre » (J. Bisilliat - 1997). De nouveaux termes anglophones apparus plus récemment, comme ceux d'« empowerment » et de « mainstreaming »¹³ posent un problème similaire. Les premières initiatives de la Décennie internationale pour la femme ont été regroupées sous les

¹³ Apparu à l'occasion de la conférence du Caire, en 1994, la notion d'« empowerment » peut être assimilée à celle « de renforcement du pouvoir, des capacités », indispensable au plein exercice par les femmes de leurs droits. Le terme de « mainstreaming », pour sa part, suppose l'intégration de la dimension de genre dans toutes les mesures et politiques.

termes de WAD (Women And Development), puis de WID (Women In Development), qui correspondent tous deux, en français, à celui de FED (Femmes Et Développement).

Cette politique d'Intégration des Femmes au Développement (IFD) n'a pas produit les résultats escomptés en matière d'amélioration de la condition de la femme, avant tout parce que cette politique aborde la question des femmes indépendamment de celle des hommes, ce qui tend à accentuer la marginalisation de ces dernières par rapport aux processus globaux de développement. Enfin, elle repose sur une conception du développement qui sous-entend que c'est avant tout le manque de participation des femmes à l'économie qui est la cause du sous-développement, et non pas l'inégale répartition des ressources entre les hommes et les femmes (G. Mianda - 1990).

La nécessité d'aborder la problématique de l'intégration des femmes dans le développement sous un angle différent s'est alors imposée. Ainsi, la notion de GAD (Gender And Development) est venue remplacer celle de WID et d'IFD. Le concept de « genre », apparu dans un ouvrage anglo-saxon¹⁴ dans les années 70, est intégré aux démarches de développement à partir des années 80.

3.2. Evolution des approches visant l'intégration des femmes

Depuis les années 1950, diverses modalités d'implication des femmes au développement ont été proposées. Leur formulation reflète les mutations opérées dans les approches macro-économiques et sociales du développement du tiers-monde, ainsi que dans les politiques des Etats à l'égard des femmes. Les confusions demeurent très courantes en ce qui concerne tant la définition que l'utilisation de ces différentes approches. Dans les faits, nombre de ces politiques sont apparues plus ou moins en même temps, et les organismes qui les ont mises en œuvre passent encore fréquemment d'une approche à une autre. De même, certains types d'institutions affectionnent et favorisent plus que d'autres certains types de politiques. Enfin, ceux

qui élaborent les politiques combinent parfois différentes approches afin de répondre simultanément aux besoins de différents terrains d'intervention.

L'approche par l'aide sociale

Apparue dans les années 50 et 60, l'approche par l'aide sociale est la première politique qui se soit intéressée aux femmes des pays en développement. Elle est, aujourd'hui encore, la plus populaire. Elle s'adresse prioritairement aux groupes vulnérables¹⁵ (mères et enfants). Elle se concentre sur la famille, au sein de laquelle les femmes sont assimilées à des agents de reproduction, et les hommes à des producteurs. Elle a pour objectif d'amener les femmes à participer au développement en tant que meilleures mères.

Trouvant leur origine dans le travail humanitaire, les programmes axés sur l'aide sociale se soucient d'abord du suivi physique de la famille, à laquelle ils fournissent directement de l'aide alimentaire. Depuis les années 60, et dans le cadre de la lutte contre la malnutrition menée à l'échelle internationale, la distribution de rations alimentaires s'accompagne toujours de conseils nutritionnels.

Cette approche est basée sur trois présupposés : les femmes sont des bénéficiaires passives du développement, la maternité est le rôle le plus important qu'elles aient à assumer, et l'éducation la tâche la plus effective. Si cette approche est encore adoptée aujourd'hui, c'est parce qu'elle est considérée comme « neutre », dans le sens où elle évite de remettre en question la subordination de la femme (J. Bisilliat - 1997). Mais en niant le rôle économique des femmes, cette approche dite par « l'aide sociale » tend plutôt à augmenter leur marginalisation et à accroître leur dépendance qu'à améliorer leur condition.

L'approche par l'égalité

Cette approche est la première du type « Intégration des femmes au développement » (IFD). Apparue en 1975, lors de la décennie des

¹⁴ Oakley A., *Gender and Society*, 1972.

¹⁵ Les premiers programmes qui ont effectivement choisi les femmes comme principaux bénéficiaires sont les programmes d'aide sociale des pays occidentaux, mis en place en Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et visant spécifiquement les « groupes vulnérables ».

L'équité et l'égalité entre les sexes

L'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales. L'équité mène à l'égalité.

L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et qu'ils jouissent des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits humains et des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel et bénéficier des résultats...

Source : Analyse comparative entre les sexes, Guide d'élaboration de politiques, 1996, in *Politiques de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*.

Nations unies pour la femme, elle vise à obtenir l'égalité pour les femmes en les aidant à accéder à l'autonomie politique et économique.

Elle situe les origines de la subordination des femmes non seulement dans le contexte familial mais également dans les rapports hommes/femmes sur le marché du travail. Elle se fonde aussi sur l'idée que les femmes apportent, à travers leur rôle productif et reproducteur, une contribution cruciale, quoique rarement reconnue, à la croissance économique. De ce fait, elle considère que les femmes doivent être « intégrées » au processus de développement à travers l'accès à des activités génératrices de revenus.

L'approche par la lutte contre la pauvreté

Il s'agit de la deuxième approche de type IFD. Introduite à partir des années 70, elle part du principe que l'atténuation de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique équilibrée passent par l'amélioration de la productivité des femmes des ménages à faibles revenus. Cette approche postule également que la pauvreté des femmes et leur inégalité par rapport aux hommes trouvent leur origine dans leur accès insuffisant à la propriété privée de la terre et du capital ainsi que dans la discrimination sexuelle à laquelle elles sont

en butte sur le marché du travail. En conséquence, il s'agit de leur fournir un meilleur accès aux ressources productives, notamment à travers des projets générateurs de revenus. C'est actuellement encore l'approche privilégiée des ONG.

Les stratégies de lutte contre la pauvreté lancées aujourd'hui dans nombre d'institutions ont pour objectif de tenir compte des spécificités des conditions de vie des femmes, sans que la mise en œuvre de cet objectif soit toujours pleinement intégrée dans les programmes.

L'approche par l'efficacité

La troisième approche de type IFD est actuellement l'approche dominante. Son objectif est de promouvoir un développement plus efficace grâce à la contribution économique des femmes.

Le passage à l'approche par l'efficacité coïncide avec la nette détérioration de l'économie mondiale à partir du milieu des années 70, particulièrement en Amérique latine et en Afrique, où les problèmes issus de la récession ont été exacerbés par la chute des prix à l'exportation, le protectionnisme et le fardeau croissant de la dette.

Les politiques d'ajustement structurel ont conduit à un transfert des coûts de l'économie marchande vers l'économie informelle, et à un alourdissement des tâches non rémunérées des femmes en raison du déclin des services sociaux.

Mais si la participation accrue des femmes à l'économie semble en effet pouvoir procurer une amélioration de leur condition et tendre vers l'égalité, une telle idée suppose en premier lieu que les femmes aient effectivement la possibilité d'étendre leur temps de travail, déjà supérieur en moyenne à celui des hommes de quatre à cinq heures par jour¹⁶.

L'approche « empowerment »

L'« empowerment » est l'approche la plus récente. Difficile à traduire en français, ce concept sous-entend aussi bien le renforcement des capacités

¹⁶ Cette durée est liée à la multiplicité des tâches accomplies quotidiennement par les femmes, dont celles de production et de reproduction, qui s'avèrent incompressibles. Voir aussi infra chapitre 3 « Gestion domestique de l'eau et de l'assainissement », § 3.1. « Introduction : économie domestique et genre ».

des femmes que l'acquisition de pouvoir. Partageant certaines caractéristiques de l'approche par l'égalité, elle s'en distingue toutefois par le fait qu'elle a été initiée par des femmes du tiers-monde et non par des féministes occidentales.

L'approche par l'autonomie reconnaît les inégalités entre hommes et femmes, ainsi que les origines familiales et historiques de la subordination féminine, mais elle met l'accent sur le fait que les femmes vivent leur statut d'une manière différente, en fonction de leur culture ou de leur ethnie, de leur classe sociale, de leur histoire coloniale et de leur statut actuel dans l'ordre économique mondial. Cette approche remet en question certaines des hypothèses fondamentales sur les rapports entre pouvoir et développement sur lesquelles reposent les approches précédentes. Si elle attache de l'importance au fait que les femmes aient plus de pouvoir,

celui-ci n'est pas défini en termes de domination sur les autres, domination qui impliquerait par exemple qu'un avantage gagné par les femmes soit une perte pour les hommes.

Il s'agit ici de défendre le droit, tant des femmes que des hommes, à faire des choix et à influencer les évolutions grâce au contrôle des ressources matérielles et immatérielles importantes.

Cette approche met également les femmes au défi de rechercher une nouvelle conscience de soi, un nouveau statut à inscrire dans les codes juridique et civil, dans l'économie aussi bien que dans les institutions et les systèmes de gestion de leur pays. L'objectif de redistribution du pouvoir prime ici sur celui de l'amélioration de la « condition » des femmes par rapport aux hommes (objectif de l'approche par l'égalité), les deux demeurant compatibles.

De par la remise en question qu'elle implique, particulièrement chez les hommes, cette démarche est encore insuffisamment reconnue, documentée, et soutenue en tant que telle. Toutefois, elle commence à se diffuser largement au sein des institutions de développement¹⁷.

Genre et développement : définition

- Une approche fondée sur une distinction entre les sexes implique de mettre l'accent tant sur les femmes que sur les hommes au lieu de centrer exclusivement l'attention sur les femmes.

- Les rôles des deux sexes renvoient aux rôles que le contexte socioculturel attribue aux femmes et aux hommes. Les responsabilités, l'accès aux ressources et leur contrôle, ainsi que la participation à la prise de décision sont également différents selon le sexe. En conséquence, les femmes et les hommes ont aussi des besoins différents.

- Les relations entre les sexes renvoient aux relations sociales entre les femmes et les hommes, lesquelles ne sont pas liées à des différences d'origine biologique mais à des facteurs socioculturels et qui sont donc propres à un contexte donné et variable.

- Une planification intégrant la variable homme/femme requiert qu'on tienne compte de tous les facteurs susvisés de sorte que tant les femmes que les hommes aient la possibilité d'influer sur le processus de développement, d'y participer et d'en tirer profit.

Source : *Les femmes et la gestion des ressources en eau*, OCDE/CAD, 1995, in *La lettre commune pS-Eau - Réseau Femmes et Développement*, n° 21, mars 1996.

L'approche « genre et développement »

Construite à partir de l'approche « empowerment », l'approche « Genre Et Développement » - GED- apparaît dans les années 80. Elle fournit une alternative à la théorie de la modernisation, base de toutes les approches « femmes et développement » et s'en distingue en se concentrant sur les deux sexes, et non plus seulement sur les femmes séparément.

L'approche Genre et développement tente de déceler l'origine de la marginalisation des femmes dans le développement dans un contexte global, aussi bien culturel, social, politique qu'économique. Dans ce cadre, les objectifs ne sont plus seulement axés sur la productivité (comme l'était l'approche FED), mais sur un développement plus équitable respectant les besoins fondamentaux de chacun et de chacune, en tentant de faire disparaître l'ensemble des rapports d'inégalité existants.

¹⁷ Cf. par exemple *Rapport sur le développement dans le monde*, *Attacking Poverty* 2000/2001, Banque Mondiale, chapitre 7.

TABLEAU 1. Les approches visant à l'intégration des femmes

	AIDE SOCIALE	LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	EFFICACITÉ
Cause du problème	Circonstances incontrôlables.	Manque de ressources à l'origine d'un faible niveau de vie.	Le fait que les planificateurs du développement n'aient pas reconnu le rôle clé des femmes dans la production et la nécessité de les y impliquer.
Buts ou finalité	Soutenir la maternité comme le rôle le plus important des femmes dans la société. Remédier aux souffrances.	Augmenter la production pour que les femmes pauvres améliorent leur productivité. Intégrer les femmes au développement.	Veiller à ce que le développement soit plus efficace et effectif.
Type de services	Hypothèse des femmes comme bénéficiaires passives du développement.	Développement (intégrer les femmes au développement). Les femmes pauvres sont identifiées en tant que catégorie distincte. Reconnaissance du rôle productif des femmes.	Politiques de stabilisation et d'ajustement économiques comptant sur la participation des femmes.
Types de programmes	Programme de lutte contre la famine. Planning familial. Nutrition (améliorer la santé familiale surtout à travers les soins maternels aux enfants).	Faire acquérir aux femmes des compétences techniques. Petites activités génératrices de revenu pour répondre aux besoins essentiels.	Programmes répondant aux besoins pratiques dans un contexte de déclin des services sociaux. Appui sur les trois rôles des femmes (production, reproduction et vie de la communauté) et sur la flexibilité du temps de travail.
Période de développement	Années 50-70	A partir des années 70	Années 80

adapté par Adelina Ndeto Mwau de C.O.N. Moser ,1989

EGALITÉ	RENFORCEMENT DU POUVOIR	GENRE ET DÉVELOPPEMENT
Système patriarcal, subordination et oppression des femmes par les hommes.	La subordination des femmes n'est pas due seulement aux hommes mais aussi à l'oppression coloniale et néocoloniale.	Les relations de genre inégalitaires empêchent un développement égalitaire ainsi que la pleine participation des femmes à ce processus.
Obtenir l'égalité pour les femmes dans le cadre du développement en inscrivant la problématique hommes/femmes dans le processus de développement.	Emanciper les femmes en les faisant compter plus sur elles-mêmes. Créer de nouvelles structures politiques, économiques et sociales. Remettre en question les structures responsables de l'exploitation.	Réorganiser les structures de pouvoir de manière à : - introduire un plus grand équilibre du pouvoir entre les hommes et les femmes ; - les associer tous deux à la participation et aux bénéfices des actions. Les deux genres se partagent la prise de décision.
Réformer. Libérer. Les femmes sont considérées comme des participantes actives au développement.	Emancipation, libération de la femme. Option parfois très critiquée par les gouvernements. Croissance lente mais constante d'organisations locales souffrant d'un manque de moyens.	Notion populaire au sein des agences de développement internationales. Femmes et hommes sont perçus comme des partenaires égaux dans la promotion d'un développement durable égalitaire.
Organiser la réforme des structures. Répondre aux besoins stratégiques en tenant compte des trois rôles de la femme.	Programmes répondant aux besoins stratégiques en tenant compte des trois rôles, à travers une mobilisation à tous les échelons autour des besoins pratiques pour faire face à l'oppression.	Programmes associant des activités axées sur les besoins pratiques et stratégiques des deux sexes : - accroître les compétences et la capacité des hommes et des femmes à revendiquer leurs droits (ceux de la femme, ou ceux des deux sexes) ; - accroître la capacité et les moyens des femmes pour qu'elles s'insèrent dans des professions traditionnellement masculines ; - accroître la capacité des femmes à maîtriser leur corps, leur emploi du temps et leurs mouvements.
1975-1985. Développement pendant la Décennie pour la femme.	A partir de 1975, accélération dans les années 80.	Années 80/90. Approche adoptée aujourd'hui par les institutions de développement.

A l'analyse statique et séparée par sexes, l'analyse basée sur le « genre » oppose une vision dynamique des rapports sociaux. Les relations entre les sexes constituent un ensemble de processus sociaux complexes, instables, issus de l'interaction et de l'interdépendance entre les diverses composantes de la société. Ces relations s'assimilent à des rapports de pouvoir, qui ne sont pas définis une fois pour toutes, mais évoluent tel un processus au sein duquel les partenaires sont en perpétuelle négociation (G. Mianda - 1990). Cette analyse tient compte aussi bien de la variabilité des rapports existants que de la non-homogénéité des groupes. Celui des femmes, au même titre que les autres groupes sociaux, évolue dans un système hiérarchique de classes, de races et d'éthnies.

Si un élément important de cette approche reste l'analyse de la division sexuelle du travail, des

capacités, des compétences de chacun des sexes, et des rôles s'y référant, elle prend étroitement en compte les clivages et les mécanismes d'interdépendance de tous ordres qui conditionnent cette division. L'approche « genre et développement » prend donc en compte les hommes et les femmes dans le contexte des solidarités auxquelles ils appartiennent, qu'elles soient familiales, communautaires, locales ou autres et c'est à partir de ce contexte que les hommes et les femmes s'engagent activement dans la définition et la promotion de leurs intérêts sur la base de l'appréhension respective qu'ils ont de la réalité. Et c'est parce que les femmes partent d'une situation souvent défavorisée, que l'approche « genre et développement » reconnaît la nécessité de prendre des mesures spéciales à leur bénéfice, au même titre que d'autres groupes défavorisés.

4. Conclusions

Les grandes conférences sur les femmes, même si elles n'ont eu encore qu'un faible impact sur leurs problèmes majeurs, ont eu plusieurs mérites :

- Elles ont fortement contribué à la création et à la dynamisation de très nombreux réseaux et mouvements de femmes du monde entier, qui, parallèlement aux rencontres, se sont réunies dans des forums. En échangeant leurs expériences, leurs connaissances, les femmes ont pu prendre conscience de l'importance du rôle qu'elles pouvaient jouer pour faire évoluer leur condition, mais aussi celle de leur famille et de leur communauté. Car l'enjeu était aussi, à travers ces conférences, de créer une dynamique suffisamment forte pour qu'elle puisse se poursuivre au niveau national et local.
- Elles ont créé une prise de conscience parmi les acteurs du développement et les divers représentants gouvernementaux, du rôle capital que jouaient les femmes dans de nombreux secteurs de la vie sociale. De ce fait, il est apparu alors indis-

pensable de les impliquer à tous les niveaux (identification des besoins, planification, mise en œuvre, gestion, évaluation des projets) notamment à travers un accès au droit de parole et à la prise de décision. La participation des femmes, au même titre que tous les autres acteurs, a été de plus en plus perçue comme une des conditions de réelle efficacité des efforts de développement.

Il semble donc que les conférences internationales sur les femmes et tous les forums qui ont pu en découler aient réellement eu une influence sur les politiques et décisions concernant l'implication des femmes et la prise en compte du genre dans les processus de développement. Ceci est particulièrement flagrant pour les rencontres sur l'eau, l'environnement, qui, depuis la Décennie des Nations Unies pour la femme, abordent cette thématique comme indissociable du développement durable.

Si le processus de prise de conscience est bien enclenché, en revanche, les moyens à mettre en œuvre, les modalités pratiques des décisions votées lors de ces conférences, ne sont pas encore claire-

ment définis, alors qu'ils sont indispensables à l'application de ces nouvelles politiques. Cela étant, il faut donner aux acteurs, hommes et femmes, davantage les moyens de participer au développement politique, social et économique en tant que partenaires à part entière dans tous les secteurs.

La recherche a également joué un rôle important dans cette évolution, notamment à travers les analyses de genre, qui ont largement contribué à l'amélioration des connaissances sur les problèmes et les rôles de chaque sexe. Les chercheurs, en faisant évoluer la terminologie relative à la question des femmes, mais surtout la connaissance des rapports entre les hommes et les femmes, ont permis de redéfinir les cadres des réflexions et des actions menées par l'ensemble des acteurs du développement.

On peut toutefois déplorer le cloisonnement existant entre les disciplines techniques et les sciences sociales, dont les recherches sur les relations de genre font partie. Une plus grande collaboration entre les différents acteurs rendrait sans doute les analyses et les actions plus efficaces, qu'il s'agisse

des chercheurs (spécialistes « genre et développement » entre eux et avec les autres spécialités), ou des rapports entre la recherche et les autres secteurs.

Aujourd'hui, les bureaux « Femmes/Genre et Développement », qu'il s'agisse d'organisations internationales, non gouvernementales, ou des gouvernements nationaux, restent encore marginalisés. Excepté dans quelques pays, ces cellules ne disposent toujours pas d'un pouvoir et de moyens financiers suffisants pour mener à bien leur ambition qui est d'assurer la transversalité nécessaire de cette thématique au sein des autres services et d'intégrer la prise en compte du genre dans tous les secteurs (« mainstreaming ») en vue d'instaurer un développement durable.

Tout comme une connaissance intégrée des relations de genre ne pourra résulter que du décloisonnement des différentes disciplines scientifiques, la prise en compte du genre ne pourra être garantie que lorsque cette exigence sera introduite de manière systématique dans les politiques des différents secteurs.

5. Bibliographie du chapitre 1

Albert O., « *La parole aux femmes rurales* » : *Des femmes d'Afrique de l'Ouest expriment leurs préoccupations et leurs vraies attentes*, Editions FPH, Paris, 1997.

Bisillat J., *Face aux changements, les femmes du Sud*, L'Harmattan, Paris, 1997.

Mianda G., *Femmes africaines et pouvoir, les maraîchères de Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 1990.

Oakley A., *Gender and Society*, 1972.

Pitrou A., *Problèmes de femmes et d'égalité : d'une conférence à une autre*, in « Du côté des femmes », Revue Française, n° hors série, Paris, août 1995.

Poloni A., *Anatomie d'une conférence internationale : Dakar 1994*, in « Du côté des femmes », Revue Française, n° hors série, Paris, août 1995.

Stamp P., *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*, CRDI, Canada, 1989.

Van Wijk-Sijbesma C., *Gender in Water Resources Management, Water Supply and Sanitation, Roles and Realities Revisited*, International Water and Sanitation Centre, La Haye, Pays-Bas, 1998.

Réseau Femmes et Développement n° 21, in « La lettre commune pS-Eau », mars 1996.

Les femmes et la gestion des ressources en eau, OCDE/CAD, 1995.

Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes, ACDI, Canada, 1999.

Analyse comparative entre les sexes, Guide d'élaboration des politiques, in « Politiques de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes », 1996.

Eau et Développement durable, Témoignages de

la société civile, Conférence Internationale de Paris, Programme Solidarité Eau, Editions du GRET, mars 1998.

L'eau et la santé dans les quartiers urbains défavorisés, Programme Solidarité Eau, Editions du GRET, Paris, mai 1994.

6. Annexe. Les conférences onusiennes

Le principal instrument international qui s'impose aux Etats en matière de respect des droits et libertés individuelles des femmes est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1979 et ratifiée par 165 états, dont la France. Selon les attendus de la Convention, « la discrimination à l'encontre des femmes viole les principes de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine, [qu'elle] entrave la participation des femmes, dans les mêmes conditions que les hommes, à la vie politique, sociale, économique et culturelle de leur pays, [qu'elle] fait obstacle à l'accroissement du bien-être de la société et de la famille et [qu'elle] empêche les femmes de servir leur pays et l'humanité dans toute la mesure de leurs possibilités ».

Les Etats s'engagent à prendre « dans tous les domaines, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes ». La Convention incrimine les situations de pauvreté qui limitent l'accès des femmes aux besoins essentiels que sont l'alimentation, la santé, l'éducation, la formation et l'emploi.

L'aboutissement du long processus d'élaboration de cette convention depuis l'adoption, en

1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, doit à la tenue de la première de cinq conférences mondiales sur les femmes organisées par les Nations Unies de 1975 à 2000.

La conférence de Mexico en 1975, a adopté un Programme mondial d'action à mettre en œuvre, au cours de la décennie suivante, autour de trois objectifs prioritaires : une égalité complète entre les hommes et les femmes et l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, l'intégration et la pleine participation des femmes au développement, une contribution croissante des femmes au renforcement de la paix internationale.

La Conférence de Copenhague, en 1980, a mis l'accent sur l'adoption d'actions en faveur de l'égalité d'accès des femmes et des hommes plus spécifiquement orientées dans trois domaines, l'éducation, l'emploi et les soins médicaux.

En 1985, la Conférence de Nairobi, au vu du bilan de la décennie écoulée, a adopté une nouvelle approche mettant l'accent sur le fait que la participation des femmes aux processus de décision et à la gestion dans tous les domaines touchant à l'activité humaine était non seulement un droit mais aussi une nécessité pour résoudre les problèmes de la société, et pas seulement ceux des femmes. L'accent est alors mis sur la nécessité d'adopter des mesures constitutionnelles et légales au sein des pays membres afin de favoriser l'égalité d'accès à la vie politique et la participation à l'ensemble de la vie en société.

La Conférence de Pékin (1995) a souligné dans la Déclaration et le Programme d'action qui en ont émané que la promotion des femmes dépend d'une profonde restructuration des relations sociales et économiques et devrait résulter d'une intégration de la problématique du genre qui implique à la fois des changements pour les hommes et pour les femmes, dans les politiques de développement.

Ces principes ont été réaffirmés à New York en juin 2000 lors de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies chargée de mesurer les progrès accomplis depuis la Conférence de Pékin (Pékin + 5), dans la Déclaration sur « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » qui

rappelle la nécessité de lever les obstacles qui s'imposent aux femmes dans douze secteurs clés : la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et la prise de décision, les mécanismes institutionnels, les droits humains, les médias, l'environnement et les problèmes spécifiques aux filles.

Entre temps, les conférences sectorielles qui ont émaillé les deux dernières décennies dans les domaines de l'eau, du développement durable, du développement social, de l'habitat, de l'éducation et de la santé, de l'emploi, de la population ont aussi souligné que le succès des recommandations qu'elles promouvaient dépendait de la pleine participation des femmes à leur mise en œuvre.

2. Distribution du pouvoir et changement social

1. Introduction

Au sein d'une collectivité concernée par un projet de développement, la distribution du pouvoir entre les groupes sociaux nous intéresse à deux titres. D'une part, parce que le contexte social local conditionnera la participation des usagers au projet ainsi que leur implication à la gestion des équipements, d'autre part parce qu'à l'inverse, les projets de développement ont un impact sur l'organisation sociale existante. Tout en ayant comme finalité l'amélioration des conditions de vie de la collectivité, le projet peut, si des précautions ne sont pas prises, contribuer indirectement au renforcement des inégalités en consolidant le pouvoir des groupes dominants. A contrario, une bonne connaissance du milieu doit permettre de limiter ces inégalités en adoptant une démarche adaptée.

Au sein des sociétés traditionnelles africaines, l'appartenance à un groupe social, caractérisé par des différences ethniques, de sexe, d'âge, de statut (castes, nobles, esclaves), de croyances, ou d'autres variables selon les cas, explique largement les rapports de force. Ainsi, des règles précises déterminent le rôle et la place de chacun dans la communauté ainsi que l'étendue de ses pouvoirs.

A titre d'exemple, et comme l'explique Reverdy à propos des assemblées générales des coopératives, la marge de manœuvre dont dispose un indi-

vidu en position de « cadet » vis-à-vis du reste de la collectivité est faible : « Un coopérateur n'a de voix que celle que veut bien lui donner son aîné, père ou frère aîné et il ne peut en aucun cas songer à l'utiliser contre celui qui l'a invité à exprimer son avis. » (Reverdy - 79).

Toutefois, alors qu'une certaine évolution de la situation des cadets a pu être reconnue, il n'en est pas de même pour les femmes en secteur rural parce que la complémentarité des rôles des hommes et des femmes « reste le fondement même de la production agricole » : « *Le fait saillant est (...) la permanence de la division sexuelle du travail et la stabilité, malgré l'ampleur des changements ambiants, du rapport homme/femme en tant que rapport de production (base du procès de production agricole)... La division sexuelle du travail apparaît ainsi comme "la" condition "technique" de toute production agricole, l'inégalité et la coopération entre hommes et femmes s'inscrivant à l'intérieur du système de production* » (Olivier de Sardan, 1984).

Cependant, depuis quelques décennies, sous l'effet conjugué d'un certain nombre de facteurs comme la baisse de la mortalité, les nouveaux modes de production, l'urbanisation, la scolarisation, les nouveaux modèles familiaux importés et

enfin les migrations, le changement social est rapide, laissant la place à une grande variété de contextes (Locoh - 95).

Ces facteurs sociaux, économiques et culturels peuvent affecter le rôle des femmes dans la prise en charge des équipements en matière d'alimentation en eau et d'assainissement et notamment dans leur gestion domestique ou collective. L'objectif de cette partie consiste donc à les décrire brièvement

et à examiner comment ils peuvent limiter ou au contraire favoriser la place qu'elles tiennent ou pourraient tenir dans cette prise en charge.

Aussi serons-nous amenés à présenter dans ses grandes lignes, la distribution traditionnelle du pouvoir entre les groupes sociaux, les facteurs de changement social que sont, d'une part, les migrations et l'accès à l'éducation et, d'autre part, le développement de la dynamique associative.

2. Les femmes dans l'organisation sociale

2.1. La famille, une entité multiforme

Si la famille est l'institution de base, ce terme de « famille » recouvre en Afrique plusieurs acceptions (Locoh - 95) :

- la famille biologique, lieu privilégié de reproduction et de solidarité entre générations, est conçue comme une alliance entre deux familles. Du fait de la polygamie et des migrations, les membres d'une même famille biologique ne partagent pas toujours la même unité de résidence. Par ailleurs, la polygamie, qui place souvent chacune des coépouses dans un rapport de défiance vis-à-vis de leur mari, implique la séparation des biens entre les époux ;

- le ménage prend en compte des groupes de personnes ayant des arrangements résidentiels communs. C'est le concept qui rend compte du rôle des familles dans la production et la répartition des revenus produits. Même en ville, les ménages regroupent un grand nombre de personnes (de différentes générations) dans la même habitation ;

- les institutions familiales recouvrent les normes et valeurs qui régissent les modes de vie en famille : définition des rôles familiaux selon le sexe et l'âge, normes d'échange matrimonial, règles de résidence, etc. ;

- le lignage correspond à un groupe d'individus qui se reconnaissent comme descendants d'un

ancêtre commun connu. Il peut être extrêmement étendu et impliquer un nombre considérable de collatéraux, la famille dite élargie ayant intégré au fil des générations un nombre élevé d'alliés sociaux dont les descendants faisaient partie de la famille : enfants confiés en gage, adoptions, esclaves, dépendants, etc. (Coquery-Vidrovitch - 94.1).

2.2. Les « aînés », gardiens formels de la conformité

Au sein de la société africaine « traditionnelle », les rapports de solidarité et d'émulation s'organisent au sein d'une classe d'âge.

Une classe d'âge se réfère à la fois au monde physique et au monde sacré, les « vieux » jouant le rôle de « passerelle entre ces deux mondes » (Guengant - 85). L'organisation sociale est en partie fondée sur cette fonction d'intercesseur qui permet aux « vieux » de contrôler une zone d'incertitude importante : l'espace physique.

Il s'agit donc d'une gérontocratie où les notables et les chefs traditionnels sont chargés de « relier la communauté au monde des ancêtres, des esprits ou servir de courroie de transmission pour faire appliquer les décisions du pouvoir central

dans les villages » (Henry - 88), où l'ordre collectif prévaut sur l'identité individuelle.

Les décisions sont prises en commun par le conseil restreint des anciens et notables, qui choisit le chef de village.

Outre ses fonctions de gestionnaire et l'autorité qui en découle, le principal moyen dont dispose le doyen pour maintenir la cohésion de la communauté est de nature idéologique : la morale, la terreur superstitieuse, les interdits sexuels, la sublimation du père et des ancêtres (Meillassoux - 92). L'accession au rang d'adulte ou de père de famille suppose de la part des cadets une « *conformité aux règles contraignantes de l'ordre social dont les anciens sont les gardiens vigilants et sévères* » (Coquery-Vidrovitch - 94).

Néanmoins, si les aînés constituent une classe exploiteuse, chacun des membres qui la composent ne peut y parvenir qu'en ayant été au préalable membre lui-même d'une classe d'âge inférieure exploitée. Les classes sociales se forment non pas à partir de relations de séniorité, mais par la domination de communautés entières, organiquement constituées, accordant à tous leurs membres quels que soient leur âge ou leur sexe, des prérogatives ou des privilèges par rapport à tous les membres des communautés dominées (Meillassoux - 92).

Ce type de relations subsiste en ville, comme l'illustre cette réflexion de J.F. Bayard lorsqu'il emploie le terme de « tribaliste » : « *Le tribaliste pense plus ou moins consciemment que les hommes ou les femmes de son clan sont supérieurs aux autres et qu'en conséquence les autres doivent les servir et leur obéir* ».

2.3. De l'obligation de consensus à la captation communautariste du pouvoir

Les deux principes à la base de l'organisation sociale sont donc les principes de masculinité et de séniorité. En d'autres termes, ceux qui ont le pouvoir de décision sont les hommes, et le poids de leur parole sera d'autant plus grand qu'ils sont plus avancés en âge. Dans ces conditions, les opinions exprimées reflètent-elles celles de l'ensemble des membres et des différentes catégories de la communauté - et notamment lors des assemblées villa-

geoises convoquées par exemple à l'occasion des projets ?

Peut-on tout d'abord affirmer que la minorité qui a droit à la parole s'en sert à son bénéfice exclusif ? Comme l'affirme G. Belloncle, « *pour que quelqu'un puisse prendre la parole en assemblée, il [faut] qu'il réunisse les qualités suivantes : connaissance approfondie des relations de parenté, véracité des propos, respect de la parole donnée, souci du bien commun (...). La longueur même des discussions prouve le souci réel de démocratie qui anime de telles réunions. Dans une assemblée coopérative africaine, un vote ne résoudrait rien. Il importe que chacun soit convaincu, que rien ne soit laissé dans l'ombre. Mille fois les mêmes arguments sont repris, développés, nuancés jusqu'au moment où l'unanimité se fait (...). Non seulement les prises de décision de la société africaine ne sont pas un obstacle à la démocratie coopérative mais bien au contraire elles en sont le garant le plus solide (...). Il n'est pas de moyen plus efficace de faire rentrer les choses dans l'ordre (lorsqu'il y a eu détournement de fonds ou impayés sur le crédit par exemple) que de réunir une telle assemblée* » (Belloncle - 93).

Dans le même esprit, P. Clastres explique que le leader traditionnel ne prend jamais de décision de son propre chef en vue de l'imposer ensuite à la communauté. Il lui semble que si la communauté le reconnaît comme porte-parole, c'est qu'elle le crédite d'un minimum de confiance garantie par les qualités qu'il déploie précisément au service de la société. C'est ce qu'il nomme « le prestige confondu avec le pouvoir ». En effet, l'attention particulière dont on honore la parole du chef ne va jamais jusqu'à la laisser se transformer en parole de commandement : le point de vue du leader ne sera écouté qu'autant qu'il exprime le point de vue de la société (Clastres - 80).

D'autres travaux de recherche et des rapports de terrain tendent toutefois à montrer que dans de nombreux cas, l'absence de prise en compte des besoins de la population par les responsables traditionnels est patente. Ainsi, l'exemple en Guinée Bissau des marabouts qui s'approprient, pour leur usage personnel et celui de leur famille, à l'exclusion des autres membres de la communauté, des postes d'eau destinés à alimenter toute une agglomération (BURGEAP - 96).

Examinant les logiques de pouvoir qui se nouent autour du service d'eau et d'assainissement dans les petits centres urbains, J. Bouju et al. notent, à propos des cas étudiés (Mopti et Bandiagara, Mali) que « *les instances de pouvoir local (Chefferies de village, commandants de cercle) n'ont pas été démocratiquement élues et ne constituent en aucune manière des représentations démocratiques de la population (...). [Leurs] demandes servent prioritairement d'autres intérêts que l'intérêt général des habitants des Communes concernées* ».

L'auteur démontre comment les négociations et les décisions relatives à la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement sont « *phagocytées par les réseaux clientélistes privés ou étroitement communautaires qui structurent toujours l'essentiel de la population* » (Bouju et al. - 98). Les auteurs démontrent ainsi comment, à Bandiagara, un « *grin* », c'est-à-dire un réseau personnel de relations de dépendance et de recours, semble avoir pour principal objectif la captation des ressources dont sont porteurs les projets de développement locaux. En particulier, plusieurs témoignages sont recueillis auprès des cadets sociaux, des femmes, des « *étrangers* » qui, tous, stigmatisent la confiscation du pouvoir par quelques individus, groupes, clans, ethnies.

Une femme lui déclare ainsi : « Nous les femmes du quartier organisons chaque mois le curage des caniveaux (...). Personne d'autre que les femmes du quartier n'est derrière cette initiative. Il faut vous dire que les femmes ne sont jamais associées aux affaires des hommes. Entre autres, elles ne sont pas parties prenantes des arrangements ou des combines entre certains notables et les autorités administratives de la ville » ; un jeune marchand ambulant : « Moi, je ne fais pas partie des « *suddu baba* »¹ (...). Ici, si l'on veut rester tranquille on doit pratiquer l'hypocrisie et l'escroquerie. Les notables des *suddu baba* sont prêts à intervenir à tout propos afin de protéger leurs intérêts. C'est ainsi que l'initiative d'assainissement de la ville prise par les jeunes a été découragée par les notables autochtones sous prétexte que « *le travail ne fait pas honneur* ». Ce sont ces mêmes personnes qui travaillent à la division des jeunes de la ville² ».

Bouju et al. éclairent cette dernière remarque en précisant que la conception « *néo-aristocratique* » du pouvoir a souvent pour corollaire le mépris du travail, « *qui est conçu comme une activité indigne³ de celui qui peut se servir (il a le pouvoir de le*

faire) et se faire servir (il a de nombreux dépendants) : le travail est considéré comme un effort pénible qui est attribué aux statuts sociaux dominés : paysans, classes serviles et, de manière plus générale, tous les cadets sociaux ». A propos des progrès que l'on peut attendre du processus d'émergence de municipalités élues, à l'œuvre dans de nombreux pays d'Afrique Subsaharienne, J. Bouju remarque que « *leur autorité et leur indépendance vis-à-vis des réseaux de pouvoir locaux sont ardemment attendues par certaines élites locales mais elles seront très délicates à mettre en œuvre étant données l'ancienneté et la généralisation du clientélisme politico-électoral local* ».

2.4. Les femmes et la sphère publique

Même si les femmes connaissent, dans les sociétés anciennes, des espaces de liberté grâce à une vie collective séparée des hommes, elles restent soumises, dès leur plus jeune âge, à l'obéissance au sexe masculin.

Le mariage, à partir de onze ou douze ans pour les filles, est décidé par les familles. Comme le démontrent les dots, souvent élevées, il s'agit d'une alliance politique et d'une affaire économique.

Les vieilles femmes reproduisent, à l'intérieur de leur communauté, les rapports hiérarchiques qui régissent d'une façon plus générale les relations entre les maîtres du lignage (les aînés) et leurs divers dépendants : cadets, femmes, esclaves. De manière générale, la femme est assimilée à la brousse, au « *dehors* » ; elle n'est pas associée aux ancêtres et au savoir transmis par eux. Elle est liée aux forces incontrôlables du monde non humanisé (sorcellerie ou magie d'agression) (Droy - 1990).

Certaines régions ou zones font exception. C. Coquery montre par exemple comment les femmes

¹ Les autochtones : littéralement, la « *maison du père* ».

² J. Bouju rapporte ailleurs des propos qui tendent à montrer que les notables auraient saboté de diverses manières l'entreprise montée par ces jeunes faute d'avoir pu obtenir d'eux une contrepartie financière à leur appui.

³ A fortiori, précisons-le, dans le cas de la citation où le travail en question consiste à nettoyer des déchets !

d'Afrique occidentale forestière ont su résister dans une certaine mesure, en raison d'une autonomie économique réelle due à leurs pratiques commerciales ancestrales (Coquery-Vidrovitch - 94.1).

C. Mandjou, auteur d'une monographie sur l'histoire politique des femmes en Afrique du XVIII^e au XIX^e siècle, affirme qu'« *il est faux de dire que la femme africaine est soumise, qu'elle ne prend pas part aux décisions. Ceux qui ont écrit sur l'Afrique, dès le XIX^e siècle, étaient des fils de famille, qui apportaient avec eux leurs préjugés de classe. Ils avaient pour interlocuteurs les chefs de village, et comme ils ne voyaient pas les femmes, en déduisaient qu'elles n'avaient aucun pouvoir. Or, dans les sociétés africaines traditionnelles, on demande toujours l'avis des femmes avant de prendre une décision, même si celles-ci ne parlent jamais en public* » (Mandjou - 2000).

En revanche, son constat porté sur la situation actuelle rejoint notre analyse : « *Aujourd'hui, (...) les hommes se sont accaparé le pouvoir, et les femmes sont obligées de se battre sur tous les plans. D'autant qu'il y a très peu de mouvements de femmes et qu'ils sont en général inféodés aux partis politiques* ».

D'autres facteurs, relevant ou aggravés par les pratiques du monde moderne ou aggravés par elles, contribuent à maintenir les femmes à l'écart des circuits des décisions engageant la collectivité :

– le moindre accès au savoir, aux formations scolaires et professionnelles. Les mères gardent les jeunes filles auprès d'elles, plus que les garçons, pour que celles-ci les aident aux tâches ménagères et parce que l'école, surtout lorsqu'elle n'est pas

située dans le village, est parfois ressentie comme un lieu « de perte » où les jeunes filles échappent au contrôle des parents⁴ ;

– les règles de résidence liées à la pratique de l'exogamie, qui contraignent les femmes à quitter leur lignage pour celui du mari et limitent leur participation aux décisions car elles sont toujours étrangères dans le lignage de leur époux⁵. Pour I. Droy, la femme est assimilée à la brousse, au « dehors » ; elle n'est pas associée aux ancêtres et au savoir transmis par eux. Elle est liée aux forces incontrôlables du monde non humanisé (sorcellerie ou magie d'agression) (Droy - 1990).

Cette marginalisation des femmes trouve sa traduction dans :

– un accès limité au marché du travail : le faible niveau de scolarisation, qui limite l'accès à l'information et à la capacité de gestion, est en effet un obstacle à la présence de femmes à des postes de décision (Tableau 1), et explique aussi en partie leur présence très minoritaire dans les emplois du secteur formel. En 1970, l'Afrique Subsaharienne était déjà la région du monde qui comptait la plus faible proportion de femmes employée dans le secteur formel. Or, cette proportion n'a gagné que 1,6 point en pourcentage entre 1970 et 1990. En revanche, elles sont largement présentes dans le secteur informel ;

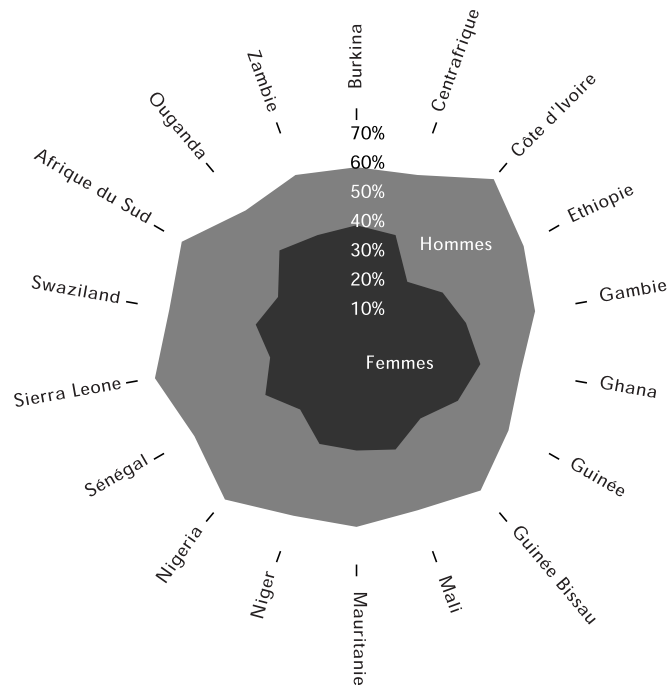
⁴ Voir ci-après 3.3 « Alphabétisation et formation : un facteur d'émancipation progressive »

⁵ Ce qui ne signifie pas bien sûr que l'endogamie suffit à garantir définitivement les femmes de la précarité, cf. par exemple Françoise Puget, *Femmes peules du Burkina Faso, Stratégies féminines et développement rural*, L'Harmattan, 1999, p. 65.

TABLEAU 1. Répartition des cadres nigériens par genre en 1997..

	NIAMEY			NIGER		
	Masculin	Féminin	Global	Masculin	Féminin	Global
Cadres supérieurs	81,6 %	18,4 %	100 %	86,1 %	13,9 %	100 %
Cadres moyens	80,1 %	19,9 %	100 %	72,4 %	27,6 %	100 %
Cadres de l'administration	81,1 %	18,9 %	100 %	78,1 %	21,9 %	100 %

Source : Sékou et associés

FIGURE 1. Répartition des revenus monétaires selon les genres en Afrique subsaharienne

Source : PNUD, 1998

– une inégalité des revenus du travail entre hommes et femmes : analysés sur un échantillon de divers pays d’Afrique subsaharienne, les reve-

nus des premiers sont en moyenne sensiblement deux fois plus élevés que ceux des secondes (Figure 1).

3. Migrations et éducation : la nouvelle donne

3.1. La responsabilité croissante des femmes sous l’effet des migrations

L’exode qualifie les migrations massives que connaît l’Afrique depuis une trentaine d’années, des villages vers les grands centres urbains et dans une moindre mesure vers les petites villes.⁶

Ces migrations, qui concernent majoritairement les hommes, ne sont pas sans conséquences sur l’organisation économique et sociale.

⁶ Ces migrations, qui concernent majoritairement les hommes, ne sont pas sans conséquences sur l’organisation économique et sociale.

« Peu de femmes ont leur mari ici. Certaines sont seules depuis dix ans, avec les vieux pères et les vieilles mères » (Propos rapporté de la 6^e région de Tombouctou par Monimart - 91).

A Mokko, centre semi-urbain nigérien de 3300 habitants, les deux tiers des chefs de ménage quittent le village après la récolte pour chercher un emploi et nourrir ainsi leur famille. La plupart reviennent juste avant le début de l’hivernage. Désormais, les jeunes gens (garçons ou filles) sont attirés par la ville, qui représente réussite économique et libération des contraintes sociales (InterAction Design - 91).

Conséquences visibles de ces migrations : le déséquilibre des rapports traditionnels entre hommes et femmes, entre jeunes et vieux, ainsi que la destruction de la cellule matrimoniale. Les femmes restées au village, qu'elles soient ou non placées sous la tutelle d'aînés ou de parents, voient croître leurs responsabilités domestiques et collectives.

La migration des femmes rurales n'est toutefois pas exclue, qu'elles accompagnent ou rejoignent leurs maris ou qu'elles partent à titre individuel.

La migration des jeunes femmes comme moyen d'échapper aux conditions de vie rurales et aux contraintes qui y sont liées n'est pas un phénomène récent : à la fin du XIX^e siècle, des jeunes femmes partaient déjà pour la ville. Ces migrations, que ni les milieux traditionnels ni les colonisateurs n'encourageaient, étaient plus ou moins assimilées à la prostitution (Coquery-Vidrovitch - 94.1). Aujourd'hui les migrations féminines sont toujours connotées négativement et un grand nombre de femmes en ville sont célibataires, veuves ou divorcées. Au cours d'une enquête sur un groupe de jeunes femmes employées de maison au Sénégal et issues de centres ruraux de l'intérieur du pays, celles-ci avancent ainsi les raisons suivantes pour justifier leur migration (Diaw - 97) :

- les activités au village, peu rémunérées, ne permettent pas de couvrir certaines dépenses comme l'habillement, l'éducation, la préparation du trousseau, etc. ;

- les revenus des parents ne suffisent pas à subvenir aux besoins de la famille ;

- la ville est synonyme de loisir, de travail moins dur, etc.

Ce qui conduit à mettre en évidence l'importante proportion de femmes chefs de famille, particulièrement en ville (Tableau 2). Au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal, cette proportion est deux fois plus élevée en ville qu'en milieu rural.

Ce phénomène est aggravé par l'extrême instabilité des mariages dans les milieux populaires soulignée par C. Coquery-Vidrovitch. Elle l'attribue au contexte de crise économique et de déséquilibre démographique : les maris n'ayant plus les moyens de s'offrir plusieurs femmes à la fois et les femmes devant retrouver au plus vite la protection d'un nouvel époux, une sorte de « polygamie successive » s'est mise en place. Aussi cette mobilité des femmes, si elle entraîne de profonds changements des modes de vie, conduit au développement de l'entraide féminine - lorsque l'une d'elles acquiert une maison par exemple, elle y accueille ses filles divorcées (Coquery-Vidrovitch - 94.1).

3.2. Diversité des ménages et pauvreté

Les recompositions familiales qu'entraînent notamment les migrations ne sont pas dénuées de conséquences sur la pauvreté ou sur les modèles de consommation. Une analyse de genre menée sur les données recueillies par enquêtes ménages

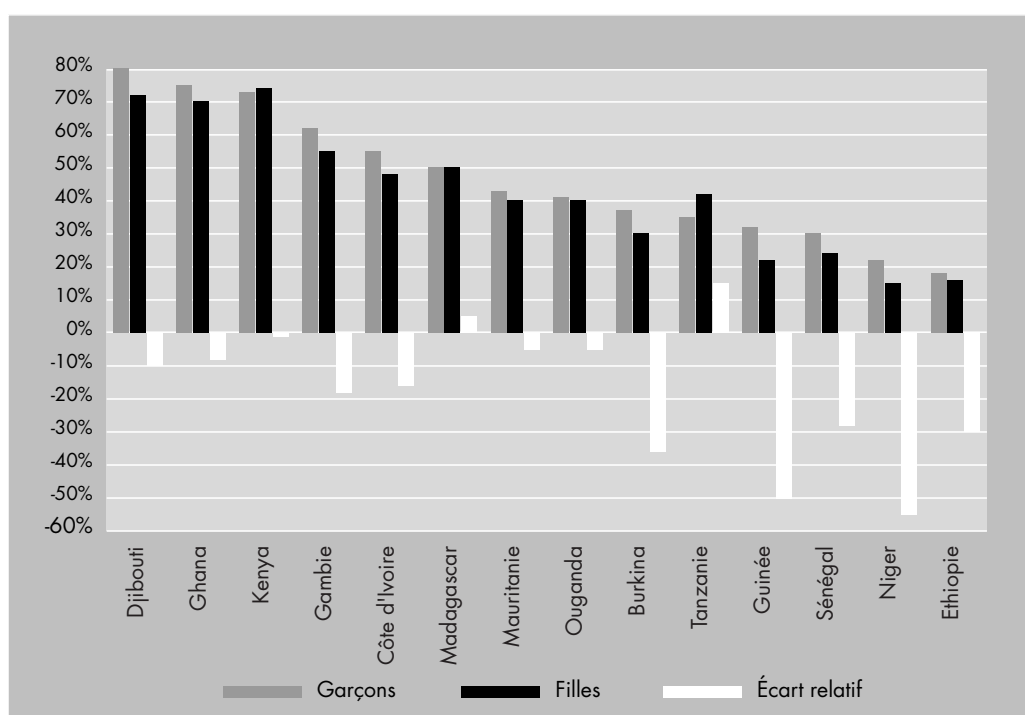
TABLEAU 2. Proportion de chefs de ménage féminins (en %)

PAYS	DATE	MOYENNE DU PAYS	MILIEU RURAL	MILIEU URBAIN
Burkina Faso	1993	6.5	5	12.8
Ghana	1988	32.2	30.7	34.9
Guinée	1983	12.7	12.6	13
Mali	1986	14.1	4.4	18.4
Niger	1987	9.2	7.9	15.5
Nigeria	1992	14.3	12.9	18
Sénégal	1990	15.8	10.	5.23
Togo	1993	26.4	24.8	29.9
Ensemble		16.4	14.9	20.7

Source : Locoh 1995

TABLEAU 3. Education et illettrisme de la population selon le genre en Afrique subsaharienne

Pays	Date de l'enquête	NIVEAU D'ÉDUCATION PRIMAIRE OU SUPÉRIEURE CHEZ LES 15 ANS ET + (%)			TAUX D'ILLETTRISME CHEZ LES 15 ANS ET + (%)	
		Hommes	Femmes	Ratio femmes/hommes	Hommes	Femmes
Burkina	94	17,8	8,5	47,8	82,2	91,5
Djibouti	96	55,0	27,3	49,6	45,0	72,7
Ethiopie	96	16,1	9,7	60,2	83,9	90,3
Gambie	92	26,2	12,4	47,3	73,8	87,6
Ghana	91	18,2	10,4	57,1	81,8	89,6
Guinée	94	22,2	8,2	36,9	77,8	91,8
Côte d'Ivoire	95	50,0	28,1	56,2	50,0	71,9
Kenya	94	47,8	36,3	75,9	52,2	63,7
Madagascar	93	28,8	23,0	79,9	71,2	77,0
Nigeria	92	55,3	39,2	70,9	44,7	60,8
Niger	95	20,9	10,2	48,8	79,1	89,8
Mauritanie	95	17,4	11,6	66,7	82,6	88,4
énégal	91	18,7	10,9	58,3	81,3	89,1
Tanzanie	93	17,7	9,2	52,0	82,3	90,8
Ouganda	92	33,4	21,0	62,9	66,6	79,0
Afrique du Sud	93	47,2	46,3	98,1	52,8	53,7

FIGURE 2. Taux de scolarisation primaire des 6-11 ans en Afrique subsaharienne

dans un groupe de 19 pays d'Afrique subsaharienne a non seulement confirmé la très grande diversité des structures et des compositions familiales (Banque mondiale - 99) mais a aussi montré le lien entre pauvreté et systèmes familiaux. La taille moyenne des ménages dont le chef est une femme est significativement inférieure à celle des ménages dont le chef est un homme. Alors que la majorité des femmes chefs de famille sont veuves, divorcées ou séparées de fait, une écrasante majorité des hommes chefs de famille sont, eux, mariés. Ceci suggère que les femmes se retrouvent chefs de ménage suite à des bouleversements affectant leur vie. Ces ruptures manifestent une instabilité des structures et des compositions familiales et accroissent la vulnérabilité des ménages.

La tradition leur donnant moins de pouvoir de décision et de contrôle sur les biens qu'aux hommes, les femmes (et leurs enfants) sont plus vulnérables que ces derniers, alors même que les opportunités s'offrant à elles pour s'engager dans des activités rémunératrices qui pourraient leur permettre d'acquérir ces biens sont plus limitées.

Il n'a cependant pas été prouvé de façon claire que l'incidence de la pauvreté est plus importante parmi les ménages dont le chef est une femme. Des analyses de données régionales (Banque mondiale, 1999) ont ainsi montré que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée :

- en Afrique de l'Ouest : chez les ménages dont le chef est polygame ;
- en Afrique de l'Est et en Afrique australe : parmi les familles dont le chef est une femme.

Ainsi, le genre du chef de ménage ne permet pas à lui seul de préjuger de la pauvreté de ce dernier.

En revanche, il est intéressant de savoir qu'il a été possible de montrer que les modèles de consommation diffèrent sensiblement en fonction de l'autonomie dont disposent les femmes, à budget égal, dans la gestion des dépenses familiales. En particulier, lorsque la femme a davantage de contrôle sur les revenus monétaires globaux du ménage, la consommation tend à s'orienter davantage vers la satisfaction des besoins « de base » du ménage et vers l'éducation et la santé des enfants.

Ainsi, une étude comparative menée auprès de ménages ayant des revenus semblables dans sept pays d'Afrique subsaharienne a montré que les enfants des ménages dont le chef est une femme

sont non seulement relativement plus nombreux à être scolarisés mais aussi à achever leur cycle d'études primaires. En Côte d'Ivoire, il a été montré qu'un doublement de la part des revenus monétaires dévolus aux femmes — à budget total du ménage constant — se traduit par un accroissement des dépenses alimentaires de 2 % et une réduction des dépenses d'alcool et de cigarettes de 14 et 26 % respectivement (Banque mondiale, 1999).

3.3. Alphabétisation et formation : un facteur d'émancipation progressive

« La scolarité des enfants, les maigres récoltes qui font toujours acheter les vivres, l'achat de médicaments sont des difficultés insurmontables ». (Commentaire d'une femme de Samnatenga, au Burkina Faso, Monimart - 91)

Le niveau global de formation des populations africaines est faible et les filles sont encore moins scolarisées que les garçons. Le tableau ci-dessous, qui récapitule les données concernant les taux de scolarisation des filles et des garçons dans différents pays d'Afrique subsaharienne, met en évidence la grande proportion d'illettrés, avec des écarts importants entre garçons et filles, et le fait que les femmes adultes sont souvent moitié moins nombreuses que les hommes à avoir au moins suivi un cycle complet d'enseignement primaire (Tableau 3).

Les petites filles continuent à fréquenter moins souvent l'école primaire que leurs frères et cet écart relatif en leur défaveur est d'autant plus grand que le taux de scolarisation est faible (Figure 2).

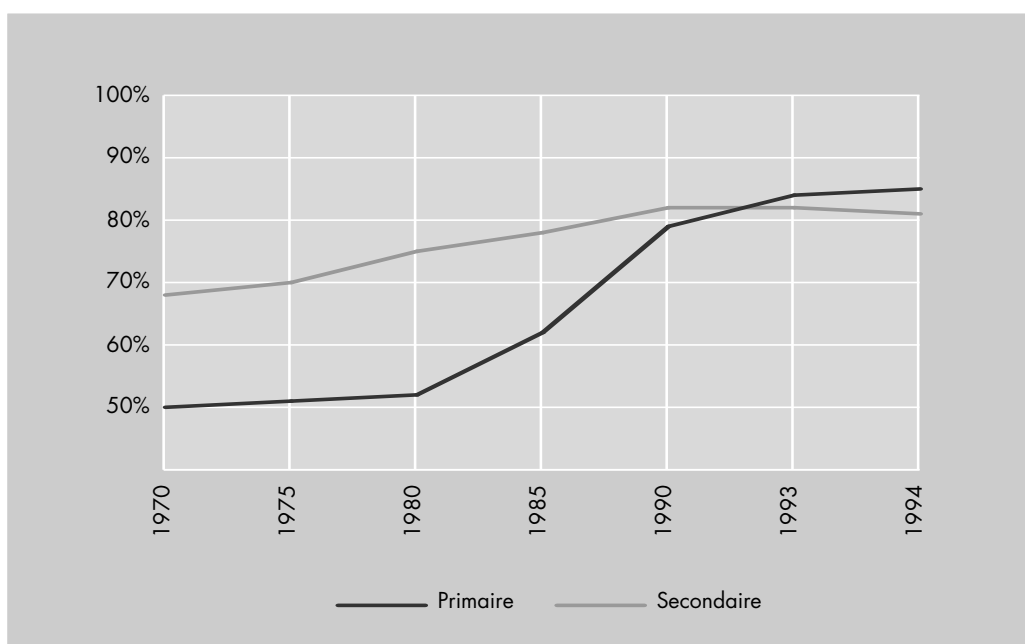
L'inégalité de l'accès à l'école entre garçons et filles est évidemment plus prononcée en milieu rural, comme l'illustre le tableau 4 de la page suivante sur le cas du Niger.

Quelles sont les perspectives d'évolution de l'inégalité d'accès des filles à l'éducation ? Des progrès ont certes été réalisés, mais ils sont lents (Figure 3 page suivante) : si l'écart relatif d'éducation secondaire entre les sexes a effectivement connu une réduction marquée pendant les années 80 en faveur des filles, l'inégalité de l'accès à une formation primaire ne s'est que très timidement réduite ces vingt

TABLEAU 4. Taux de scolarisation et d'alphabétisation au Niger en 1997

	NIAMEY			NIGER		
	Masculin	Féminin	Global	Masculin	Féminin	Global
Scolarisation	51,81	48,75	50,32	18,18	11,54	4,90
Alphabétisation	67,00	53,00	60,00	22,00	12,00	17,00

Source : Cabinet Sékou et Associés - 2000

FIGURE 3. Evolution de la proportion relative de l'éducation des hommes et des femmes en Afrique Subsaharienne de 1970 à 1994

Source : Banque Mondiale, 1999

cinq dernières années : pour cent garçons scolarisés dans le primaire, le nombre de filles est passé de 68 à 82 entre 1970 et 1994 (Banque mondiale - 99). Il est donc raisonnable de penser, à l'instar de nombreux experts, qu'il faudra encore au moins une génération avant de combler cette inégalité.

Cet état de discrimination risque d'être aggravé par le fait que la croissance de la population impose un rythme d'efforts incompatible avec les ressources financières disponibles, à moins que des efforts importants soient faits en faveur de ce secteur.

Ainsi, sur la période 1995-2020, il est prévu que la population d'Afrique Subsaharienne d'âge scolarisable augmente de 52 %, de sorte que, pour atteindre l'objectif d'une scolarisation de tous les enfants à l'horizon 2020, le nombre total

d'élèves à scolariser devra être porté à 91 millions, alors qu'il n'est que de 71 millions aujourd'hui⁸ (Banque mondiale - 1999).

Ces chiffres masquent néanmoins une réalité importante : les progrès réalisés n'ont pas autant bénéficié aux pauvres qu'au reste de la population. La pauvreté en effet renforce les inégalités existantes, même si elle n'en est pas le seul facteur de causalité : les pays qui recèlent de fortes inégalités de revenus sont ceux où l'on rencontre le plus souvent les plus fortes inégalités en matière d'accès des femmes à l'éducation (Banque mondiale - 2001).

⁷ Alors que cette proportion sera en décroissance dans presque toutes les autres régions du monde.

⁸ 63 % de cette augmentation étant imputable au seul accroissement démographique.

Mais les écarts qui subsistent à tous les niveaux de revenus soulignent aussi le poids des facteurs sociaux et culturels sur l'accès des filles à l'éducation. Selon un rapport du PNUD concernant la participation des femmes au développement⁹, l'éducation des filles se heurte encore, en dépit des progrès mentionnés plus haut, à des obstacles considérables du fait de leur enracinement socioculturel : « *Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est en hausse mais l'abandon des filles, qui est supérieur à celui des garçons reste préoccupant. (...) Les traditions et conventions sociales amènent souvent à considérer que l'éducation des filles est inutile et qu'il est préférable de garder les filles à la maison jusqu'au mariage. (...) Lorsque la scolarité est payante et que des uniformes sont exigés, les parents préfèrent faire cet effort financier pour assurer l'éducation des garçons* ». Les gouvernements se doivent d'améliorer « *l'éducation des filles et des femmes pour optimiser la contribution de ces dernières au développement. L'éducation est en effet déterminante pour réaliser des progrès en matière de santé, d'assainissement, d'alimentation* ».

Parler de l'émancipation et de la promotion de la femme n'a de sens que si un certain nombre de mesures concrètes sont prises, notamment des mesures concernant l'accès à l'éducation et à la formation : « *Sur quelles compétences féminines les pays pourront-ils compter ? Il est indispensable de briser le cercle de la soumission, de la dépendance et de l'ignorance si l'on veut faire avancer les choses* » (Monimart - 91).

Aussi l'élément essentiel aujourd'hui est-il l'éducation des filles, qui demeure la condition nécessaire pour qu'elles puissent faire reconnaître leur rôle dans l'activité économique du pays car « *la distorsion est évidente entre leur action économique et sociale et la place qui leur est faite dans les valeurs de la société* ». Toutefois, ceci serait en train de changer très rapidement et « *à côté d'un nombre minime mais agissant de jeunes intellectuelles, éminentes dans la vie politique ou littéraire, on pressent aujourd'hui un mouvement de fond qui devrait conduire à une individualisation des femmes allant de pair avec leur autonomisation économique* » (Coquery-Vidrovitch - 94.2).

Les intéressées sont conscientes des obstacles que constitue l'analphabétisme et celles qui veulent conduire leurs activités sont souvent les premières à vouloir accéder aux formations nécessaires (Masson et al. - 97).

Dans les projets de développement et tout particulièrement dans leur phase d'animation de même que dans les volets de formation et de sensibilisation à l'hygiène, il convient de prendre en compte ces inégalités d'éducation entre hommes et femmes, riches et pauvres, urbains et ruraux, adultes et enfants, même si dans certains cas, une organisation collective peut tenter de pallier ces carences, notamment pour les tranches d'âge plus âgées qui doivent assurer des tâches de gestion. En Guinée-Bissau durant la mise en œuvre du programme d'approvisionnement en eau de la région de Cacheu¹⁰, les femmes analphabètes chargées d'une responsabilité au sein d'une association ou d'un comité de gestion de l'eau se déplacent avec leurs maris scolarisés pour pouvoir assumer leur fonction. Il peut en être de même pour des chefs de village auxquels des responsabilités ont été confiées dans le cadre de projets similaires et qui se déplacent avec un de leurs enfants scolarisés lorsqu'ils ne sont pas alphabétisés¹¹.

Les progrès de la scolarisation, les mouvements de migration et l'urbanisation rapide qui ont marqué les trente dernières années conduisent à une érosion des pouvoirs des anciens dans les entités familiales. Les mouvements migratoires vers les villes, essentiellement de jeunes en quête d'emploi et de formation, ouvrent de nouvelles perspectives. L'emploi urbain, souvent monétarisé, se substitue à l'emploi agricole dont les revenus étaient contrôlés par les anciens. Mais, bien souvent, « *plus qu'à une émancipation des jeunes, avec tout ce que ce terme comporte de positif, c'est à un abandon des jeunes à eux-mêmes que l'on va assister et les jeunes de demain vont subir de plein fouet la faillite des Etats (moins d'école, moins de soins), l'effondrement des économies, etc.* » (Locoh - 95). D'autant que pour les femmes, cela signifie le plus souvent « *qu'elles ont quitté leur milieu d'origine dans une situation déjà critique et ne peuvent plus recourir à leur entourage familial* » (Locoh - 2000).

⁹ Etude d'évaluation n° 13, Programme des Nations unies pour le développement.

¹⁰ Projet d'alimentation en eau potable de la région de Cacheu, 1996, Agence française de développement.

¹¹ Les recommandations méthodologiques qui découlent de cette contrainte sont développées dans le chapitre 5.

4. Le rôle des associations dans l'évolution de l'organisation sociale

A l'image des tontines, pratiquées depuis longtemps, ou d'autres formes traditionnelles de regroupement, le mouvement coopératif et associatif connaît ces dernières années en Afrique un développement sans précédent. Groupements paysans, associations de femmes, coopératives de production, etc., sont devenus de véritables lieux d'échanges, de solidarités... et le moyen d'accéder à des financements ou aides extérieures.

Mais offrent-ils l'occasion d'une réelle redistribution du pouvoir au sein de la collectivité ou favorisent-ils la consolidation du pouvoir des « aînés » sociaux ? La dynamique créée par le groupement modifie-t-elle la relation entre les femmes et la sphère publique, que ce soit à travers l'expression du groupement vis-à-vis de l'extérieur ou par des modifications suscitées à l'intérieur de celui-ci. L'examen de groupements et associations pris dans des contextes très différents (pays, objet, échelle, etc.) tente d'y répondre notamment par l'analyse de leur structure (mixité, organisation par groupes sociaux) en liaison avec leur finalité (intérêt collectif, relation économique, etc.).

4.1. L'exemple d'associations en milieu semi-urbain au Bénin

L'appartenance à une association, quels qu'en soient l'importance et l'objet, a été étudiée fait l'objet d'une enquête dans le cadre d'une enquête d'une étude portant sur quatre petits centres urbains béninois (BURGEAP - 96). Les résultats sont significatifs : 37 % des personnes enquêtés font partie d'une association à Toffo, 30 % à So-Zounko, 26 % à Bérubouay et 17 % à Ouegbo (le plus développé des quatre centres).

Une analyse détaillée des organisations existantes à Toffo a permis une classification en fonction de l'origine de leur constitution :

1) *L'époque révolutionnaire.* Certains groupements et coopératives, créés sous l'impulsion du pouvoir alors en place, ont perduré après la révolution.

C'est le cas du Groupement des agriculteurs et fermiers (GAF), créé dans le but de réaliser des économies d'échelle en se regroupant pour la culture et l'élevage. Au moment de l'enquête, 4 hectares de maïs et 4 autres de manioc avaient été semés dans des champs collectifs. La terre cultivée se trouve dans des zones d'utilité publique affectées gratuitement à l'association après autorisation de l'Etat.

2) *Les projets de développement.* L'Union des groupements de Toffo, créée sur l'initiative d'un volontaire des Nations unies, a pour vocation de coordonner les actions des associations de développement et regroupe 20 des 36 associations de la commune.

3) *L'initiative villageoise.* L'exemple d'associations créées dans des villages voisins incite parfois à se regrouper dans l'espoir de bénéficier, comme elles, d'aides extérieures. Ces associations sont généralement plus récentes. C'est le cas de « Force paysanne », une association de femmes qui transforment l'huile de palmiste vendue aux commerçantes. Avec l'huile, celles-ci fabriquent le savon qu'elles vendent à leur tour sur les marchés de Toffo et de Ouegbo. La fondatrice de Force paysanne a eu l'idée de sa création (en 1992) grâce à l'existence d'une association similaire à Ouegbo.

Toutes ces associations sont organisées sur le même modèle et comprennent au moins : un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e). Le montant des droits d'adhésion varie entre 25 et 2000 F CFA. L'autorité est exercée par des responsables choisis par les membres de l'association.

Les associations ayant pour objet la réalisation d'une activité marchande ne perçoivent généralement pas de cotisations périodiques. Le Groupement des agriculteurs et fermiers de Toffo est une exception. Les cotisations individuelles, de 100 F CFA par mois, permettent à ses adhérents d'acquiescer des parts sociales d'un montant de 10 000 F CFA qu'ils pourront revendre quand ils cesseront leur activité.

Le nombre d'adhérents est très variable mais en général, chaque personne concernée par l'objet de l'association en est membre : toutes les femmes qui fabriquaient de l'huile de palmiste avant la création de Force paysanne, en sont ainsi devenues membres.

Plusieurs des associations de Toffo financent également des travaux collectifs. Ont ainsi été réalisés un hangar pour le marché, des latrines et un centre d'éveil pour les enfants. Mais le bénéfice immédiat de l'action menée par les associations est généralement individuel : revenus et appui aux familles lorsqu'elles sont dans le besoin par des prêts ou par des dons.

Témoin de leur succès, les nombreuses réunions organisées par ces associations connaissent des taux de participation habituellement élevés. Et le passage du statut de « projet véhiculé par l'extérieur » à celui, progressivement, « d'initiative locale », confirme l'enthousiasme qu'elles suscitent.

4.2. Les associations de femmes au Sénégal

D'une façon générale au Sénégal, les femmes cumulent deux fonctions, politique et associative, car les représentantes des associations féminines en milieu rural sont des responsables politiques, choisies en fonction de ce critère par les villageoises. Pour les représenter dans les associations féminines, les villageoises du Sénégal choisissent généralement des femmes qui assument déjà une fonction politique (Riss - 89).

Les associations de femmes se distinguent selon leur mode de cotisation, en deux types :

- Celles dont le but est de permettre aux familles, ponctuellement dans le besoin, d'assumer des dépenses importantes occasionnées par des événements tels que les mariages ou les deuils. Le montant des cotisations varie selon la nature de l'événement. Par exemple, dans le village de Keur Mama Lamine, où 70 % des femmes adhèrent au moins à l'une des deux associations existantes, la cotisation s'élève à 150 F CFA, ou à un apport de riz. Lorsque les femmes cultivent les champs collectifs, le produit de la récolte est stocké et redistribué lors des fêtes ou vendu. Le bénéfice des ventes remplace alors les cotisations.

- Celles dont les cotisations régulièrement versées par les membres sont investies dans l'achat de matériel collectif ou prêtées aux femmes nécessiteuses.

Proches des tontines, ces deux types d'associations assurent une fonction de caisse de solidarité. Leur rôle est de permettre aux ménages ne disposant pas d'épargne de pouvoir régler des dépenses inattendues. La motivation des femmes membres de ce type d'associations réside d'ailleurs avant tout dans le bénéfice individuel qu'elles comptent en tirer.

Toujours au Sénégal, les nombreux Groupements de Promotion Féminine (GPF), mis en place dans le prolongement de la Décennie onusienne de la femme par les autorités sénégalaises, ont été constitués le plus souvent à partir des organisations traditionnelles de femmes qui préexistaient dans les villages (Badiane - 95).

A l'inverse de celles-ci « dont la finalité ne semblait pas s'attacher à la réalisation d'activités collectives de développement économique », la spécificité des GPF réside dans le fait que c'est à travers eux que les villageoises ambitionnent désormais de promouvoir un développement collectif. Les GPF ont connu un vif succès ; en 1995, il en existait plus de 3 600 mobilisant au total plus de 400 000 adhérentes sur l'ensemble du territoire national.

« Plus que l'efficacité de cette participation, qui n'a pour l'instant aucune influence sur les grandes décisions, il convient de considérer ce principe (...) comme une formidable opportunité d'apprentissage et de formation qui sont des étapes nécessaires vers la maîtrise des voies d'accès à la décision. (...) Tandis qu'il y a quelques années encore, aller au marché hebdomadaire voisin constituait pour nombre de femmes rurales une des rares possibilités de quitter le village et d'entrer en contact avec d'autres femmes, l'avènement des groupements féminins a bousculé les traditions et ouvert les femmes sur l'extérieur. De nouvelles attitudes et pratiques (...) sont dorénavant courantes : absence des femmes du village pendant quelques jours pour assister à un séminaire, gestion par les femmes d'activités communautaires génératrices de revenus, prise de parole publique dans des assemblées mixtes, etc., sont autant de choses rendues possibles par les groupements féminins qui disposent de plus en plus de légitimité en agissant comme force de négociation au profit des femmes » (Badiane - 95).

Le contrôle de ces GPF constitue un enjeu politique considérable, et un relais potentiel pour les opérateurs de projets.

4.3. Les associations liées à l'amélioration de l'environnement à Ouagadougou

La ville de Ouagadougou a bénéficié ces dernières années de l'appui de nombreux projets, dont beaucoup ont servi de modèles dans d'autres pays. Trois projets pilotes, réalisés dans différents quartiers de la capitale, constituent des expériences réussies, semble-t-il, de participation des habitantes à l'amélioration de leur cadre de vie :

- *Collecte des ordures ménagères dans le quartier Wogodogo, secteur 10 de Ouagadougou*¹². Il s'agit d'un quartier à faibles revenus comptant 3000 ménages pour une population totale de 25 000 habitants. La collecte des ordures y est assurée par les femmes de l'association Lagem Yam (Unissons nos intelligences), qui compte 12 membres. Après un an de fonctionnement, 850 ménages sont abonnés au service proposé par l'association. Le transport des ordures ménagères est assuré par des charrettes tirées par des ânes. Le matériel de collecte des déchets solides est constitué de râtaux, fourches, pelles, seaux, balais, etc. Les femmes sont équipées de blouses, gants, bottes et masques. La difficulté aussi bien physique que psychologique des tâches à effectuer ne semble pas poser de problèmes aux préposées. Le bilan de la première année de fonctionnement indique que la rentabilité est atteinte, et le succès de l'association a incité d'autres quartiers de Ouagadougou à adopter la même organisation.

- *Participation communautaire à l'amélioration de l'assainissement*¹³ dans le secteur 7 de Ouagadougou. L'assainissement des concessions et des rues est réalisé par un groupement de femmes qui balayent et ramassent les ordures, lesquelles sont

vidées dans des bacs dont l'enlèvement est assuré par la division économique du Haut Commissariat, ou directement enlevées par l'Express Coopérative du Faso (Ecofa). Ce service d'enlèvement des ordures est facturé 500 Fcfa par mois, à la porte de la concession, et 350 Fcfa lorsque les ordures sont déposées dans un bac de transit.

- Amicale des femmes de la Socogib : regroupant une centaine de femmes d'un quartier moderne du secteur 13, cette association a pour objectifs l'aménagement des espaces collectifs et les manifestations de solidarité à l'occasion des cérémonies (mariages, décès, etc.).

Ces trois associations ont induit la création d'emplois réservés aux femmes, leur formation professionnelle ainsi que la perception de revenus permettant une certaine autonomie financière. Des exemples développés ci-avant se dégagent en conclusion trois grands traits communs :

- Des exemples développés ci-avant se dégagent en conclusion trois grands traits communs : Les associations, au-delà d'un regroupement par activité, sont l'occasion d'un regroupement par sexe. En effet, elles sont souvent attachées à un groupe social : celui des hommes, pour les coopératives agricoles par exemple, ou celui des femmes, confirmant la différenciation entre les sexes jusque dans la mise en place de structures d'appui aux activités de la collectivité. Notons à ce propos que les groupements qui ont pour objet la solidarité financière entre leurs membres - objet proche des tontines - sont généralement des groupes de femmes.

- Ces associations fédèrent souvent l'ensemble des membres d'un groupe autour d'une fonction productive ou commerciale - par exemple, l'ensemble des femmes qui transforment l'huile de palme (cf. ci-dessus l'exemple du Bénin). A cet égard, ces associations peuvent avoir un poids important et contribuer à une redistribution du pouvoir au sein de la collectivité ;

- Enfin, notamment aux niveaux national et régional, elles sont souvent associées aux pouvoirs politiques locaux, ce qui en constitue la principale limite.

¹² Projet pilote du centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA) et de l'Institut africain de gestion urbaine (IAGU).

¹³ Projet d'amélioration des conditions de vie urbaine. Financement UNICEF/Banque mondiale.

Conclusions

• Les exclus d'hier, femmes et cadets sociaux, développent aujourd'hui des stratégies pour évoluer au sein de la société (migrations, activités lucratives, implication dans des associations, etc.) qui obéissent aux principes suivants, les rapports entre les groupes restant néanmoins très complexes et les situations variables d'un site à l'autre sur le plan de l'évolution des structures sociales traditionnelles : les usagers potentiels d'un programme de développement représentent un ensemble de groupes sociaux ayant des intérêts parfois divergents mais surtout un pouvoir de décision au sein de la collectivité très différent. Ils ne forment pas un tout homogène et sur le plan méthodologique ne peuvent être traités comme tel ;

• le contexte social est en pleine mutation et il est difficile de présager de ce qu'il peut être sans une analyse fine de terrain ;

• les associations et groupements existants sont souvent structurés par groupes sociaux (jeunes, femmes, personnes ayant une même activité). Ils peuvent apporter une réponse aux difficultés de chaque individu à se faire entendre mais ont pour limite leur fréquente intégration aux partis politiques.

Pour les exclus, les programmes d'approvisionnement en eau constituent une opportunité de redistribution des rôles en leur faveur au sein de la communauté. A cet égard, l'implication des femmes dans les projets ne peut être isolée de l'implication de l'ensemble des groupes constituant la communauté.

Bibliographie du chapitre 2

(Badiane - 95)

Badiane C., «Réseaux et accès à la décision : l'exemple des groupements féminins au Sénégal», in Femmes, villes et environnement. UNESCO, IUED, DDACE, 1995.

(Banque mondiale - 99)

Banque mondiale : *Gender, Growth, and Poverty Reduction*, In Africa Region Findings, n°129, février 1999.

(Banque mondiale - 2001)

Banque Mondiale : *Engendering Development*, A World Bank Research Paper, 2001.

(Belloncle - 93)

Belloncle G., *Anthropologie appliquée et développement associatif : trente années d'expérimentation sociale*, L'Harmattan, 1993.

(Bouju et al. - 98)

Bouju J., Tinta S. et Poudiougou B., *Approche anthropologique des stratégies d'acteurs et des jeux de pouvoir locaux autour du service de l'eau à Bandiagara, Koro et Mopti (Mali)*, SHADYC, EHESS/CNRS, Ministère de la Coopération, Paris, 1998.

(BURGEAP - 96)

BURGEAP : *Etude d'évaluation et de formulation des actions à entreprendre pour le programme d'hydraulique rurale et semi-urbaine*, VIII^e FED, République de Guinée Bissau, 1996.

(Clastres - 80)

Clastres P., *Recherches d'anthropologie politique*, Le Seuil, 1980.

(Coquery-Vidrovitch - 94.1)

Coquery-Vidrovitch C., *Les Africaines : histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Ed. Desjonquères, 1994.

(Coquery-Vidrovitch - 94.2)

Coquery-Vidrovitch C., *Femmes africaines : Histoire et développement in Questions de développement : nouvelles approches et enjeux*, L'Harmattan, 1994.

(Diaw - 97)

Diaw B., *Filles et employées de maison au Sénégal : une double vie ardue*, Environnement Africain, n° 39-40, ENDA, Dakar, 1997.

(Droy - 1990)

Droy I., *Femmes et développement rural*, Karthala, 1990.

(FemConsult - 90)

FEMCONSULT, BMB., *Evaluation thématique de l'intégration des femmes dans le développement rural*, novembre 1990.

(Guengant - 85)

Guengant P.P., *Etude des enjeux des aménagements hydrauliques dans l'Ouest du Burkina Faso, ou comment les modèles culturels des ONG conduisent les paysans à jouer au jeu de l'oie*, in « L'eau, quels enjeux pour les sociétés rurales ? », Ed. L'Harmattan, 1985.

(Henry - 88)

Henry A., *Le développement économique est-il respectueux de la parole des ancêtres ?*, Annales des Mines, série Gérer et comprendre, n° 12, septembre 1988.

(InterAction Design - 91)

Résultats des études socio-économiques et de la consommation d'eau potable dans les trois grands villages Mokko, Dogon Kiria et Koré Mairoua (Niger), Conseil de l'Entente / Pays-Bas, 1991.

(Locoh - 95)

Locoh T., *Familles africaines, population et qualité de la vie*, CEPED, n° 31, mars 1995.

(Locoh - 2001)

Locoh T., *Genre, population et développement dans les pays du Sud, état des lieux et perspectives*, in Bozon M. et Locoh T. (dir.), *Rapports de genre et questions de population. II. Genre, popu-*

lation et développement, INED, Dossiers et Recherches n° 85, août 2000.

(Mandjou - 2000)

Mandjou C., citée par Lequeret E, in *Le monde diplomatique*, janvier 2000.

(Masson et al. - 97)

Masson J.L., Segbenou R. et Zahiri N., *Réussir la formation des femmes*, INADES Formation. 1997.

(Meillassoux - 92)

Meillassoux C., *Femmes, greniers et capitaux*, L'Harmattan, 1992.

(Monimart - 91)

Monimart M., *Les femmes et la restauration de l'équilibre socio-écologique au Sahel*, in "Femmes du Sahel : la désertification au quotidien", Karthala, OCDE/Club du Sahel. 1991.

(Olivier de Sardan - 84)

Olivier de Sardan J. P., *Les sociétés songhai-zarma (Niger-Mali). Chefs, guerriers, esclaves, paysans...*, Karthala, 1984.

(Riss - 89)

Riss M.D., *Femmes africaines en milieu rural*, L'Harmattan, 1989.

(Reverdy - 79)

Reverdy P., *Coopérative et développement en Afrique sahélienne*, Université de Sherbrooke, 1979.

(Sékou et Associés - 2000)

Cabinet Sékou et Associés, *Etude de base sur l'état sanitaire des populations de la Communauté Urbaine de Niamey*. Programme de réhabilitation des infrastructures, Bureau national de coordination, cabinet du Premier ministre, Niamey, 2000.

3. Gestion domestique de l'eau et de l'assainissement

1. Introduction : économie domestique et genre

L'analyse de la production domestique, au regard des théories économiques, débouche sur une opposition entre le travail dit « improductif-reproductif » pour les anglophones, qui concerne l'entretien et la reproduction de la cellule familiale, et les activités productives.

Marquées d'une dimension culturelle et symbolique, les tâches domestiques établissent clairement la séparation entre le groupe des hommes et celui des femmes. Les activités des femmes, assimilées au travail ménager « improductif » et donc dévalorisées, entérinent la coupure entre sphère productive et sphère domestique.

Une grande part de leur travail échappe ainsi aux enregistrements comptables effectués par les systèmes de comptabilité nationale. Il a par exemple été estimé que près de 60 % des activités féminines ne sont pas comptabilisées par le système kenyan, contre 24 % seulement des activités masculines (Banque mondiale - 99). Pourtant, de nombreuses études ont montré que les femmes travaillent davantage que les hommes dans l'ensemble des pays d'Afrique Subsaharienne (voir figure 1 ci-après).

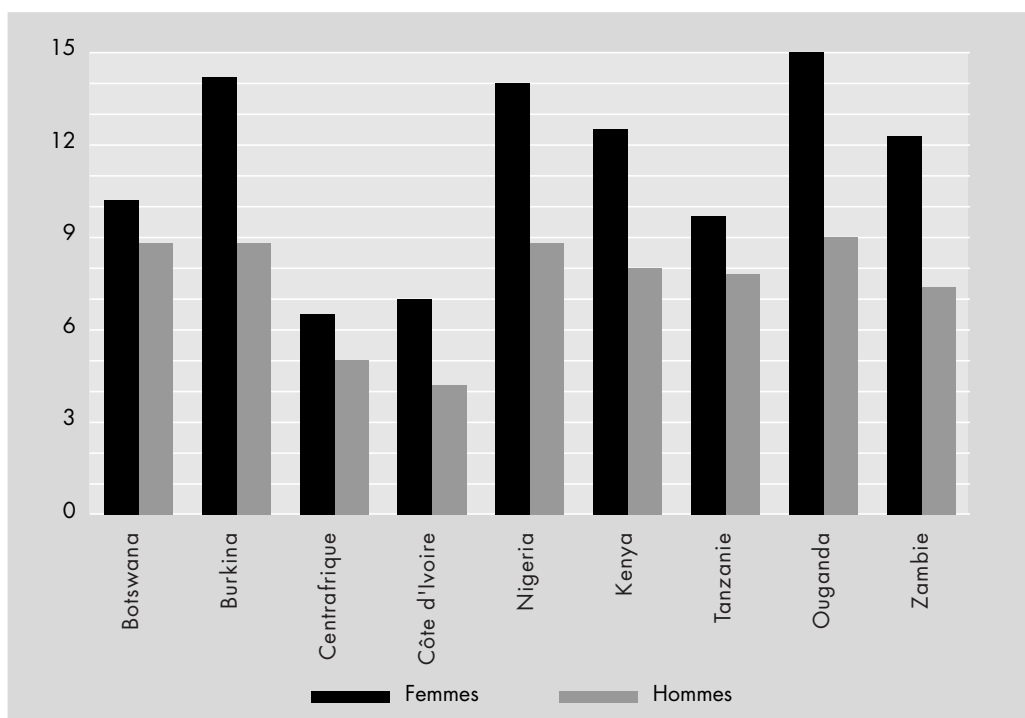
De surcroît, les enfants sont étroitement intégrés aux systèmes de production domestique et les modèles qui désavantagent les petites filles débute très tôt. Les ménages pauvres mobilisent la

force de travail de leurs enfants et, si les garçons sont aussi mis à contribution, il n'en reste pas moins que les corvées domestiques, notamment le transport de l'eau et du combustible, représentent l'un des facteurs limitant la scolarisation des filles (Banque mondiale- 1999).

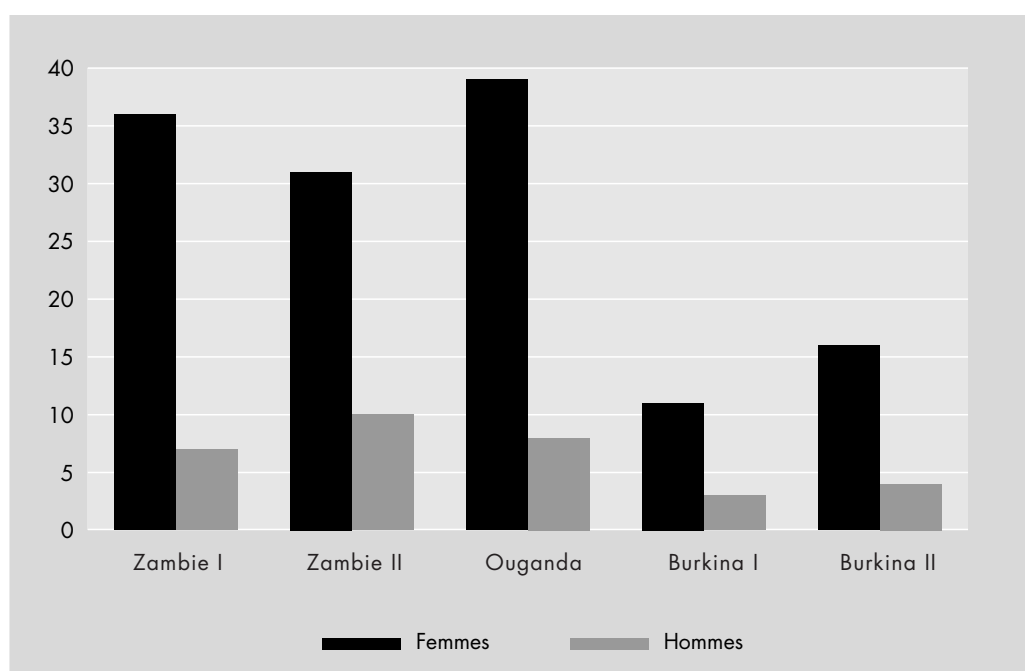
Pourtant, les tâches domestiques consomment beaucoup de temps et d'énergie. En milieu rural et dans certains centres semi-urbains, quatre activités mobilisent le « budget temps » qui leur est consacré : la collecte de l'eau, la recherche de bois de chauffage, le pilage des céréales ou des tubercules et la préparation des repas. Parmi ces quatre activités, les deux premières, qui représentent les tâches de transport, sont les plus lourdes. L'inégalité de leur répartition selon le genre peut être appréciée à travers la figure 2 ci-dessous (Barwell - 96).

Celle-ci montre ainsi à partir d'études de cas (Zambie, Ouganda et Burkina Faso) que chaque femme transporte en moyenne chaque année, selon les pays, l'équivalent de 10 à 40 tonnes d'eau et de bois de chauffage sur un kilomètre, soit 3 à 7 fois plus que la charge de transport dévolue aux hommes.

D'autres enquêtes menées en milieu rural au Ghana et en Tanzanie ont montré que les femmes passent presque trois fois plus de temps que les hommes aux activités de transport et que les

FIGURE 1. Nombre d'heures productives par jour selon le sexe

Sources : Brown et Haddad, 1995 ; Banque mondiale, 1993b ; Saito et al, 1994

FIGURE 2. Comparaison des charges de transport hommes-femmes (en t/km par an)

Source : Barwell, 1996

charges transportées sont en moyenne quatre fois supérieures.

Pour donner un aperçu plus concret de la répartition quotidienne des tâches domestiques, examinons le tableau 1 (cf. double page suivante). Celui-ci rend compte de l'emploi du temps d'un ménage polygame¹ dans un centre semi-urbain burkinabé pendant la saison sèche et l'hivernage (Zuidburg - 96) : la corvée d'eau, qui ne concerne que les épouses du chef de ménage, occupe une place importante, même si ces dernières s'organisent entre elles pour répartir les tâches domestiques.

Notons au passage que, pendant l'hivernage, les femmes se lèvent très tôt pour cultiver leurs champs personnels avant d'aller cultiver celui de leur mari. Les revenus provenant de cette activité supplémentaire (champs personnels) contribuent à un certain nombre de dépenses telles que l'alimentation, l'eau, le bois, etc.

L'approvisionnement en eau de la famille et l'assainissement de son habitat tiennent donc une grande place dans les activités des femmes d'Afrique subsaharienne. De sorte que tout projet relatif à ce secteur doit être à l'écoute des demandes d'amélioration exprimées par ces dernières, qu'il s'agisse des activités domestiques ou collectives.

- Les activités domestiques circonscrites aux usages de l'eau sont le puisage et le portage de l'eau, la cuisine, la vaisselle, la toilette, la lessive (généralement effectuée hors de la concession) et l'abreuvement des animaux.

En matière d'approvisionnement en eau potable, plusieurs recherches, à travers des études de cas et des enquêtes quantitatives auprès des ménages, hommes et femmes, se sont penchées ces dernières années sur les pratiques, les comportements, les attitudes, les opinions et la demande des ménages et des individus.

Deux programmes en relèvent notamment, l'un entrepris par une équipe de la Banque mondiale entre 1987 et 1990 sur les déterminants de la demande en eau dans des régions rurales d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie du Sud-Est (Water Demand Research Team - 93), le second par le CERGRENE et le BURGEAP entre 1994 et 1996 sur différents petits centres et villes de cinq pays d'Afrique de l'Ouest : le Niger, la Guinée, le Bénin, le Mali et le Burkina Faso². Ce sont les prin-

cipaux résultats acquis par ces recherches du point de vue de l'analyse « genre » qui, pour l'essentiel, illustrent les propos du § 2.

- Davantage liées à l'environnement collectif, d'autres tâches (qui n'apparaissent pas dans le tableau 1) sont assumées par les femmes. Il s'agit notamment de l'entretien des périmètres bordant les concessions, ainsi que la collecte et la vidange des déchets solides (ordures ménagères) ou liquides (eaux usées). Au contraire de l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement domestique des eaux usées et des excréta est rarement ressenti comme un besoin prioritaire. La plupart des gens ignorent que de médiocres conditions d'assainissement sont sources de nombreuses maladies. De ce fait, les méthodes recommandées en matière de traitement des excréta sont mal acceptées et appliquées, tant au plan national que communautaire.

La mobilisation des politiques nationales, des bailleurs de fonds et de la communauté scientifique internationale, n'a pas non plus été aussi intense dans ce secteur que dans celui de l'alimentation en eau potable, ce qui se traduit par un déficit d'études, de rapports et de données chiffrées concernant les pratiques, les comportements et les attitudes individuelles et domestiques en la matière.

Le § 3 explorera les connaissances acquises, en s'appuyant essentiellement sur quelques monographies réalisées, notamment à partir d'entretiens et d'enquêtes ménages entreprises à l'occasion de projets d'amélioration de l'assainissement ou de l'environnement urbain, et qui offrent l'avantage de fournir des données quantitatives ventilées par sexe notamment, mais aussi par âge, par catégories sociales, etc.

¹ Pour la définition à laquelle nous nous référons quant au terme "ménage", se reporter au chapitre 2, § 2.1. « La famille, une entité multiforme ».

² Voir BURGEAP - 96, Morel à l'Huissier et Verdeil - 96, Etienne et Morel à l'Huissier - 97, Morel à l'Huissier et al. - 97 et Etienne - 98. Les villes et petits centres étudiés dans ces recherches BURGEAP/CERGRENE sont les suivants. Au Bénin : Ouegbo, Toffo, So-Zounko et Bérubouay. Au Niger : Foulan Koirra, Guidiguir et Baguèye. En Guinée : Mali, Labé, Koundara et Beyla. Au Mali : Kayes, Ségou et Mopti. Au Burkina Faso : Bobo Dioulasso.

TABLEAU 1. Emploi du temps d'un ménage polygame en zone semi-urbaine burkinabé

Pendant une journée en saison sèche				
	4 - 5 h	6 - 7 h	8 - 9 h	10 - 11 h
Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Réveil • Libération du bétail et des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de bois de chauffe pour alimenter la forge 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de bois de chauffe pour alimenter la forge 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de bois de chauffe pour alimenter la forge
Femme 1	<ul style="list-style-type: none"> • Réveil • Balayage de la cour • Vaisselle 	<ul style="list-style-type: none"> • Puisage de l'eau • Nettoyage des jarres, Calebasses gobelets • Alimentation des porcs 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> • Repas • Pilage du mil • Corvée de bois
Femmes 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> • Réveil • Préparer le dolo 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le dolo • Alimenter les porcs 	<ul style="list-style-type: none"> • Marché pour achats / ou lessive 	<ul style="list-style-type: none"> • Marché
Femme 4 (tour de cuisine)	<ul style="list-style-type: none"> • Réveil • Corvée de bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Corvée de bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour corvée de bois • Marché pour achats 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour marché
Pendant une journée en hivernage				
Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Réveil 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champêtres 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champêtres 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champêtres
Femme 1	<ul style="list-style-type: none"> • Réveil • Alimentation des porcs • Travaux champ personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux
Femmes 2, 3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> • Réveil • Travaux champ personnel • Bain enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux

(suite tableau 1)

Sources : L. Zuidburg, 1996

en saison sèche				
12-13 h	14-15 h	16-17 h	18-19 h	Nuit
<ul style="list-style-type: none"> • Retour corvée de bois • Repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Allumage de foyer afin de produire du charbon de bois pour la forge 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour du travail du charbon • Douche • Repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée du bétail et de la volaille • Repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Causerie
<ul style="list-style-type: none"> • Retour corvée de bois • Mouture de grains 	<ul style="list-style-type: none"> • Mouture de grains 	<ul style="list-style-type: none"> • Corvée d'eau • Préparation de la sauce et du tô • Vaisselle • Trempage du tamarin 	<ul style="list-style-type: none"> • Bain des enfants • Repas • Balayage de la maison • Causerie 	<ul style="list-style-type: none"> • Causerie • Couchage des enfants
<ul style="list-style-type: none"> • Marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Bain des enfants • Bain • Repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Causerie
<ul style="list-style-type: none"> • Corvée d'eau et cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> • Corvée d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> • Bain de l'époux et des enfants • Bain • Repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Causerie
en hivernage				
<ul style="list-style-type: none"> • Repas • Repos 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champêtres 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champêtres 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour du champ • Repas • Douche 	<ul style="list-style-type: none"> • Repas
<ul style="list-style-type: none"> • Repas • Repas • Travaux champ époux 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour pour cuisine et corvée d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Corvée d'eau • Bain enfant • Douche • Repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage maison • Coucher les enfants • Causerie
<ul style="list-style-type: none"> • Repas • Repos 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux champ époux • Retour maison 	<ul style="list-style-type: none"> • Corvée d'eau • Bain enfants • Douche 	<ul style="list-style-type: none"> • Repas • Causerie

2. Les pratiques d'approvisionnement en eau des ménages

La « corvée d'eau » s'impose aux ménages non raccordés à un réseau d'eau, dans un contexte où les critères de choix d'une source d'approvisionnement en eau, qu'elle soit moderne ou traditionnelle, s'avèrent complexes, mais où deux facteurs déterminants méritent d'être particulièrement analysés : le paiement de l'eau et la perception des relations entre l'eau et la santé par les usagers.

2.1. La corvée d'eau

Les services de desserte d'eau courante à domicile se limitent, en Afrique de l'Ouest, aux grandes et moyennes agglomérations, et encore ces services ne touchent-ils généralement que la minorité des ménages suffisamment aisés pour se permettre de déboursier les frais nécessaires au raccordement de leurs habitations au réseau, qui représentent entre deux et cinq mois de revenus moyens (Collignon et Vézina - 2000).

La corvée d'eau à Mokko (Niger)

A Mokko, au Niger, la corvée d'eau pour la consommation du ménage repose uniquement sur les femmes. L'homme djerma ne puise jamais. Les hommes peul le font seulement pour abreuver le bétail ou pour échanger l'eau contre du son de mil avec les femmes de Mokko. Les hommes sont responsables de l'entretien des puits, en particulier du désensablement. Les femmes payent elles-mêmes la puisette, la corde et les récipients pour le transport de l'eau puisée ainsi que les canaris pour le stockage.

La corvée consiste à hisser l'eau du puits qui se trouve à 55 mètres de profondeur et la transporter dans un récipient d'environ 25 litres. Le puisage de cette quantité, qui correspond à l'utilisation journalière d'une seule personne, prend entre 15 et 25 minutes. Le puisage pour un ménage, qui comprend en moyenne 6 personnes, peut prendre 2,5 heures par jour, et ce uniquement pour une utilisation domestique !

Source : InterAction Design - 97

Dans une grande partie des villes et à leur périphérie, en zone semi-urbaine et a fortiori en milieu rural, les équipements modernes d'approvisionnement en eau n'offrent généralement qu'un niveau limité de services collectifs (puits collectifs bétonnés, forages équipés de pompe manuelle ou à pied, bornes-fontaines sur réseau ou mini-réseau d'adduction, etc.). D'où le terme de « corvée d'eau » qui s'applique aux fréquents et parfois longs déplacements que nécessite le transport de l'eau.

Dans la majorité des cas, ce sont les femmes elles-mêmes ou les jeunes filles, plutôt que les jeunes garçons, qui sont chargées de la collecte et du transport de l'eau domestique. Elles se déplacent à pied et transportent des récipients souvent très lourds sur leur tête.

En dehors des porteurs ou revendeurs d'eau, les hommes ne se rendent généralement au point d'eau que pour répondre à des besoins non domestiques : fabrication de briques ou alimentation en eau du troupeau par exemple. Comme l'illustre ce commentaire d'un usager³, ils disposent alors généralement d'un moyen de transport :

« C'est ma belle-fille qui est chargée du transport des seaux, mon fils va avec l'âne chercher l'eau pour les briques avec des bidons » (Guidiguir, Niger).

Les éléments constitutifs de la corvée d'eau sont essentiellement :

- *Le poids*, les récipients utilisés pour transporter l'eau domestique étant le plus souvent des seaux de 18 à 20 litres en matière plastique et démunis de couvercle. Les femmes utilisent aussi des bassines dont le volume peut aller jusqu'à 35 litres. Les enquêtes ménages menées par J. Etienne et A. Morel à l'Huissier auprès de 1106 ménages répar-

³ La majorité des commentaires cités dans ce chapitre a été recueillie par J. Etienne. Un certain nombre concernant le Mali est extrait de Bouju et al. - 98.

tis dans quatre pays montrent que la moitié des familles ramène plus de six récipients par jour. Leur volume moyen s'établissant à 30 litres, ce sont donc près de 200 kg qui sont acheminés quotidiennement au foyer par les femmes et les jeunes filles.

- *Les distances parcourues*⁴ : elles sont de 200 mètres en moyenne sur l'ensemble des petits centres nigériens, guinéens et béninois et de 115 mètres pour les ménages non raccordés des trois villes maliennes, mais les valeurs varient par site (de 65 m à Mopti jusqu'à 400 m à Ouegbo) en fonction de la densité des bornes-fontaines⁵. La moitié des distances parcourues est toutefois supérieure à 100 mètres environ. En milieu rural, ces distances sont fréquemment plus longues, surtout en fin de saison sèche lorsque les puits tarissent. Les distances parcourues peuvent alors dépasser plusieurs kilomètres par jour. De plus, le faible débit de certains points d'eau occasionne de longues files d'attente. Dans le cas où le village dispose d'une pompe, l'approvisionnement en eau peut être plus régulier et les distances à parcourir sont souvent sensiblement réduites. Le temps libéré par une attente et un temps de portage moindre permet aux femmes de se consacrer à d'autres activités, rémunératrices ou pas⁶.

- *Le temps d'attente* : dans les centres urbains, il peut également être important aux bornes-fontaines, les pratiques domestiques (toilette, préparation des repas, etc.) conduisant les ménagères à s'approvisionner aux mêmes heures : le matin, généralement entre 7 h et 9 h et le soir après 17 h. Le temps d'attente sur l'ensemble des petits centres et villes étudiés s'établit à 10 minutes pour plus de la moitié des ménages. Comme pour les distances parcourues, le temps d'attente moyen, de 23 minutes pour l'ensemble des sites, est beaucoup

plus long dans les petits centres (42 mn) que dans les villes (11 mn) du fait d'une moindre densité des bornes-fontaines.

Contrairement à l'idée fréquemment avancée selon laquelle les femmes chercheraient à se retrouver au point d'eau pour sortir de leur isolement et discuter loin de leurs maris, les longs temps d'attente sont à l'origine de conflits voire de bagarres dans les files d'attente, plus souvent d'ailleurs en ville, où les femmes se connaissent moins bien et disposent de moins de temps, que dans les centres semi-urbains. Le tableau 2 page suivante reprend les commentaires de ménagères à propos des inconvénients de la corvée d'eau tels qu'ils ont été rapportés lors d'une enquête effectuée dans des centres semi-urbains nigériens (InterAction Design - 91). Dans cet exemple, les femmes vont chercher l'eau aux puits mais les inconvénients cités se rapportant au transport de l'eau demeurent vrais pour la collecte de l'eau aux bornes-fontaines.

- *En milieu urbain*, et de façon beaucoup plus occasionnelle dans les centres semi-urbains et ruraux, certains foyers recourent à un « porteur » ou à un « revendeur »⁷ (voir tableau 3 page suivante).

« **Quand je sens la paresse, ce sont les revendeurs qui m'apportent l'eau** » (commentaire recueilli à Guidigir, Niger).

Les foyers aisés et les femmes commerçantes (occupées à la vente des produits alimentaires sur les marchés) ou qui n'ont pas d'enfants pour les aider, ont principalement recours aux porteurs d'eau. Du fait qu'elles ne peuvent sortir de chez elles, les femmes cloîtrées (cas particulièrement répandu au Niger) font également appel à leurs services.

En moyenne, dans les petits bourgs et les quartiers périurbains étudiés au Niger, au Bénin et en Guinée, 80 % des usagers des points d'eau ne font jamais appel aux porteurs d'eau, 13 % de temps en temps et 7 % de façon régulière (J. Etienne - 1997).

⁴ Toutes les distances mentionnées dans ce chapitre correspondent à celles qui séparent le domicile du point d'eau. Les distances effectivement parcourues sont donc deux fois plus élevées.

⁵ Le calcul des charges d'eau transportées, compte tenu des éléments obtenus sur ces études de cas (200 kg/jour sur une distance de 230 à 400 mètres aller-retour soit 18 à 29 tonnes/km par an) confirme les ordres de grandeur cités par l'étude mentionnée en introduction (Barwell - 96, voir figure 2).

⁶ IRC. Dédougou, 1992.

⁷ A ce terme fréquemment employé, nous préférons celui de « revendeur livreur », de façon à ne pas le confondre avec celui désignant les revendeurs de voisinage, abonnés connectés au réseau de distribution revendant l'eau à leurs voisins qui viennent s'approvisionner chez eux.

TABLEAU 2. Inconvénients et conséquences de la corvée d'eau évoqués par les femmes en milieu semi urbain au Niger

INCONVÉNIENTS	% DE FEMMES	CONSÉQUENCES	% DE FEMMES
Pendant le puisage			
La grande profondeur	64	Perte de temps	30
Le tarissement	38	Insuffisance d'eau	29
Le manque de puisette	30	Fréquemment malade de « la corvée »	21
Le poids de l'eau	27	Mains déchirées	20
Le temps d'attente	2	Fatigue	14
Pendant le transport			
Le poids sur la tête	38	Maux de tête, de dos	13
(Dé)charger la charrette	2	Perte de temps et d'énergie	15
La pollution de l'eau	2		

Source : InterAction Design - 1991

TABLEAU 3. Ménages recourant aux revendeurs livreurs selon le type d'urbanisation

Type d'urbanisation	Recours à des revendeurs		
	Jamais	Parfois	Régulièrement
Petit centre	91 %	4 %	5 %
Ville/Quartier central	68 %	21 %	10 %
Ville/Quartier périphérique	57 %	26 %	18 %
Ensemble : effectifs	750	192	110
Ensemble : pourcentages	71 %	18 %	11 %

BURGEAP - 1996 et A. Morel à l'Huissier et al. - 1997⁸

Dans les trois villes maliennes précitées, ces proportions moyennes se montent respectivement à 66 %, 21 % et 13 %. En fonction de la distance qu'ils parcourent et du degré de pénurie d'eau, les porteurs d'eau multiplient jusqu'à dix fois le prix de l'eau à la borne-fontaine. Ce surcoût explique que la distribution d'eau par porteur demeure un service réservé aux foyers les plus aisés, à condition toutefois que ceux-ci ne disposent pas de femmes disponibles en nombre suffisant pour assurer la corvée d'eau⁹.

« Les porteurs d'eau vendent 50 F les deux touques (2 x 18 litres) mais quand il y a une coupure d'électricité, ils les vendent 75 F. Les porteurs vendent 50 F ou 75 F selon la distance qui te sépare du point d'eau. Les prix pratiqués par les porteurs sont très chers : ils achètent l'eau à 5 F pour la revendre 25 F ; le mercredi (jour de marché) les deux jerricanes coûtent 50 F » (différents commentaires recueillis à Foulan Koira et à Guidiguir, au Niger).

⁸ Cf. la note n° 2 pour la liste des zones d'étude.

⁹ Voir infra chapitre 3, § 2.3. "Le paiement partagé de l'eau".

2.2. Les critères de choix d'une source d'approvisionnement en eau potable

Les populations recourent encore fréquemment aux sources d'approvisionnement traditionnelles comme les puits, les rivières, les marigots ou bien encore le recueil des eaux de pluie, y compris dans les villes. Ces modes d'approvisionnement, parfois qualifiés d'alternatifs, sont cependant plus ou moins répandus ou sollicités selon les conditions hydrogéologiques et climatiques locales qui peuvent influencer sur leur plus ou moins grande abondance et leur disponibilité au long de l'année.

En remplacement ou en complément de ces moyens traditionnels, de nombreux équipements modernes (puits modernes, forages équipés de pompes à motricité humaine ou motorisées, bornes-fontaines...) ont été installés. Les familles ont ainsi théoriquement le choix entre maintenir leurs pratiques anciennes d'approvisionnement en eau ou utiliser le nouveau système, généralement payant lorsqu'il est mécanisé, sauf bien entendu lorsque l'accès aux points d'eau traditionnels est trop difficile ou trop aléatoire, la question du choix, alors, ne se posant pas :

« L'eau de la borne-fontaine est la seule que l'on puisse avoir facilement car les puits tarissent pendant la saison sèche et les mares les envahissent pendant la saison des pluies » (Propos recueillis à Bagueye au Niger).

De multiples critères fondent, en réalité, les choix individuels vis-à-vis de l'approvisionnement auprès des équipements modernes,

– qu'ils tiennent à l'offre : on peut citer la régularité de l'approvisionnement mais aussi la qualité de l'eau, et les facteurs touchant à la corvée d'eau comme l'éloignement et le temps d'attente au lieu d'approvisionnement,

– ou à la demande : on peut constater l'agrégation de divers facteurs tels que le niveau de scolarisation, la conception qu'on se fait de son rang social, le type d'activité socioprofessionnelle pratiquée, l'intériorisation des valeurs d'hygiène, le goût, les conceptions culturelles associées à la propreté et les moyens financiers dont on dispose effectivement (Bouju et al. - 98) :

« S'il y avait des puits collectifs ou des mares, je prendrais toute mon eau sur ces points d'eau car je n'ai pas d'argent » (commentaire recueilli à Foulan Koira au Niger).

Une étude menée en Guinée Conakry¹⁰ et en milieu rural montre que certains groupes refusent d'utiliser l'eau du forage parce qu'ils se sentent exclus de sa gestion ou qu'ils s'estiment victimes d'une discrimination. Conscients des conséquences d'un tel refus sur leur santé, ils affirment avec force « *que le comportement de ceux qui contrôlent le point d'eau fait que nous boirons avec nos familles de l'eau qui nous rendra malade !* ».

Cette discrimination est vécue de différentes façons. Certaines femmes, arrivées pourtant les premières, doivent d'une part attendre que celles qui font partie du groupe contrôlant le point d'eau aient terminé de puiser pour s'approvisionner à leur tour ; pour des raisons de présence similaire, les enfants de certaines familles n'ont pas le droit d'aller seuls puiser l'eau.

D'autre part, n'ayant pu participer aux décisions prises lors de l'implantation du nouveau point d'eau, une grande partie de la population en est de fait exclue à cause de son éloignement. Au début des enquêtes, le goût de l'eau de forage (considérée comme salée, ou moins douce que l'eau d'un puits) était souvent cité comme responsable de la non-utilisation du nouveau point d'eau ou de la non-volonté de participer à son financement. Cette assertion a été contredite par la suite, une fois les véritables raisons identifiées.

• Pour ce qui concerne l'offre, plusieurs études ont tenté d'analyser et d'établir une typologie des principaux critères de choix entre différentes sources d'approvisionnement en eau.

A Bandiagara et Koro, au Mali (Bouju et al. - 98), le temps d'attente est majoritairement présenté comme l'un des premiers critères.

¹⁰ P. Revaud.

« Avec la borne-fontaine nous sommes moins fatiguées, c'est vrai, mais avec le robinet¹¹ c'est le rang¹² et souvent la rupture¹³ qui fatiguent. Surtout en cette période de chaleur, ce n'est pas facile d'avoir de l'eau au robinet : il faut faire le rang la nuit, avant le lever du jour ».

Mais le choix d'une source d'approvisionnement en eau dépend aussi souvent de l'usage qui va en être fait, alimentaire ou non. Les propos suivants, qui illustrent en outre l'importance accordée à la qualité de l'eau de boisson¹⁴, abondent dans ce sens :

« Je ne vais jamais à la borne-fontaine : je vais au puits pour la lessive, la cuisine et la toilette et le porteur d'eau nous amène chaque matin quatre jerricans pour la boisson. L'eau de la borne-fontaine, c'est surtout pour la boisson, mais pour le bétail et la lessive, on utilise l'eau du puits ».¹⁵

« Il paraît que l'eau du robinet est meilleure et traitée. Mais si tu fais attention il y a des débris, on dirait que l'eau devient « rouge » : ça veut dire que dans cette eau il y a de l'impropreté ! ».¹⁶

Notons dans ce dernier commentaire que l'emploi du « il paraît » pour signifier que l'eau de la borne-fontaine est de bonne qualité illustre le fait que si les ménages sont informés des avantages sanitaires à consommer l'eau des bornes-fontaines, ils n'en sont pas forcément convaincus.

Le critère de qualité, associé à la notion d'usage, ne vaut pas que pour la boisson. En matière de lessive par exemple, l'eau de certaines bornes-fontaines est jugée impropre, car elle ne « mousse » pas :

« Pour faire la lessive, nous allons ailleurs chercher une eau à un puits d'une extrême douceur. Pour la lessive, l'eau de notre puits est un peu

comme celle du robinet : elle coupe les mousses et donc elle consomme plus de savon que celle que nous cherchons ailleurs » (propos recueillis à Koro).

En fait, l'alternance entre différents points de collecte de l'eau est fréquemment de mise, notamment en fonction des saisons ou des disponibilités financières :

« Moi, je prends l'eau tantôt à la borne-fontaine (en saison sèche), tantôt au puits. Mais pendant l'hivernage, quand les premières pluies ont évacué toutes les saletés et petites maladies du marigot, je me sers là-bas et puis après les pluies, quand l'eau commence à « se sécher » à la rivière, nous creusons des séanes (les « boy boy »). Leur eau est tout à fait claire sans saleté » (propos recueillis à Bandiagara).¹⁷

En apportant quelques nuances, moins sur l'énoncé des critères que sur leur ordre de priorité, l'étude menée dans quatre centres semi-urbains au Bénin (BURGEAP - 96) corrobore les analyses précédentes et les réponses des personnes interrogées sur les raisons du choix des points d'eau qu'ils utilisent sont assez homogènes. Outre la question de la qualité de l'eau déjà évoquée, le problème de la distance des bornes-fontaines aux habitations est évoqué systématiquement :

« Pendant la saison sèche, nous prenons l'eau de la pompe mais pendant la saison des pluies, nous n'utilisons que l'eau de la citerne parce que la borne-fontaine est très loin de nous et très sale » (commentaire recueilli à Toffo).

En revanche, le prix de l'eau aux bornes-fontaines, qui varie de 200 à 550 F CFA/m³ selon les sites (parfois aussi selon les récipients), ne paraît pas ici une entrave au recours à la borne-fontaine. Le prix est considéré comme normal ou bon marché par la majorité des ménages, bien que l'opinion à cet égard diffère suivant le genre¹⁸.

Le temps d'attente au point d'eau, et plus précisément la disponibilité de la ressource, concerne notamment les réseaux équipés d'un générateur solaire, lorsque la demande est importante :

¹⁷ J. Bouju remarque que cette attitude réduit considérablement l'impact sanitaire du point d'eau moderne.

¹⁸ Voir infra § 2.3. « Le paiement partagé de l'eau ».

¹¹ La borne-fontaine.

¹² La file d'attente.

¹³ Les arrêts de distribution dus vraisemblablement à un mauvais dimensionnement du système solaire d'approvisionnement en eau.

¹⁴ La perception traditionnelle de la qualité de l'eau par les usagers est analysée plus loin § 2.4.

¹⁵ Propos recueillis par J. Etienne respectivement à Guidiguir et à Bagueye au Niger.

¹⁶ Propos recueillis à Bandiagara par Bouju et al. - 98.

taines utilisatrices regrettent la pompe manuelle qui permettait de choisir l'heure de collecte.

S'agissant des variations saisonnières, l'exemple de Bérubouay confirme les pratiques d'alternance entre les sources d'approvisionnement en eau : le bourg dispose de deux mini-adductions d'eau alimentées par l'énergie solaire totalisant sept bornes-fontaines, une pompe manuelle, trois puits cimentés de grand diamètre ainsi que quelques puits privés. En saison sèche, presque tous les ménages s'approvisionnent aux bornes-fontaines (86 %) pour la boisson, et la moitié d'entre eux utilise aussi l'eau des bornes-fontaines pour la lessive. En saison des pluies, 53 % seulement continuent à s'alimenter aux bornes-fontaines pour la boisson.

Les autres collectent l'eau aux puits (31 %) ou recueillent l'eau de pluie dans des fûts ou des bassines (10 %), les citernes étant très peu développées dans cette région (2 %) ; 4 % continuent de s'approvisionner au marigot.

• *Pour ce qui concerne la demande*, des recherches ont tenté de hiérarchiser les facteurs déterminant le choix d'un mode d'approvisionnement en eau domestique.

Ainsi, l'analyse des modes d'approvisionnement en eau à Ukunda (Kenya) illustre la manière dont une famille de ce village décide d'acheter l'eau à une borne-fontaine plutôt qu'à un revendeur livreur à domicile, ou plutôt que de la tirer d'un puits (Mu et al. - 90). Les familles plus aisées, d'un meilleur niveau d'éducation ou comptant davantage de femmes, utilisent plus volontiers la borne-fontaine. Les bornes-fontaines sont davantage utilisées lorsque les sources alternatives (puits et revendeurs livreurs) sont plus chères, plus éloignées, ou fournissent une eau de moins bonne qualité ; elles sont moins utilisées lorsque la distance à parcourir pour s'y approvisionner ou le prix de vente qui y est pratiqué augmentent et lorsque le goût de l'eau qu'on y délivre est moins apprécié.

Dans le même programme de recherche de la Water Demand Research Team de la Banque mondiale, une étude similaire a été menée à Onitsha au Nigeria (Whittington et al. - 89) :

L'analyse du comportement des habitants de ce petit centre, face au choix de s'approvisionner à un puits, à un kiosque ou auprès d'un revendeur, montre que :

– un goût de l'eau du puits jugé acceptable fait diminuer significativement la probabilité d'acheter l'eau aux revendeurs ou à la borne-fontaine ;

– les revenus n'ont pas d'effet significatif sur la probabilité de choix ;

– plus le niveau de scolarité est élevé, moins il est probable que le ménage utilise le puits ;

– plus le temps de collecte (de parcours) est important pour une source d'approvisionnement, moins il est probable qu'un ménage l'utilise ;

– plus le nombre de femmes dans le ménage est élevé, moins il est probable que ce dernier achète l'eau à un revendeur livreur.

Dans ces deux études sur Ukunda et Onitsha, seules deux variables communes se révèlent significatives dans le choix du mode d'approvisionnement :

– l'une relative aux caractéristiques des points d'eau : le temps de parcours, c'est-à-dire l'éloignement relatif des sources d'approvisionnement les unes par rapport aux autres ;

– l'autre liée aux caractéristiques du ménage : le nombre de femmes dans le ménage.

La main-d'œuvre féminine disponible pour la corvée d'eau est un critère de segmentation¹⁹ de la demande. L'étude Burgeap/Cergrene, sur la base d'enquêtes portant sur des villes et petits centres dans quatre pays (cf. supra), montre que la probabilité de recourir à des revendeurs livreurs augmente significativement avec les revenus du ménage²⁰ ou lorsque le recours aux autres modes d'approvisionnement (bornes-fontaines ou sources traditionnelles) est plus difficile (faible pluviométrie, pas d'autres alternatives que les bornes-fontaines, bornes-fontaines éloignées), ou bien encore lorsque le chef de ménage est veuf(ve) ou célibataire. Comme dans les études de la Water Research Team, elle met aussi en évidence la diminution significative de cette probabilité avec le nombre de femmes dans le ménage. Elle montre enfin que cette probabilité est plus élevée dans les quartiers centraux des villes que dans les petits centres, et

¹⁹ Le concept de « segment », issu du marketing, désigne un groupe socio-économique homogène du point de vue de la demande. Ainsi, « segmenter un marché » consiste à déterminer les catégories de population ayant des demandes distinctes pour un bien ou un service.

²⁰ Mesuré par un indicateur de richesse construit à partir de divers biens de consommation et d'équipement.

s'accroît encore dans les quartiers périurbains (source : données enquêtes A. Morel à l'Huissier - J. Etienne).

L'analyse des données d'une enquête menée sur Bobo Dioulasso (Burkina Faso) en 1997 (Morel à l'Huissier - 1998) a permis d'établir que la présence de deux femmes ou de deux enfants supplémentaires dans le ménage diminue de 1,5 point la probabilité que ce dernier recourt aux services d'un transporteur livreur, régulièrement ou non. Cette enquête confirme également que les ménages recourant plus volontiers à ces services ne sont pas seulement plus démunis en main d'œuvre disponible pour la corvée d'eau, mais aussi plus aisés : une augmentation de 10 000 F CFA du revenu mensuel moyen d'un ménage de Bobo accroît de deux points la probabilité que ce dernier recourt aux services d'un transporteur livreur, régulièrement ou non.

Ainsi, que ce soit en ville ou dans les petits centres, l'influence de la main d'œuvre féminine est déterminante dans le choix des habitants non raccordés de se faire livrer l'eau à domicile plutôt que d'aller s'approvisionner à la borne-fontaine.

Les ménages sont donc généralement confrontés au choix parmi plusieurs sources possibles d'approvisionnement en eau et se déterminent en fonction de trois ensembles de critères :

1. L'usage (ou les usages) auquel l'eau de cette source d'approvisionnement est destinée ;
2. Les caractéristiques des sources d'approvisionnement disponibles (éloignement, prix de vente unitaire, qualité de l'eau délivrée) ;
3. Les caractéristiques du ménage et des membres du ménage associés au choix, notamment de ceux qui en supportent le coût (les femmes chargées de la corvée d'eau et le chef du ménage si celui-ci participe au paiement).

2.3. Le paiement partagé de l'eau

Coût de l'eau et budget domestique

A l'intérieur des communautés rurales, les échanges économiques entre les hommes et les femmes sont complexes. Par exemple, les femmes reçoivent une part de mil en échange de leurs travaux aux champs, qu'elles transforment et vendent

pour acheter des « condiments »²¹. Du fait de la polygamie (entre autres), il n'y a pas de budget domestique commun : maris et femmes assument séparément la charge de certaines dépenses, selon une répartition qui dépend de l'activité de chacun.

Le mari participe généralement aux dépenses effectuées par sa (ses) femme(s) en leur donnant à chacune une somme hebdomadaire destinée à l'achat des condiments, du bois et de l'eau.

« Chaque semaine mon mari me donne 1 000 F CFA pour les condiments parce que nous avons notre stock de mil pour l'année. Pour le bois, il va en brousse et charge son âne. - Chaque matin mon mari me remet 200 F CFA pour la nourriture et le pétrole. - Je soustrais l'argent de l'eau dans les frais du condiment que mon mari me donne » (Propos recueillis à Guidiguir au Niger).

Par ailleurs, dans la plupart des cas, le mari est chargé de l'achat des sacs de mil ou de maïs (un sac par mois pour une famille moyenne).

Notons depuis plusieurs années les migrations, masculines surtout, bouleversent la répartition des obligations familiales. A Bagueye (au Niger) par exemple, les hommes valides partis travailler dans les grandes agglomérations les plus proches envoient plus ou moins régulièrement de l'argent à leur famille :

« Mon mari est parti en exode, il m'envoie tous les trois mois la somme de 10 000 F CFA que je répartis entre les dépenses » (Propos recueillis à Foulan Koira au Niger).

Les budgets féminins et masculins sont donc le plus souvent clairement délimités dans le couple : à l'homme de fournir la nourriture de base, les vêtements, les médicaments modernes. De son côté la femme, lorsqu'elle a des ressources propres (dons, petit commerce, maraîchage, vente de produits de cueillette...) les utilise selon les priorités qu'elle a elle-même définies.

L'installation dans les villages de points d'eau modernes avec pompage mécanisé a nécessité la mise en place d'un système de recouvrement des coûts engendrés par le nouveau service d'approvi-

²¹ Le terme de « condiments » inclut tout ce qui permet de faire la sauce qui accompagne le mil ou le maïs.

sionnement en eau. Tandis que la vente de l'eau, en zones urbaine et semi-urbaine, se pratique généralement au volume, les villages connaissent aussi un système de cotisations par individu, par foyer ou par famille. Dans ce dernier cas, ce sont en principe les hommes qui assurent le paiement, mais ce principe souffre de nombreuses exceptions (voir exemple du Niger ci-après).

A la question « qui paye l'eau », les quelques exemples suivants, empruntés à diverses études menées chacune sur un grand nombre de petits centres d'un pays donné, montrent clairement... qu'il n'y a pas de règle générale :

Au Bénin, dans les petits centres équipés de réseaux d'adduction d'eau potable, les dépenses pour l'achat de l'eau sont financées dans 40 % des cas par la femme sur son budget propre, pour 38 % des enquêtés par le mari seul et, dans les 22 % des cas restants, l'eau est aussi bien payée par l'homme que par la femme (BURGEAP - 96).

Au Niger, parmi 19 villages du département de Tillabéri ayant bénéficié d'un programme de réhabilitation des pompes à motricité humaine (PEM) au début des années 90 avec le PRT²², trois modes de paiement de l'eau coexistent : cotisations²³, paiement au seau en monnaie et paiement au seau en nature²⁴.

La forme du paiement intervient dans le mode d'imputation de la dépense : la cotisation est en général payée par les chefs de familles, le paiement du seau en numéraire est le plus souvent supporté par la femme sur son propre budget. Enfin le mil exigé en paiement est pris sur les rations journalières données par le mari à son épouse (Olivier de Sardan et ElHadji Dagobi - 2000).²⁵

En fait, notent les auteurs de cette étude, « le prix de l'eau prend place dans un espace intermédiaire (déjà existant pour les « condiments » qui améliorent une sauce de base), où, d'un village à l'autre, et

même d'une famille à l'autre, les usages diffèrent, et où la marge de négociation est réelle. On retrouve la même indétermination sur la question du « prix de la farine », dans les villages où il y a des moulins : parfois le mari paye, parfois c'est la femme ».

En Guinée, les femmes, plus impliquées dans les activités agricoles et de commerce que dans l'Ouest du Niger, sont plus souvent mises à contribution pour le paiement des cotisations (Olivier de Sardan et Diallo - 2000) :

« L'homme ne paye que quand sa femme n'a pas d'argent. Ce sont les femmes qui travaillent avec l'eau. Nous avons commencé par 500 F, ensuite 1 000 F et maintenant 2 000 F » (K.D., hygiéniste du forage de Madina Badiar).

« Ma femme paie plus régulièrement, moi je ne paie que de temps en temps, je suis cultivateur éleveur, ma femme vend des condiments pour la sauce » (M.K.D. trésorier du forage 1 de Kamabi).

« Nous payons 100 ou 200 F de temps en temps. Ce sont les femmes qui payent. C'est moi qui paie dans ma famille. Je vends des gâteaux, comme ce n'est que 100 ou 200 F, je n'ai pas besoin de demander à mon mari. » (R.D., trésorière du forage 3 de Kamabi).

Cependant, les hommes contribuent parfois, soit en même temps que les femmes, soit seuls :

« Quand le prix de la pièce est élevé, l'homme et la femme doivent payer, sinon les pères de famille payent, cela ne dépasse pas 1 000 F par père de famille » (O.B., président du CPE de Dow Saré à Foulamori).

« Pour la réparation de la première panne, nous les femmes, nous avons participé au paiement en cotisant 100 FG chacune. Mais pour la deuxième panne, ce sont les hommes qui s'en sont occupés » (xx, Sinthian Mody).

A Kamabi « l'instituteur et les fonctionnaires cotisent de 1 000 à 2 000 FG en cas de panne, alors que les autres villageois cotisent en moyenne 400 FG... Des moments, on réclame 500 FG par personne. Si tu as deux femmes, tu paies 500 FG et 1 000 FG pour les deux femmes, soit 1 500 F » (M.F., instituteur).

La cotisation régulière à Fandadji est de 100 francs par semaine et par femme. Si, en cas de panne, l'argent obtenu par les femmes n'est pas suffisant pour réparer la pompe, alors les hommes cotisent exceptionnellement.

Parfois aussi les hommes, initialement contributeurs, se sont ravisés et ont obligé les femmes à prendre leur relais :

²² Projet de Réhabilitation des pompes du département de Tillabéri (1993-1997).

²³ Soit à l'avance (c'est-à-dire pour constituer une caisse de maintenance), soit après coup, « à la panne », lorsque celle-ci survient.

²⁴ Un épi de mil ou une mesure de grains de mil (boite de conserve) pour un seau.

²⁵ Les citations qui suivent sont extraites de cette étude (Olivier de Sardan et Diallo - 2000).

A Madina Badiar, les hommes versaient la cotisation pour les réparations de la pompe puis ils ont décidé que les femmes, étant plus nombreuses et principales utilisatrices du forage, devaient cotiser entre elles et ils ont cessé de cotiser. Deux groupes de cotisations, composés de femmes, ont été organisés, l'un, à l'est du forage, l'autre, à l'ouest. Le président de district déclare que ce fut lui qui a eu l'initiative de cette organisation.

« C'est 2 000 F par panne, ma femme paye. Elle fait la culture d'oignons. Les hommes payaient au départ 2 000 F par personne au moment des pannes. Mais ce sont les femmes qui utilisent plus l'eau, et comme elles sont plus nombreuses que les hommes, nous nous sommes dit de laisser les femmes cotiser seules » (A.K.B., président du CPE de Madina Badiar).

En conclusion, parce que le principal intérêt de l'achat de l'eau pour les femmes consiste en une économie de temps et de fatigue, le rapport de force conduisant à faire supporter le coût de l'eau par la femme ou l'homme ou bien à le partager varie selon les couples et selon les revenus de chacun (Olivier de Sardan et Diallo - 2000).

La volonté de payer varie selon le genre

Dans la recherche menée par la Water Demand Research Team de la Banque mondiale, hommes et femmes ont été enquêtés dans quatre études d'évaluation contingentes²⁶ de façon à tester l'effet du sexe de l'enquêté sur le consentement du ménage à payer pour des services en eau améliorés. Parce que les femmes supportent presque universellement la tâche de la quête de l'eau, les sociologues qui étudient la gestion domestique de l'eau supposent que les femmes attachent davantage d'importance à la fourniture d'eau améliorée que les hommes, et qu'elles seraient donc disposées à payer plus pour de telles améliorations. Cependant, dans de nombreuses cultures, les femmes n'ont pas un contrôle équivalent à celui des hommes sur les ressources financières du ménage ou y accèdent moins aisément.

²⁶ On parle d'évaluation « contingente » de la demande lorsque le service n'est pas encore disponible, c'est-à-dire « hypothétique ».

Lorsqu'elle est interrogée sur ce que son ménage consentirait à dépenser pour un approvisionnement amélioré, une femme peut être réticente ou incapable d'engager ainsi le ménage dans une obligation financière substantielle, même si, à son avis, l'amélioration en vaudrait la dépense. De ce fait, le sens dans lequel le sexe peut influencer le consentement à payer des individus pour des services améliorés n'est pas ressorti clairement des enquêtes de la Water Demand Research Team de la Banque mondiale (Water Demand Research Team - 93).

Dans les quatre études d'évaluation contingente où cet effet a été testé, le sexe de l'enquêté s'est cependant avéré être un déterminant statistiquement significatif. En Tanzanie et en Haïti, les enquêtées se déclaraient disposées à payer davantage pour accéder aux bornes-fontaines que les enquêtés, mais c'était le contraire au Nigeria et en Inde.

Au Nigeria, le consentement à payer des femmes pour les bornes-fontaines et les branchements privés était inférieur de moitié à celui des hommes.

En d'autres termes, le sexe de l'enquêté paraît avoir une influence importante dans le consentement à payer qu'expriment les ménages, mais le sens de cet effet dépend du contexte culturel spécifique.

Le coût de l'eau pour les ménages, une appréciation différente suivant le genre

Le croisement entre le revenu des femmes et l'opinion de ces dernières concernant le prix ne donne pas de résultats significatifs, ce qui peut s'expliquer de deux façons :

- la participation fréquente de l'époux au paiement de l'eau (voir ci-dessus) ;
- la fiabilité discutable des revenus déclarés par les femmes, dont une partie notable est d'origine non-monétaire.

En revanche, on observe une dépendance forte entre les revenus des hommes et leur opinion : au-delà d'un revenu mensuel de 50 000 F CFA, en effet, les enquêtés masculins sont presque unanimes à considérer le prix de l'eau comme « normal » ou « bon marché », alors qu'en deçà de ce seuil, 40 % d'entre eux le trouvent « cher » (Morel à l'Huissier - 97).

Il est par ailleurs intéressant de relever qu'à partir d'un revenu de l'ordre de 30 000 F CFA, le

TABLEAU 4. Taux d'effort financier moyen par pays pour le paiement de l'eau aux points d'eau collectifs privés ou publics

Pays	Bénin	Niger	Guinée	Mali	Ensemble
Taux d'effort moyen	2,2 %	1,4 %	2,4 %	4,3 %	3,6 %

Source : enquêtes Cergrene/Burgeap ; Morel à l'Huissier et al. - 97

TABLEAU 5. Seuil maximum admissible pour le paiement de l'eau aux points d'eau collectifs privés

	Petits centres (Niger, Bénin, Guinée)	Villes maliennes	Ensemble
Seuil maximal admissible	7,5 %	4,5 %	6,5 %

Source : enquêtes Cergrene/Burgeap ; Morel à l'Huissier et al. - 97

montant des dépenses affectées à l'eau, et donc les consommations, augmente notablement. En deçà, on ne trouve pas de lien entre classes de revenus et classes de dépenses. On peut donc considérer que, pour la moitié de la population la plus pauvre²⁷, les dépenses consacrées à l'eau et les consommations sont indépendantes des revenus²⁸.

Le pourcentage des revenus affecté à l'achat de l'eau, encore appelé « taux d'effort », est en moyenne égal à 3,6 % du revenu sur l'ensemble des quatre pays étudiés (Morel à l'Huissier et al - 97). Il est plus important au Mali (4,3 %) où l'on a travaillé seulement sur des quartiers urbains et où les consommations moyennes (donc les dépenses mensuelles pour l'eau) et les prix de vente unitaires de l'eau sont les plus élevés (tableau 4).

On a recherché le pourcentage du revenu affecté à l'eau au-delà duquel, en moyenne, les ménages considèrent que le prix de vente de l'eau est « cher ». On a pu montrer que lorsque ce taux

d'effort dépasse 6,5 %, le prix est considéré comme cher (voir tableau 5).

Recherché sur l'ensemble des petits centres, ce taux d'effort maximum admissible y est sensiblement plus élevé : 7,5 %, mais il est de l'ordre de 4,5 % sur l'ensemble des villes maliennes.

Remarquons qu'on retrouve là une sorte de confirmation a posteriori de l'idée couramment admise et généralement érigée en norme, suivant laquelle le taux d'effort maximal admissible pour l'eau serait de l'ordre de 5 % des revenus.

Cependant, selon que la personne enquêtée est un homme ou une femme, et ceci indépendamment du fait que ce soit le mari ou l'épouse qui paye l'eau, les résultats sont très différents : en moyenne, les hommes sont significativement plus nombreux que les femmes (51 % au lieu de 31 %) à considérer que le prix de l'eau aux bornes-fontaines est bon marché. Cela s'explique sans doute par les différences de revenus entre les hommes et les femmes, mais il est important de souligner que ce résultat est indépendant du payeur. P. Bussone, sociologue spécialiste du secteur AEPA en Afrique, suggère deux éléments vraisemblables d'explication :

– même lorsqu'une certaine somme lui est versée par son mari pour l'achat des « condiments » ou de l'eau, c'est la femme qui demeure la gestionnaire des dépenses quotidiennes de la famille, confrontée aux arbitrages et à la rigueur comptable qu'impose l'état des faibles ressources monétaires et des multiples besoins à satisfaire. Cet élément d'explication suggérerait que l'on obtienne la même distorsion des opinions entre hommes et femmes vis-à-vis d'autres prix de biens ou services de consommation courante ;

²⁷ La médiane des revenus s'établit pour l'ensemble des petits centres et quartiers périurbains étudiés à 30 000 FCFA/mois

²⁸ Ces résultats concordent avec ceux de l'étude, couramment citée comme référence sur la fonction de demande en eau dans les pays en développement (Katzman - 77), menée sur les ménages de Penang Island (Malaisie). Examinant l'effet du revenu sur les consommations en eau des ménages, à la fois sur des sites urbains et ruraux, tous connectés à un réseau d'alimentation en eau potable, Katzman établissait :

- une élasticité nulle aux revenus pour les classes très pauvres et pauvres, soit pour les revenus inférieurs au revenu médian ;
- une élasticité de 0,24 à 0,30 en passant des ménages pauvres aux ménages de revenus moyens supérieurs ;
- une élasticité de 0,32 à 0,39 des revenus moyens supérieurs à supérieurs.

– les femmes étant le plus souvent celles qui sont chargées de la corvée d'eau, l'appréciation qu'elles portent sur le prix unitaire de l'eau vendue au point d'eau intègre vraisemblablement d'autres éléments constitutifs du coût global d'accès à l'eau que les hommes n'ont pas à supporter, à savoir le temps passé à la collecte et les efforts consacrés à transporter les récipients sur une certaine distance.

2.4. Perception traditionnelle des relations entre l'eau et la santé

Malgré les nombreux programmes d'aménagement hydraulique menés en Afrique subsaharienne, la perception traditionnelle des relations entre l'eau et la santé, de même que la terminologie dialectale ayant trait à l'eau, ont été peu étudiées. Méconnus, les termes locaux sont rarement traduits et les enquêtes portant sur les comportements, les attitudes et les pratiques relatifs à la santé, se contentent le plus souvent de généralités. De même, la perception des nouveaux concepts introduits par les programmes de développement n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune investigation. Les conclusions des rares études menées sur les relations entre l'eau et la santé aboutissent généralement à ces deux seules considérations :

1) les populations souffrent d'un déficit de connaissances sur le lien eau et santé²⁹ ;

2) une éducation à l'hygiène, au niveau des femmes notamment, s'impose. La réalité est bien entendu plus complexe.

D'abord, il n'y a pas une attitude, mais des attitudes, variables selon les groupes d'individus. Par exemple, des différences de comportement existent

²⁹ Une enquête socio-économique réalisée dans le cadre de la troisième phase du Programme d'hydraulique villageoise du Conseil de l'Entente financée par l'AFD au Niger, 1996-2001, citée par (Verdelhan-Cayre - 1998), relève qu'à la question « à quoi sont dues les maladies hydriques ? », posée dans un canton de l'arrondissement de Dosso :

– pour le secteur de Mokko, une majorité a répondu au "vent", à "la poussière", à "Allah", aux "génies", une seule réponse (sur 49) les imputant à l'eau ;

– pour le secteur de Tiangalla, un grand nombre en ignore les causes, mais 8 personnes (sur 43) les imputent à l'eau, 8 aux aliments, 3 au soleil, 3 à l'hygiène, 3 aux mouches et aux moustiques.

entre générations et il est difficile d'affirmer que celles-ci sont dues à une sensibilisation des plus jeunes, notamment dans les régions isolées qui n'ont pas bénéficié d'animation sanitaire.

Ensuite, le manque d'analyse conduit à des interprétations hâtives. Une enquête réalisée en Guinée³⁰ en 1997 montre ainsi que, contrairement aux idées reçues, les femmes parlent plus volontiers et de façon plus exhaustive des techniques de traitement de l'eau que les hommes. Cela ne signifie pas que les hommes ne les connaissent pas, mais plutôt qu'ils n'en sont pas directement responsables. Autre exemple, dans le cas d'épidémies liées à l'eau, les hommes connaissent aussi bien que les femmes les mesures à prendre et se sentent même parfois plus concernés par la nécessité par exemple de financer l'achat d'eau de Javel. Les mécanismes de contamination d'un point d'eau, notamment par le ruissellement d'une eau polluée, sont connus et rapportés. Partout un vocabulaire précis sert à qualifier l'eau, potable ou non³¹, d'abord en fonction de son aspect visuel, et aussi d'après sa provenance. En Guinée encore, plusieurs termes désignent différents aspects de l'eau, variant de l'eau laiteuse, impropre à la consommation, à l'eau claire, considérée comme potable.

De nombreux éléments conduisent à la nécessité de reconsidérer les campagnes « d'éducation à la santé », focalisées le plus souvent sur la transmission d'informations déjà connues.

Dans les centres semi-urbains ou les quartiers périurbains, les caractéristiques visuelles et organoleptiques (turbidité, goût, odeur) revêtent pour les populations une réelle importance. La présence d'un goût ferreux ou d'une couleur qui risquerait de tacher le linge, ont parfois conduit à l'abandon d'un point d'eau ; la turbidité de l'eau d'un forage peut le condamner³².

³⁰ Programme d'hydraulique villageoise dans le Fouta Djallon, préfectures de Tougué et Labé, FED/SNAPE.

³¹ Idem et Programme d'hydraulique villageoise au nord Bénin (Parakou, Atacora), Conseil de l'Entente / Direction régionale de l'hydraulique, 1996.

³² L'opération qui consiste à souffler celui-ci (opération de décolmatage), voire à le désinfecter si cela est nécessaire, conduit généralement à sa réutilisation. Cela montre bien l'importance accordée à la qualité de l'eau d'un forage.

Au niveau du goût, depuis fort longtemps en Afrique de l'Ouest, des herbes odoriférantes comme le vétiver sont employées. Au-delà du simple goût, il s'agit aussi de fournir des propriétés qui renforcent « la santé, voire la fertilité de l'eau ».

Certaines pratiques traditionnelles attestent d'une volonté de contrôler, pas seulement le goût de l'eau, mais aussi sa qualité. En Afrique de l'Est, la graine de *Moringa Oleifera* est pilée puis immergée à l'aide d'un tissu pour accélérer la décantation de l'eau. Les femmes, responsables de cette opération, tournent une cuillère dans l'eau en répétant : « eau, purifie-toi ! ».

Des études ont mis en évidence l'activité bactériostatique (inhibant le développement des bactéries) de ce végétal. Malgré une large distribution du *Moringa* sp. en région soudano-sahélienne, il est à regretter que cette plante, de même que l'alun, également utile à la décantation, soit aussi peu utilisée.

En revanche, le filtrage avec un foulard, spécialement des eaux troubles et boueuses, est bien connu des hommes et des femmes du Sahel. Si cette technique de lutte s'avère suffisante contre la dracunculose (et non contre les maladies diarrhéiques), elle demeure une tâche particulièrement contraignante et de ce fait irrégulièrement utilisée.

En cas d'épidémies de choléra ou de maladies diarrhéiques graves (shigellose par exemple), l'ajout d'eau de Javel recommandé par les ministères de la santé est généralement accepté malgré l'altération du goût, qui n'apparaît plus comme un facteur limitant lorsqu'il s'agit d'éviter d'être contaminé. Le non-respect des consignes provient plutôt du fait que le produit n'est pas toujours disponible.

Savoirs profanes et savoirs symboliques

En matière d'animation sanitaire, une des principales erreurs commises par les enquêteurs concerne le type de question posée : parle-t-on de l'origine de la contamination (le pourquoi), ou parle-t-on de son mode (comment l'eau devient non potable), ou du mécanisme biologique (comment les agents biologiques agissent sur le corps humain et se développent dans l'environnement) ? Les réponses diffèrent selon que l'on se réfère à un savoir populaire - dit profane - ou à un savoir spécialisé - celui des guérisseurs par exemple. Dans les deux cas,

l'étiologie (le pourquoi) établira une association entre causes dites magico-religieuses et causes biomédicales, mais ceci ne signifie pas que les modes de contamination de l'eau - la pollution de l'eau par les latrines par exemple - ne sont pas connus.

J. Bouju, dans son étude en milieu dogon (Bouju et al. - 98), rapporte ainsi une différenciation des puits utilisés en fonction d'une interprétation symbolique liée au contexte social (pourquoi un sacrifice est nécessaire, et pourquoi à ce moment ?). Pour des raisons similaires, les points d'eau proches des cimetières sont peu utilisés.

Ces éléments ne sont pas assez pris en compte et discutés avec les groupes concernés lors des études préalables à l'implantation des points d'eau, le plus souvent laissée à la seule appréciation des hydrogéologues.

La chasse aux coliformes

Il est vrai que certaines pratiques contaminantes de l'eau au cours de son puisage, de son transport et de son stockage, existent et qu'il faut les repérer pour y remédier. Une étude récente sur la qualité de l'eau décrit l'augmentation progressive (déjà connue) de la contamination par des coliformes thermo-tolérants (indicateurs d'une contamination fécale) entre le moment de l'exhaure de l'eau jusqu'à son utilisation lors du lavage du riz. Ces taux ont ainsi été établis : près de 0/100 ml au forage, puis quelques dizaines dans le récipient de transport, quelques centaines dans le récipient de stockage, enfin près de 1 000, voire plus lors du lavage du riz.

L'absence d'utilisation de savon pour le nettoyage des mains avant de manipuler l'eau et la non-diffusion de produits désinfectants et faciles d'emploi comme l'eau de Javel³⁴, sont probablement responsables de la majeure partie de cette contamination. Le nettoyage des récipients de stockage de l'eau et des ustensiles de cuisine à l'aide de fibres végétales ou de gravier se révèle aussi fortement contaminant.

³⁴ Bien connu, notamment pour les activités de blanchisserie dans les centres urbains et même les villages, le problème de son titrage non garanti à cause des difficultés de conservation, (chaleur, et lumière dégradent le chlore actif) des contrefaçons (dilution et vente) est à souligner ici.

D'autres éléments, jusqu'ici souvent considérés comme plus importants que les précédents, interviennent dans la contamination.

Il s'agit de l'utilisation de stabilisateurs pendant le transport (pour ne pas verser l'eau), du stockage de l'eau dans des récipients posés à même le sol (ce qui favorise l'écopage), la non-protection des récipients de stockage et de transport, l'utilisation collective du même gobelet, la conservation de

noix de cola dans les mêmes récipients. Il est assez illusoire et pas nécessairement efficace de vouloir modifier d'un seul tenant toutes ces pratiques.

C'est pourtant ce que la majorité des programmes d'animation sanitaire s'attachent à obtenir, en mettant les femmes dans une situation où elles seront inévitablement rendues responsables de la contamination du foyer, sans impliquer les hommes.

3. L'assainissement : un domaine négligé

3.1. Une situation alarmante

On a assisté ces dernières années à une grande évolution de la place de l'assainissement dans les préoccupations de développement urbain, dont un bref rappel est utile pour comprendre les évolutions comportementales majeures de notre époque. L'assainissement a d'abord été la « bête noire » des urbanistes, la « dernière roue de la charrette » de leurs réflexions et productions en matière de développement urbain.

Un regain d'intérêt est arrivé avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, mais cette décennie a finalement produit 80 % de ses résultats en approvisionnement en eau et 20 % en assainissement.

L'assainissement trouve son heure de gloire à la faveur de l'intérêt mondial des années 1990 pour l'environnement.

De façon générale, on estime que malgré les efforts réalisés, la situation sanitaire d'aujourd'hui est au niveau de celle qui prévalait au démarrage de la DIEPA (Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement), donc en 1980, avec cependant une meilleure prise de conscience des pouvoirs publics. La situation se dégrade donc progressivement, en raison de la croissance démographique forte et continue, surtout en zone urbaine, le « péril fécal » est de plus en plus souvent évoqué.

Les gouvernements des pays en développement et les autorités municipales sont confrontés à une situation de crise de l'assainissement qui devient de plus en plus critique chaque année (Wright - 97).

En 1990, à la fin de la DIEPA, 453 millions de citadins, soit 33 % de la population urbaine des pays en développement, n'avaient pas accès à l'assainissement. Pendant les quatre années suivantes, des programmes d'investissement ont permis de faire bénéficier de ce service à 70 millions d'habitants supplémentaires dans les villes du monde, c'est-à-dire à 48 000 personnes chaque jour. Cependant, dans le même temps, la population urbaine totale des pays en développement passait de 1,4 milliards à près de 1,6, de sorte que la population privée de ce service s'élevait en 1994 à 589 millions, soit 37 % (voir tableau 6).

Bien que le taux de couverture global en assainissement (63 %) puisse paraître élevé et que de grands pas aient été faits pendant les deux dernières décennies, les taux sont beaucoup plus faibles pour les pauvres des villes. Un assainissement inapproprié est l'un des indicateurs clés de la pauvreté urbaine, et l'absence de système adéquat d'élimination des déchets humains rendent leurs conditions de vie encore plus précaires et plus menaçantes pour leur santé (voir encadré).

Dans les villes et petits centres d'Afrique subsaharienne, les formes particulières d'urbanisme et de

TABLEAU 6. Desserte globale en assainissement 1990-1994

Assainissement	1990 (POPULATION EN MILLIONS)				1994 (POPULATION EN MILLIONS)			
	Total	Desservie	Non desservie	Desserte (%)	Total	Desservie	Non desservie	Desserte (%)
Urbain	1389	936	453	67	1594	1005	589	63
Rural	2682	536	2146	20	2789	505	2284	18
Ensemble	4071	1472	2599	36	4386	1510	2873	34

Source : OMS - 96

L'impact sanitaire d'un assainissement déficient

L'impact d'un assainissement inapproprié sur la santé est illustré par les résultats d'une étude effectuée par le Projet Eau et Assainissement pour la Santé (désormais Projet de Santé Environnementale) de l'USAID³⁵. Six pathologies ont été examinées, choisies parmi celles qui sont soit largement répandues dans les pays en développement, soit y causent des problèmes sérieux là où elles sévissent.

Les résultats montrent qu'il y a chaque année :

- 875 millions de cas de maladies diarrhéiques, dont 4,6 millions causent le décès de ceux qui en souffrent, principalement parmi les enfants ;
- 900 millions de cas d'ascaridiose, causant 20 000 morts ;
- 500 millions de cas de trachome, à l'origine de 8 millions de cas de cécités.

S'y ajoutent 800 millions de cas annuels d'ankylostomiase, 200 millions de cas de schistosomiase (bilharziose), et 4 millions de cas de ver de Guinée.

Source : Esrey et al. - 90

vent réservés aux fonctionnaires ou aux salariés d'une grosse entreprise), au centre-ville ou à la zone industrielle.

- Ce même modèle favorise le développement d'un système d'assainissement autonome (latrines, puisards) fait d'installations constituées de matériaux précaires, le plus souvent mal dimensionnées, mal entretenues et défectueuses, dont il est presque impossible d'assurer le contrôle a posteriori. Généralement construites par les ménages eux-mêmes, souvent aidés par des « tâcherons » ou des puisatiers, elles ne répondent à aucune norme de sécurité, d'hygiène et de longévité. Ce mode d'auto construction et cette implication quasi exclusive du secteur informel rendent très difficile leur normalisation technique³⁷.

- La présence et la dissémination sur l'ensemble du territoire urbain d'un grand nombre « d'espaces indifférenciés », terrains vagues, réserves foncières ou parcelles non mises en valeur, ajoutées aux vastes emprises des voies de circulation et de leurs accotements, sont une puissante incitation aux pratiques dénoncées sur un mode volontiers incantatoire par les autorités comme la marque de « l'incivisme des populations » : le rejet sur ces espaces des eaux

production de l'habitat constituent un frein supplémentaire à un assainissement correct :

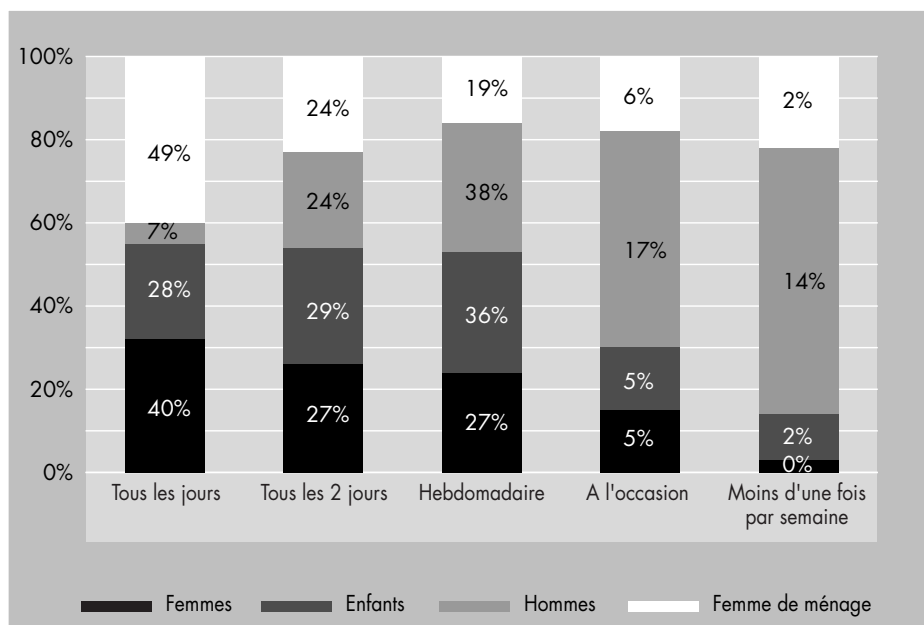
- Le modèle de la vaste « concession » avec cour participe à maintenir les densités brutes de population à un niveau si bas que le coût des réseaux d'assainissement est prohibitif. C'est ainsi que seules quelques capitales de pays moins démunis que la plupart des autres ont pu se doter d'un réseau d'assainissement des eaux usées³⁶, ailleurs cantonné au mieux à quelques quartiers privilégiés (lotissements ou « cités » de standing, le plus sou-

³⁵ U.S. Agency for International Development.

³⁶ Dont le fonctionnement est d'ailleurs toujours problématique : voir le cas d'Abidjan par exemple.

³⁷ Seul le Burkina Faso, dans le cadre du Plan Stratégique d'Assainissement de Ouagadougou (PSAO) en cours de répliation sur les autres villes du pays, s'est attaqué à cette tâche. Pour cela, l'opérateur national de l'assainissement, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement, a mis sur pieds une procédure de formation et d'agrément des artisans traditionnels du secteur. Vis-à-vis de cet objectif d'amélioration des dispositions constructives, l'évaluation récente du programme montre cependant que le succès est mitigé (Manou-Savina et al. - 2000).

FIGURE 3. Fréquence de nettoyage des latrines à Niamey en fonction des membres du ménage chargés de cette tâche.



Source : A. Morel à l'Huissier à partir des données de l'enquête ménage réalisée par MAB Conseil : *Projet de réhabilitation des infrastructures (MAB - 2000)*.

usées ménagères et de façon plus générale de l'ensemble des déchets domestiques, liquides et solides.

3.2. Le rôle prédominant des femmes

Partout dans le monde, le rôle des femmes en matière d'assainissement est très important et abondamment documenté. Elles éduquent leurs enfants, à qui elles transmettent leurs connaissances en matière d'eau, de santé et d'hygiène. Elles sont aussi plus fréquemment que les hommes ou les enfants chargées du nettoyage des latrines (tableau 7) et de l'évacuation des déchets solides (ordures ménagères) ou liquides puisque, à l'exception de la toilette, les activités domestiques génératrices d'eaux usées sont des tâches quasi exclusivement dévolues aux femmes (lessive, vaisselle, nettoyage).

De surcroît, les latrines sont nettoyées d'autant plus fréquemment que ce sont les femmes qui en assument la tâche (figure 3).

Les travaux lourds, comme le creusement d'un puits ou d'une fosse pour les latrines, sont généralement assurés par les hommes. Mais en Afrique de

l'Ouest et de l'Est, les femmes participent aussi à la construction des latrines. Certaines tâches, comme le creusement ou la construction de la toiture, importantes pour éviter l'effondrement en cas de longue saison des pluies, sont des tâches masculines. Mais l'application du plâtre par exemple est réservée aux femmes (van Wijk Sijbesma - 1998).

Une autre fonction fréquemment assurée par les femmes, au Sahel comme dans la plupart des régions arides du Moyen-Orient et d'Asie du Sud,

TABLEAU 7. Qui, dans les ménages, s'occupe du nettoyage des latrines à Niamey ?

Les femmes	55 %
Les enfants	14 %
Les hommes	4 %
Les femmes ou les hommes de ménage	24 %
Autre(s)	3 %
Total	100 %

Source : MAB - 2000

consiste à collecter et trier les excréments animaux pour le chauffage ou pour la vente.

En Inde, où les emplois féminins saisonniers et non qualifiés dans le secteur du bâtiment sont fréquents, des programmes périurbains et urbains ont pour but de former les femmes à l'assainissement du milieu et à l'amélioration de l'habitat insalubre.

En Inde, au Rajasthan, en Thaïlande et au Botswana, les hommes et les femmes de certaines communautés ont été formés à la construction de latrines. Aux îles Tonga, des femmes maçons sont employées dans le secteur public à l'assainissement du milieu. Toujours aux îles Tonga, comme au Mozambique, des femmes réunies en coopérative fabriquent des dalles de latrines et les vendent (Cairncross - 1982).

3.3. L'évacuation des eaux usées ménagères : pratiques et comportements³⁸

Des pratiques distinctes selon la nature des effluents

Le seul équipement domestique spécifiquement réservé à l'assainissement des eaux usées est le puisard, qui peut être couvert ou non, rempli ou non de matériaux filtrants, situé dans un coin de la cour ou implanté à l'extérieur en bordure de parcelle. La faisabilité technique des puisards variant selon la nature du sol, certaines villes ou quartiers en comptent plus que d'autres : ainsi plus de la moitié des ménages de Bobo Dioulasso en dispose sur leur parcelle et seulement 20 % à Conakry, où le substratum rocheux ou la nappe phréatique sont globalement beaucoup plus proches de la surface du sol.

Cependant, on notera que les habitants d'une parcelle riveraine d'un caniveau trouvent souvent plus commode et moins coûteux d'y rejeter leurs eaux usées plutôt que de construire un puisard : sur l'ensemble des deux villes citées, la proportion de

parcelles munies d'un puisard passe de 32 à 41 % selon qu'un caniveau les jouxte ou non.

Parmi les dispositions prises par les ménages pour évacuer leurs eaux domestiques, il est donc important de distinguer ceux qui s'en débarrassent à l'extérieur de leur concession (répandues à la volée dans la rue, ou bien dans les caniveaux ou encore dans des rigoles en terre creusées à partir de la concession), et ceux qui les rejettent à l'intérieur de leur parcelle (déversées dans la même fosse que les WC, ou dans un puisard, ou encore répandues dans la cour). Lorsqu'une rigole est aménagée, elle part de l'un ou l'autre des lieux d'activités génératrices d'eaux usées aménagés dans la cour (douche par exemple) ou simplement réservés à ces activités (lessive ou vaisselle). Le plus souvent, cette rigole traverse la clôture de la parcelle et débouche sur la voie publique non bitumée où les effluents se répandent sans autre forme de traitement, éventuellement dans le caniveau si celui-ci existe.

Enfin, il n'est pas rare que la rigole aboutisse à un puisard extérieur, généralement construit par le ménage occupant la parcelle, parfois partagé par des voisins, mais demeurant toujours privatif.

Ses utilisateurs sont dans tous les cas supposés l'entretenir, comme les y astreignent presque toujours les lois nationales ou réglementations municipales. Cependant, si leurs propriétaires les munissent souvent d'un couvercle de fortune pour la sécurité des enfants, les puisards extérieurs sont plus mal entretenus que ceux des cours : les enquêtes menées à Bobo Dioulasso et à Conakry ont ainsi permis de constater que la stagnation d'eaux usées à l'endroit des puisards, signe d'un colmatage dû à un mauvais entretien, affecte 12 % de ceux qui sont situés à l'intérieur de la cour mais 23 % de ceux qui sont à l'extérieur.

Les destinations sont presque toujours différentes suivant l'origine des eaux usées, en raison des volumes et de la nature de ces effluents domestiques, plus ou moins gênants ou plus ou moins réutilisables.

En particulier, les eaux de toilette, canalisées depuis la « douchière » vers la fosse de la latrine ou vers le puisard, sont beaucoup plus souvent infiltrées dans le sol que les autres eaux usées, plus volontiers jetées à la volée dans la cour ou dans la rue (voir figures 4 et 5 ci-après).

³⁸ Les résultats de deux enquêtes ménages que nous avons réalisées à Conakry (Guinée) et à Bobo Dioulasso (Burkina Faso), respectivement en 1992 (Durany-Jacob et Morel à l'Huissier - 94) et en 1997 (Morel à l'Huissier - 98), nous serviront d'exemples quantifiés pour illustrer les propos de ce chapitre.

FIGURE 4. Destination des eaux de toilette à Conakry et à Bobo Dioulasso

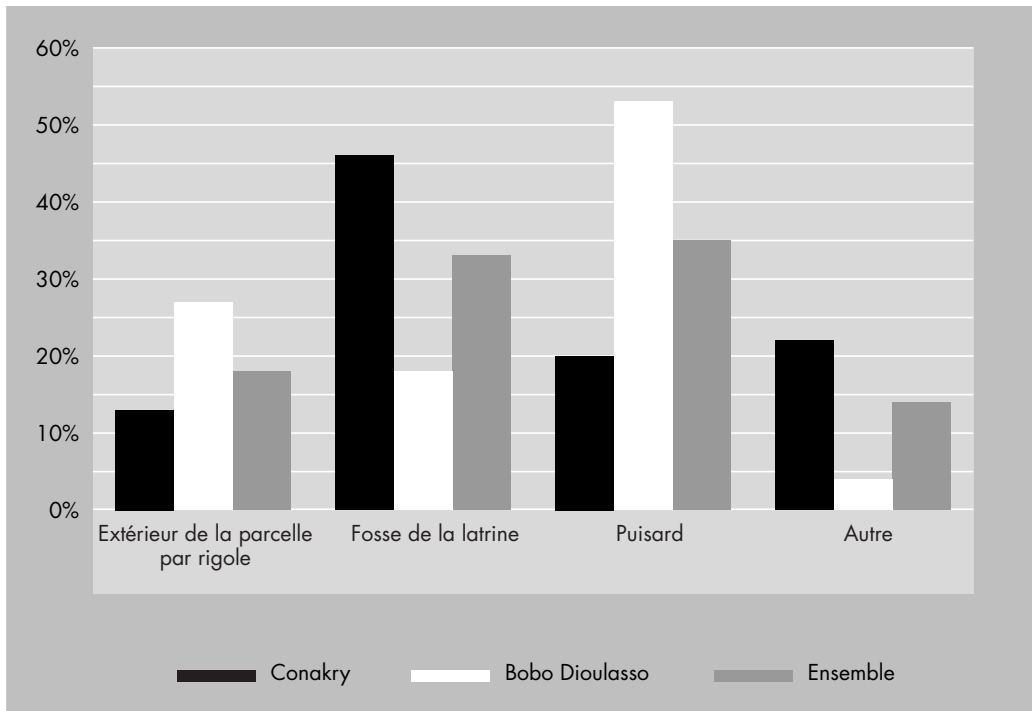
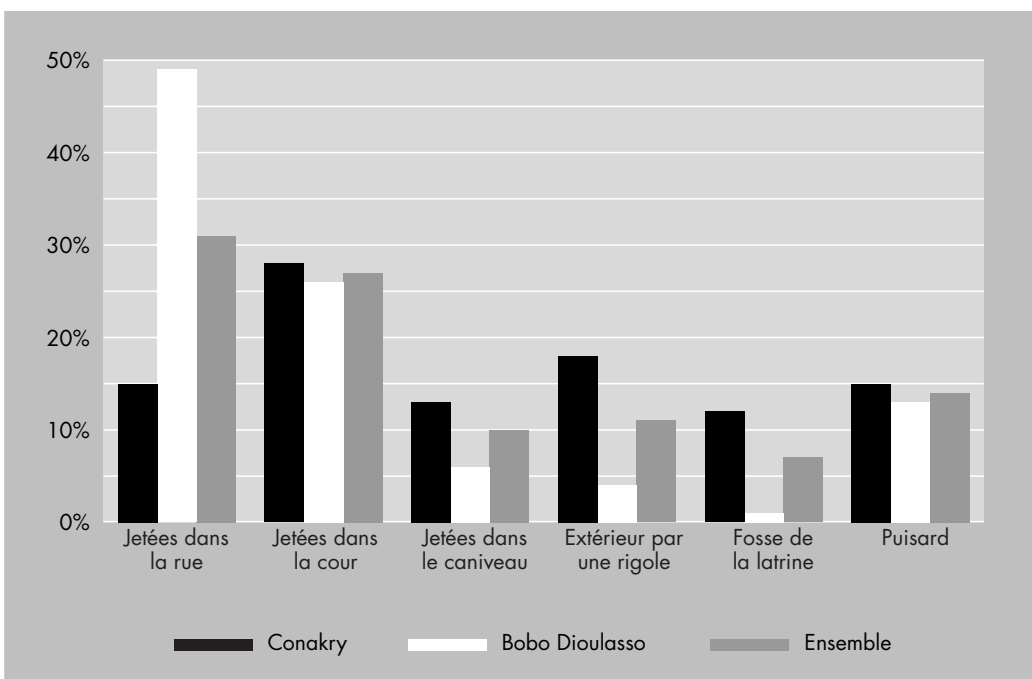


FIGURE 5. Destination des eaux de vaisselle à Conakry et à Bobo Dioulasso



Une gêne pour le voisinage

Suivant les résultats des enquêtes, la stagnation ou le déversement des eaux usées ne constitueraient qu'une gêne marginale dans la concession : environ 12 % seulement des ménages s'en plaignent à Conakry et 8 % à Bobo Dioulasso, qu'il s'agisse des eaux de toilette, de vaisselle ou de lessive.

C'est surtout dans les parcelles multi familiales des anciens quartiers denses que se pose le problème du rejet des eaux usées, problème parfois tellement aigu que les habitants doivent restreindre les quantités utilisées ou accomplir de nombreuses activités à l'extérieur de leur cour : lessive, vaisselle, toilette des enfants et parfois toilette des adultes. En effet, la saturation du bâti permet difficilement de déverser ces eaux dans la cour, et les puisards d'eaux usées ou la fosse des WC débordent vite si les femmes se permettent d'y déverser les eaux usées de la lessive ou de la vaisselle.

Lorsque le puisard d'eaux usées des douches déborde, il arrive que le responsable de la concession interdise l'utilisation de la douche tant que la vidange n'a pas été faite. L'interdiction des chefs de quartier de déverser ces eaux sur les voies bitumées et celle plus récente de faire la lessive auprès des bornes-fontaines, obligent les femmes de Kaloum - la commune centrale et la plus densément peuplée de Conakry - qui ne disposent d'aucune alternative moins contraignante, à se déplacer hors de leur concession pour y déverser leurs bassines d'eaux usées.

En revanche, près de la moitié des ménages de Conakry et près de 40 % des ménages de Bobo Dioulasso, ressentent comme une grave nuisance, pour leur environnement et leur confort, la stagnation ou le ruissellement des eaux usées domestiques et de celles débordant des fosses des WC dans leur quartier. Dans certaines zones, ces problèmes entraînent des conflits de voisinage.

« Nous sommes gênés dans la cour parce quand nous voulons jeter les eaux ménagères dans la rue ou dans les caniveaux, il y a toujours des problèmes avec les voisins et avec les autorités » (Une enquête de Dixinn - Conakry)

« Nos voisins ne nous écoutent pas quand on leur dit de ne pas jeter les eaux de vaisselle dans la rue. L'accumulation des eaux de vaisselle est source de polémique entre voisins ». (Un enquête de Matam - Conakry).

Le degré de gêne varie suivant la densité des quartiers. Dans les quartiers périphériques, les espaces non construits, les parcelles moins denses et les voies en latérite permettent un rejet des eaux usées qui, sans être une solution à long terme, ne constituent pas de gêne majeure, tandis que dans les quartiers plus denses ou plus centraux, le rejet des eaux usées est vécu comme un problème quotidien par les femmes qui ne savent pas comment s'en débarrasser et par les habitants qui déplorent les nuisances qu'il entraîne :

« Si les cabinets débordent, c'est la souffrance, les odeurs des excréta sont abominables, ces liquides circulent partout » (Un enquête de Boulbinet - Conakry).

« On ne peut pas marcher la nuit dans le quartier : on risque d'être noyé dans les eaux usées et les eaux des WC » (Un enquête de Carrière Centre - Conakry).

3.4. Attitudes et demandes d'amélioration

Assainissement et propreté : une question d'image ou de santé ?

En matière de latrines, les motivations exprimées quant à leur construction varient d'un endroit à l'autre ; ici le facteur déterminant sera la santé, ailleurs les motivations socioculturelles primeront.

La plupart du temps cependant, les latrines ne sont pas associées à la prévention des maladies

TABLEAU 8. Avantages des installations d'assainissement perçus par les ménages de Ouagadougou au Burkina-Faso

Avantages des ouvrages d'assainissement pour la famille (en dehors de la santé)	% des réponses
Meilleure image dans le quartier Plus de respect	47 %
Faciliter les tâches domestiques	21 %
Meilleurs rapports avec les voisins (moins de conflits)	26 %
Autres	6 %
Total	100 %

Source : ONEA, GREA/AO - 2000

mais à la convenance personnelle, au statut et à l'esthétique. En témoigne le tableau suivant, indiquant que près des trois quarts des habitants de Ouagadougou accordent à l'assainissement une fonction surtout sociale, que ce soit pour préserver ou améliorer leur image (47 %) ou pour éviter des conflits avec leurs voisins (26 %).

Dans de nombreux cas, le rejet d'installations d'assainissement améliorées est attribué au manque d'intérêt, aux barrières culturelles, au manque d'éducation et au conservatisme inhérent aux populations pauvres. Dans les cultures qui prescrivent l'isolement des femmes, les latrines situées dans des lieux publics leur sont interdites.

Les latrines, source d'inconfort pour tous

Invités à citer les trois principaux reproches qu'ils adressent à leur installation d'assainissement des excréta, les enquêtés des capitales guinéennes et burkinabé se plaignent surtout des odeurs et des mouches (figure 6). Notons que les femmes sont significativement plus nombreuses que les hommes à avancer ces sources d'inconfort, tandis que leurs maris, qui n'ont pas à en supporter la corvée, se plaignent plutôt de ne pas trouver assez d'eau dans la latrine pour leur toilette après défécation³⁹.

Les autres motifs de plainte sont moins fréquents et ne varient pas selon le genre, à l'exception notable des vidanges : parce qu'ils en supportent généralement le coût, les hommes sont presque deux fois plus nombreux que les femmes à regretter qu'elles soient trop fréquentes.

D'autres études de cas ont cependant montré (voir ci-après) que les femmes se plaignent davantage que les hommes du manque d'intimité des latrines et que nombre d'entre elles évitent même d'utiliser les latrines qui leur occasionnent cette gêne.

Les contraintes socioculturelles

Des expériences conduites au Nigeria, au Kenya et en Zambie suggèrent que l'échec ou le succès du partage de blocs sanitaires collectifs dépendent largement de l'étendue du consensus

³⁹ Dans ces villes à vaste majorité musulmane, la toilette anale est une pratique beaucoup plus courante que l'essuyage.

Disposer de latrines : avantages et inconvénients

La population de Dosso (au Niger) a ainsi énuméré les avantages des latrines :

- elles sont hygiéniques (pas de risques de contamination) ;
- elles évitent de parcourir de longues distances ;
- elles permettent de gagner du temps ;
- elles permettent la discrétion.

Pour les familles, les raisons de construire des latrines sont :

- la propreté de la concession ;
- l'économie de temps ;
- la discrétion ;
- la sécurité contre les serpents, les scorpions, etc.

Quant à ceux qui n'utilisent pas les latrines, ils disent que « dans la brousse, il y a suffisamment d'espace pour aller se soulager ». Pour eux, « ce sont les gens de la ville qui n'ont pas assez d'espace libre qui ont besoin de latrines ».

Cependant, tous les habitants reconnaissent l'intérêt des latrines à domicile à cause de leur discrétion, des besoins urgents (diarrhées), des femmes cloîtrées et du fait que les hôtes de marque n'ont pas à aller au loin pour chercher un buisson ou un trou, tout en risquant d'être aperçus.

sur l'identité des utilisateurs, sur les conditions d'utilisation, sur ce qu'il convient de faire si des utilisateurs voisins sont privés d'installations et sur le contrôle de l'usage abusif.

D'une manière générale, lorsque les équipements existent, les femmes issues des minorités n'ont pas accès aux latrines parce qu'elles n'ont tout simplement pas le droit d'utiliser les installations communes. Ce phénomène a notamment été observé en Inde, au Soudan et en Egypte. L'absence de tout moyen adéquat d'évacuation des excréta constitue pourtant un désagrément majeur, en particulier pour les femmes et les filles qui sont confrontées à des problèmes de distance, de manque d'intimité et d'insécurité.

Lorsque des latrines sont disponibles, le manque d'intimité des utilisateurs, notamment des femmes,

constitue un frein à leur acceptation. Ce frein est d'autant plus important lorsque la ventilation au bas des portes ne masque pas complètement l'utilisateur (a fortiori l'utilisatrice), ou que l'hygiène intime et le nettoyage ultérieur des latrines nécessitent de transporter avec soi un seau d'eau.

« Dans un pays d'Afrique de l'Est, l'inspecteur de la santé publique a ordonné à chaque foyer de sa zone de responsabilité de construire des latrines, sous peine d'une lourde amende. Pour faciliter les inspections, les latrines devaient être construites le long de la route. En conséquence, toutes les latrines ont bien été construites, mais elles n'ont pas été utilisées parce que les usagers n'aimaient pas être aperçus par les passants alors qu'ils y entraient ou en sortaient » (Barrow - 81).

Les besoins spécifiques en matière d'équipement

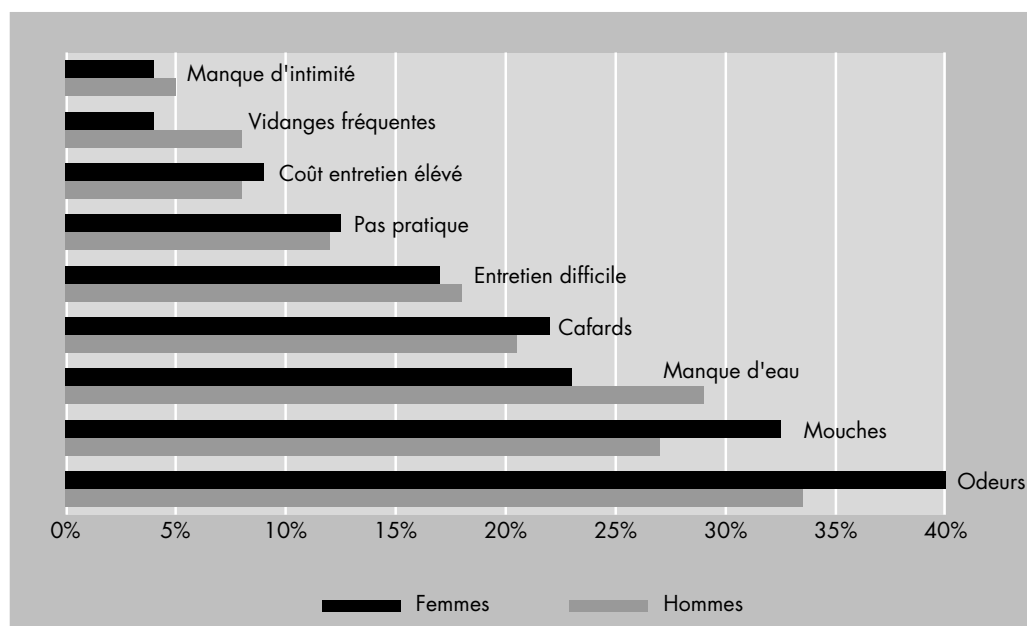
Au sein d'un même foyer, de nombreux auteurs font état des contraintes culturelles liées au partage des latrines par les hommes et les femmes, par les pères et leurs filles (Agarwal - 82), et ne pas tenir compte, lors de la conception des installations, des

besoins particuliers de chacun (hommes, femmes, garçons et filles), conduit de nombreux projets d'assainissement à l'échec : des mères rejettent l'utilisation des latrines, parce qu'elles n'ont pas conscience du caractère nuisible des excréta des enfants mais aussi à cause de leur éloignement de la maison, du risque de chute (il est vrai que certains modèles sont trop grands pour que les plus petits puissent s'y accroupir), de la présence éventuelle de serpents et de la peur de nombreux enfants face à l'obscurité du trou.

Au Pakistan, un programme de construction de latrines a été ainsi la cause de conflits. Les hommes voulaient que les latrines se situent à quelque distance de la maison ou dans la chambre d'amis. Les femmes, pour leur part, préféreraient que les latrines soient attachées à la maison et ne voulaient surtout pas qu'elles soient dans la chambre d'amis car alors, elles ne pourraient pas les utiliser.

La facilité d'utilisation et d'entretien est également un facteur important : lorsque le matériau de construction utilisé (comme le béton brut) ou une conception inadaptée rendent leur entretien difficile, les latrines deviennent des sources d'infections, accrues dans le cas de grande utilisation. Les femmes et les enfants,

FIGURE 6. Motifs de plainte vis-à-vis des latrines selon le genre dans trois villes d'Afrique subsaharienne



Source : Morel à l'Huissier - 2000

qui nettoient généralement les latrines, sont davantage soumis aux risques de contamination.

Surtout, l'augmentation des corvées de collecte d'eau pour la vidange et le nettoyage est à éviter. Dans certains cas où l'eau n'était pas facilement disponible ou à proximité, l'équipement en latrines à siphon d'eau a été rejeté. L'expérience du Plan Stratégique d'Assainissement de Ouagadougou (PSAO) l'illustre bien et la richesse des enseignements qu'elle a permis de tirer, y compris du point de vue de l'approche selon le genre, justifie que nous la décrivions à présent de façon plus détaillée.

Le rôle des femmes dans la décision d'investir pour une amélioration de l'assainissement

Au cours des études préliminaires du PSAO en 1991/1992, une enquête de volonté de payer avait permis de déterminer les préférences des ménages parmi deux types d'installations améliorées d'assainissement des excréta, la latrine à siphon (encore appelée latrine à chasse manuelle) et la latrine à fosse ventilée (ou VIP⁴⁰). Les chefs de ménages, cible exclusive de l'enquête, avaient très largement exprimé leur préférence pour la première⁴¹, à 64 % (contre 30 % pour la seconde). Cette proportion correspondait justement à celle des ménages utilisant de l'eau pour le nettoyage anal, ce qui semblait cohérent.

Lorsque les deux solutions ont été effectivement mises à disposition des ménages par l'ONEA, d'abord au cours d'un projet pilote sur deux secteurs de Ouagadougou puis sur l'ensemble de la ville à partir de 1994, les préférences se sont révélées au contraire très largement en faveur des latrines ventilées à fosse sèche (VIP) : pour 1 latrine à chasse manuelle réalisée, plus de 10 latrines VIP l'ont été pendant le projet de démonstration et 40 pendant les six années suivantes.

De surcroît, les installations améliorées pour l'évacuation des eaux usées ménagères ont été beaucoup plus fréquentes que ne le laissent présager les résultats de l'enquête préalable de volonté de payer. S'appuyant sur des entretiens avec des bénéficiaires et des réflexions des animateurs du

projet, les causes de ce changement de choix sont ainsi analysées : « Il apparaît clairement que les femmes ont joué un rôle non négligeable dans le processus de décision. Ce sont elles qui sont directement confrontées aux problèmes quotidiens générés par l'évacuation des eaux usées ménagères. Ce sont elles qui ont généralement la charge de maintenir les sanitaires propres. Enfin, c'est souvent aux femmes que le voisinage adresse des reproches et remarques désagréables sur l'écoulement malodorant des eaux usées dans la rue. Au cours du projet de démonstration, les femmes ont aussi été des interlocutrices privilégiées pour les animateurs car plus présentes au domicile. Elles ont ainsi exercé une influence importante sur leur mari pour qu'il finance le ou les aménagements » (Courret et al. - 95).

Nous ajouterons que le choix d'une latrine à chasse manuelle impose certaines suggestions qui pèsent tout particulièrement sur les femmes du ménage :

- une augmentation des quantités d'eau à acheter, transporter ou puiser, car ces latrines fonctionnent avec un peu d'eau jetée dans le siphon après chaque usage (1 à 2 litres) ;
- une surveillance des enfants ou une discipline contraignante à leur imposer car ces latrines n'admettent aucun déchet solide risquant de bloquer les écoulements dans le siphon.

L'influence des femmes dans le processus de décision domestique peut aussi être appréciée à travers l'enquête réalisée pour l'évaluation du programme en 2000, au cours de laquelle 10 % des chefs de ménage ont admis que leur épouse avait influencé leur décision de réaliser un ouvrage d'assainissement amélioré (ONEA - 2000).

Capacité et volonté de payer pour améliorer l'assainissement : une analyse selon le genre

Les femmes semblent plus motivées que les hommes à résoudre les problèmes d'assainissement auxquels elles sont confrontées. Nombre d'entre elles, qui disposent de revenus personnels, investissent même leurs deniers dans ce domaine (Evans et Appellton - 93). Mais si la grande variété d'options possibles permet au plus grand nombre d'accéder à de meilleurs moyens d'assainissement, l'investissement requis n'est pas à la portée de tous⁴². En matière de

⁴⁰ Pour Ventilated Improved Pit latrine.

⁴¹ À coût égal d'investissement pour le ménage.

construction il est fréquent que les femmes, qui n'ont par ailleurs pas le savoir-faire requis pour procéder à de réelles installations⁴³, récupèrent des matériaux disponibles sur place pour réduire les coûts.

Ainsi, parmi les quelque 17 000 ménages de Ouagadougou ayant investi depuis 1992 dans l'une des installations d'assainissement amélioré de l'ONEA⁴⁴, l'épouse du chef de ménage a participé au financement dans 18 % des cas, pour un apport de 22 000 F CFA. Cet investissement correspond à 15 % seulement du coût moyen d'une latrine améliorée (type VIP), mais est sensiblement du même ordre de grandeur que celui du dispositif d'assainissement des eaux usées ménagères proposé par l'ONEA, constitué d'un puisard muni d'un bac à lessive (ONEA - 2000).

Est-ce un hasard ou cela signifie-t-il que l'effort financier des ménagères ouagalaises a été principalement consacré à améliorer ce qui, après l'approvisionnement en eau, constitue pour elles le premier problème quotidien ? Les enquêtes réalisées à Ouagadougou ne permettent pas de répondre à cette question⁴⁵.

Les enquêtes menées à Bobo Dioulasso en 1997 pour la réplique du programme d'amélioration de l'assainissement dans la deuxième ville du Burkina Faso démontrent en revanche⁴⁶:

1. Que les femmes n'ont pas manifesté de préférences réellement différentes de celles des hommes quant aux types d'aménagements souhaités⁴⁷.

2. Que le consentement à payer des femmes pour chaque type d'aménagement préféré n'est pas non plus significativement différent de celui des hommes (figure 7 page suivante).

Cependant, on sait que les revenus des femmes sont très sensiblement inférieurs à ceux de leur mari

et l'on peut dès lors se demander si cette apparente égalité de la volonté de payer ne masque pas une différence de motivation selon le genre. De fait, la modélisation du consentement à payer des enquêtés de Bobo Dioulasso montre que, toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont une motivation plus importante que les hommes pour améliorer tant l'assainissement des excréta que les eaux usées ménagères. (Le tableau 9 page suivante concerne l'amélioration de l'assainissement des excréta, le tableau 10 l'amélioration de l'assainissement des eaux usées du ménage⁴⁸.)

Cependant, ces tableaux montrent aussi que l'effet du genre sur le consentement à payer est moindre que celui de la plupart des autres variables retenues dans l'analyse. La capacité d'épargne du ménage⁴⁹ a la plus grande influence sur le consentement à payer, pour améliorer l'assainissement des excréta comme pour améliorer celui des eaux usées ménagères. Pour chacun des deux types d'assainissement, les caractéristiques suivantes font également augmenter le consentement à payer davantage que le fait d'être une femme :

- l'absence de tout dispositif sur la parcelle ;
- le fait d'être informé des dispositifs améliorés proposés par l'ONEA⁵⁰ ;

⁴⁷ Les enquêtés se voyaient interrogés sur leur consentement à payer pour six propositions d'aménagements ou services d'assainissement : (1) une transformation de leur latrine existante en latrine VIP (sans odeurs et sans mouches), (2) la construction d'une nouvelle latrine de type VIP, (3) la construction d'un puisard recevant les eaux usées du ménage couplé avec un bac à lessive et vaisselle, (4) la combinaison (1) + (3), (5) la combinaison (2) + (3), (6) le raccordement à un réseau d'assainissement.

⁴⁸ Dans ces tableaux figurent les coefficients du modèle de régression aux moindres carrés partiels (PLS) sur les variables centrées réduites. Le signe de chaque coefficient indique le sens de l'effet spécifique de chaque variable ou modalité sur le consentement à payer, sa valeur absolue permet quant à elle de mesurer l'importance relative de cet effet. Soulignons que la régression PLS a été employée de préférence à la régression aux moindres carrés ordinaires du fait de l'interdépendance de plusieurs des variables explicatives (auto corrélations). Dans les deux modèles, les trois premiers facteurs, résumant le mieux les variables explicatives, ont été retenus. Le premier modèle « explique » ainsi 26 % de la variance du consentement à payer, le second près de 70 %.

⁴⁹ Mesurée par le nombre de mois que le ménage estime nécessaire pour financer une installation d'assainissement coûtant 100 000 FCFA, soit par épargne préalable, soit par paiement d'un emprunt.

⁵⁰ Presse, radio et télévision ont diffusé des messages publicitaires pour ces dispositifs.

⁴² Meyer, 1993.

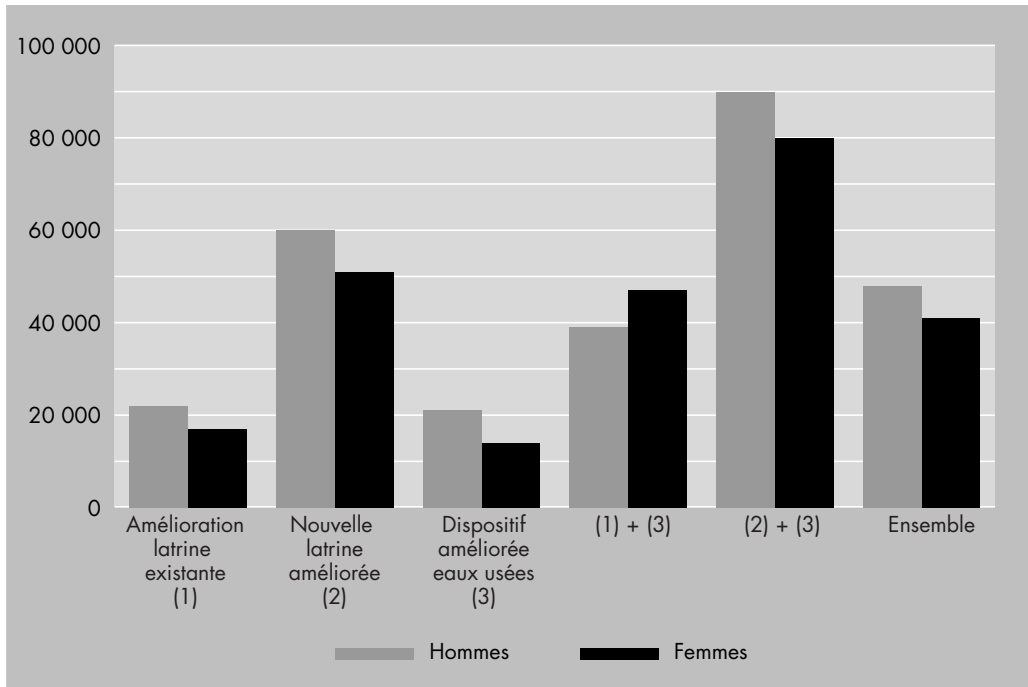
⁴³ Green, 1982.

⁴⁴ Environ 20 000 ouvrages ont été construits ou améliorés (par transformation et réhabilitation) sur environ 11 000 parcelles occupées en moyenne par 1,5 ménage. Ainsi, environ 15 % des parcelles et 14 % de la population de Ouagadougou ont bénéficié de ce programme depuis son lancement jusqu'en 2000.

⁴⁵ Comme nous l'avons vu précédemment, l'enquête de l'étude préliminaire ne s'adressait en effet qu'aux chefs de ménage. Celle menée en 2000 pour l'évaluation ex-post du programme n'a pas inclus de question sur ce point.

⁴⁶ Contrairement à l'étude de volonté de payer réalisée à Ouagadougou, il a été fait ici le choix de ne pas interroger les seuls chefs de ménage mais aussi leur épouse.

FIGURE 7. Consentement à payer pour une amélioration des dispositifs d'assainissement selon le genre à Bobo Dioulasso



Source : Morel à l'Huissier - 1997

TABLEAU 9. Déterminants du consentement à payer pour améliorer l'assainissement des excréta à Bobo Dioulasso

Variables	Effet spécifique sur le consentement à payer
Pas de latrine	0,10
Latrine traditionnelle (fosse simple non revêtue)	- 0,007
WC à fosse septique	0,11
Propriétaire	0,10
Chef ménage	0,06
Ecole coranique	- 0,10
Femme	0,06
Latrines de +15 ans	0,10
Info ONEA	0,23
Index de richesse	0,05
Capacité d'épargne	0,24
Age	- 0,23
Nombre de ménages sur la parcelle = 1	0,08
Nombre de ménages sur la parcelle = 3 ou plus	0,10

TABLEAU 10. Déterminants du consentement à payer pour améliorer l'assainissement des eaux usées à Bobo Dioulasso

Variables	Effet spécifique sur le consentement à payer
Pas de puisard	0,11
Mode d'approvisionnement en eau : puits	0,04
Mode d'approvisionnement en eau : borne-fontaine	0,09
Mode d'approvisionnement en eau : BP (+ d'1 robinet)	- 0,13
Caniveau riverain de la parcelle	- 0,07
Propriétaire	- 0,07
Chef de ménage	0,11
Ecole coranique	- 0,12
Femme	0,02
Info ONEA	0,07
Index de richesse	0,14
Capacité d'épargne	0,60
Age	- 0,11
Nombre de ménages sur la parcelle = 1	0,03
Nombre de ménages sur la parcelle = 3 ou plus	0,1

Source des tableaux 9 et 10 : Morel à l'Huissier - 2000

– le fait d'être le seul ménage à occuper la parcelle (la décision sera plus aisée) ou bien au contraire de la partager avec au moins deux autres familles (les parcelles locatives de type « célibatouriums » sont particulièrement sous-équipées) ;

– les moyens financiers, mesurés par un index de richesse⁵¹ ;

– enfin, le fait d'être chef du ménage.

A l'inverse, l'âge et l'analphabétisme sont deux facteurs d'aversion à l'innovation : les individus plus âgés ou qui n'ont reçu d'autre éducation que celle dispensée par l'école coranique sont plus réticents à payer pour un assainissement amélioré. Cette réticence est bien supérieure à celle des hommes.

Pour l'assainissement des excréta, les possesseurs d'une latrine de plus de 15 ans, anticipant ainsi une dépense rendue nécessaire par son

ancienneté, consentent à payer significativement davantage pour un dispositif amélioré de même que les propriétaires⁵².

Enfin, confirmant une attitude déjà mentionnée précédemment⁵³, la présence d'un caniveau aux abords de la parcelle est un frein à la volonté de payer pour un dispositif spécifique d'assainissement des eaux usées ménagères à la parcelle.

⁵¹ Ayant choisi de ne pas poser de questions sur les revenus du ménage, un index a été construit sur la base de la possession ou non par le ménage d'un certain nombre de biens d'équipement, de confort ou de consommation courante.

⁵² Les locataires quant à eux considèrent généralement que l'investissement en incombe au propriétaire.

⁵³ Voir supra § 3.3 « L'évacuation des eaux usées ménagères : pratiques et comportements ».

4. Conclusions

Dans la sphère domestique, les femmes ont un rôle prépondérant dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. En effet, elles consacrent une grande partie de leur temps et de leurs efforts à approvisionner la famille en eau, à utiliser cette eau pour les diverses tâches qui leur incombent comme la lessive, la préparation des repas, la vaisselle ou le nettoyage, à faire leur affaire de l'évacuation des eaux sales qui en résultent et à maintenir propres les latrines ou les WC.

Elles ont aussi, bien davantage que dans la sphère publique, les moyens d'exprimer leurs préférences et de faire entendre leur voix. Parce que le poids de leur infériorité sociale y est tempéré par les rapports propres à chaque couple, parce qu'elles disposent aussi souvent de leurs propres revenus, elles peuvent orienter les décisions de leur mari.

Les pratiques et les comportements de gestion domestique que nous avons décrits dans cette partie sont bien sûr éminemment variables d'un ménage à l'autre, d'un quartier ou d'un village à l'autre. Leurs déterminants ne sauraient être réduits à la seule dimension du genre. Nous avons cependant montré que les femmes ont généralement une attitude et une demande spécifiques vis-à-vis de l'amélioration de l'approvisionnement en eau de leur famille et de l'assainissement de leur habitat.

Les chiffres et les tendances qui illustrent nos propos, tirés d'études de cas spécifiques, ne sont cependant que des repères et ne sauraient en aucun cas se substituer, dans la conduite des études préalables à un projet donné, à une véritable analyse spécifique de la demande selon le genre.

5. Bibliographie du chapitre 3

(Banque mondiale - 99)

Banque mondiale, *Gender, Growth, and Poverty Reduction*, in "Africa Region Findings", n°129, février 1999.

(Bouju et al. - 98)

Bouju J., Tinta S. et Poudiougou B., *Approche anthropologique des stratégies d'acteurs et des jeux de pouvoir locaux autour du service de l'eau à Bandiagara, Koro et Mopti*, Mali, SHADYC, EHESS/CNRS, Ministère de la Coopération, Paris, 1998.

(Collignon B. et Vézina M. - 2000)

Collignon B., Vézina M., *Independent Water and Sanitation Providers in African Cities, Full Report of a Ten-Country Study*, Water and Sanitation Program, PNUD/Banque mondiale, IRC-Hydro Conseil, 2000.

(Olivier de Sardan et El Hadji Dagobi - 2000)

Olivier de Sardan J.P. et ElHadji Dagobi A., *La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger*, Rapport provisoire, Agence Française de Développement, 2000.

(Olivier de Sardan et Diallo - 2000)

Olivier de Sardan J. P. et Diallo Y., *La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise en Guinée*, Rapport provisoire, Agence Française de Développement, 2000.

(BURGEAP - 96)

BURGEAP, *Analyse de systèmes de desserte en eau potable par postes autonomes ou bornes-fontaines : synthèse des études de cas au Bénin, au Niger et en Guinée*, Ministère de la Coopération, Paris, 22 pages + annexes. 1996.

(Couret et al. - 95)

Couret D., Dembélé O. et Manou Savina A., *Evaluation de la demande : étude de cas à partir du projet d'assainissement autonome de Ouagadougou*, Programme d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement PNUD/Banque mondiale, Groupe régional de l'eau et de l'assainissement/Afrique de l'Ouest, Abidjan, 1995.

(Durany-Jacob et Morel à l'Huissier - 94)

Durany-Jacob J. et Morel à l'Huissier A., *L'environnement urbain à Conakry : comportements, attitudes et pratiques des ménages*. Groupe régional de l'eau et de l'assainissement/Afrique de l'Ouest, Programme d'alimentation en eau et d'assainissement-PNUD-Banque mondiale, Abidjan, 1994.

(Esrey et al. - 90)

Esrey S. A., Potash J. B., Roberts L. et Shiff C., *Health Benefits from Improvements in Water Supply and Sanitation: Survey and Analysis of the Literature on Selected Diseases*, WASH Technical Report 66, Arlington, Virginie : Water and Sanitation for Health Project, 1990.

(Etienne et Morel à l'Huissier - 97)

Etienne J. et Morel à l'Huissier A., *Les déterminants de la demande en eau des centres secondaires et quartiers périurbains d'Afrique*, in "Actes du séminaire sur les fonctions de demande" 16 juin 1997, Centre d'Enseignement et de Recherche sur la Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Marne La Vallée, p. 47-61, 1997.

(Etienne - 98)

Etienne J., *Amélioration des services d'approvisionnement en eau potable en milieu semi-urbain africain : intégration de la demande sociale*. Thèse de doctorat en sciences et techniques de l'environnement, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Marne La Vallée, 294 pages + annexes. 1998.

(InterAction Design - 91)

Résultats des études socio-économiques et de la consommation d'eau potable dans les trois grands villages Mokko, Dogon Kiria et Koré Mairoua (Niger). Conseil de l'Entente / Pays-Bas. 1991.

(Katzman - 77)

Katzman M. T., *Income and Price Elasticities of Demand for Water in Developing Countries*, In "Water Resources Bulletin", vol. 13, n° 1, p. 47-55, 1977.

(MAB - 2000)

MAB Conseils Inc., *Étude de Base sur les pratiques des Ménages en assainissement urbain et enquêtes ménages sur leurs comportements et attentes*, République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Projet de Réhabilitation des Infrastructures, Bureau National de Coordination, Niamey, 2000.

(Morel à l'Huissier et Verdeil - 96)

Morel à l'Huissier A. et Verdeil V., *Gestion de bornes-fontaines : Etude comparative et évaluation de projets réalisés ou en cours de réalisation - Villes de Mopti, Ségou et Kayes (Mali)*, Centre d'Enseignement et de Recherche sur la Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Programme Solidarité Eau, Paris, 1996.

(Morel à l'Huissier - 97)

Morel à l'Huissier A., *La demande en eau des ménages dans les villes et centres secondaires au Sud du Sahara : modélisation en situation d'approvisionnements concurrentiels*, in "Actes du séminaire sur les fonctions de demande", 16 juin 1997, Centre d'Enseignement et de Recherche sur la Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Marne la Vallée, p. 62-73, 1997.

(Morel à l'Huissier - 98)

Morel à l'Huissier A., *Assainissement domestique à quel prix ? Une étude sur la volonté de payer des ménages*, Office National de l'Eau et de l'Assainissement, Banque mondiale, Plan Stratégique d'Assainissement de la Ville de Bobo Dioulasso, Ouagadougou, Burkina Faso, 87 p. + annexes, 1998.

(Mu et al. - 90)

Mu X., Whittington D. et Briscoe J., *Modeling Village Water Demand Behavior : A Discret Choice Approach*, in "Water Resources Research", Vol.26 N°.4, pp. 521-529. 1990.

(OMS - 96)

Organisation Mondiale de la Santé, *Water Supply and Sanitation Collaborative Council*, UNICEF Water Supply and Sanitation Sector Monitoring Report 1996, Sector Status as of 31 December 1994, Genève. 1996.

(ONEA, GREA /AO - 2000)

Office National de l'Eau et de l'Assainissement, *Scaling Up : Lessons Learned - The Ouagadougou Strategic Sanitation Program*, ONEA, Groupe régional Eau et Assainissement Afrique de l'Ouest, PNUD / Banque mondiale, 2000.

(Water Demand Research Team - 93)

The World Bank Water Demand Research Team, *The Demand for Water In Rural Areas: Determinants and Policy Implications*, in "The World Bank Research Observer", vol.8, no.1; pp. 47-70 ; 1993.

(Whittington et al. - 89)

Whittington D., Lauria D. et Mu X. *Paying for Urban Services. A Study of Water Vending and Willingness to Pay for Water in Onitsha, Nigeria*. The World Bank. Washington D.C. 1989.

(Wright - 97)

Wright A. M., *Toward a Strategic Sanitation Approach: Improving the Sustainability of Urban Sanitation in Developing Countries*, Programme Eau Potable et Assainissement de la Banque mondiale/PNUD, Publication International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, Washington D.C., 1997.

(Zuidburg - 96)

Zuidburg L., *Les perceptions des groupes cible de la coopération Burkina Faso/Pays-Bas en matière de développement dans la province de Boulliende*, Synthèse sur le village de Rama, 1996.

4. Place et rôle des usagers et des usagères

1. Introduction

L'objectif de cette partie est d'analyser comment sont effectivement pris en compte les usagers en général et les femmes en particulier aux différentes étapes des projets d'hydraulique villa-geoise ou semi-urbaine, dans la définition des objectifs assignés à ces projets jusqu'à la place qu'ils tiennent dans la gestion du service, en passant par les phases d'identification et de choix des options techniques, niveaux de service, modalités de paiement ou recouvrement des coûts.

Plus précisément, l'analyse tente de répondre à plusieurs questions :

1. Quelles sont les attentes des différents acteurs, partenaires et intervenants au moment de l'identification et de la programmation du projet ? La mobilisation et la responsabilisation de toutes les catégories d'usagers sont-elles un véritable enjeu ? (sous-chapitre 2).

2. Sur quelles bases la demande des populations est-elle évaluée ? Les futurs usagers ont-ils la possibilité d'intervenir pendant les phases de conception, de définition des choix techniques : type de service (pompe à main ou borne-fontaine), niveau de service, densité des bornes-fontaines, mise en œuvre du projet, emplacement des points d'eau ? Les femmes ont-elles l'occasion d'exprimer leurs attentes durant cette phase ? Qui sont les interlocuteurs des opérateurs du projet ? (sous-chapitre 3)

3. Quelle est la démarche adoptée pour favoriser la participation de la population en général, des usagers en particulier, à l'organisation et à la gestion des équipements et du service ? Les différentes catégories sociales (jeunes - vieux, hommes - femmes, etc.) sont-elles prises en considération et les méthodes d'animation tiennent-elles compte de leurs particularités ? (sous-chapitre 4)

4. S'agissant des évaluations en cours de projet et post-projet, quels sont les critères et les indicateurs retenus pour apprécier la participation des différentes catégories d'usagers aux différentes phases du projet ? Quelles leçons peut-on tirer de l'application de ces indicateurs ? (sous-chapitre 5)

Pour déduire de l'analyse des enseignements opérationnels susceptibles d'améliorer l'efficacité des projets et la pérennité des services, il est important de savoir faire la part des choses entre les intentions d'une part, telles qu'elles sont volontiers affichées et abondamment déclinées dans les textes et les discours, et la réalité d'autre part, telle qu'elle ressort de la mise en œuvre et de la conduite des projets sur le terrain, des retours d'expériences et des évaluations.

L'analyse s'appuie par conséquent sur des études de cas¹, projets clos – toutefois les phases ultérieures

¹ S'agissant d'une analyse bibliographique, les documents ana-

des programmes cités pourront être évoquées – qui soient les plus différenciés possibles vis-à-vis de trois critères susceptibles d'avoir un effet sur ce que l'on cherche à mesurer. Elles diffèrent ainsi du point de vue du pays concerné, du maître d'œuvre et des objectifs qui leur ont été assignés :

- réhabilitation et mise en place d'une politique de maintenance des pompes manuelles pour le projet réalisé dans le département de Tillabéri au Niger (1993-1997) et le projet FAC 94 (CEH SIDI-1994), conduit dans le même pays à Maradi ;

- réalisation de puits, forages équipés de pompes manuelles et réseaux simplifiés à pompe thermique dans la région des Koros au Sud du Tchad pour une deuxième phase du projet (1994-1997) ;

- réalisation de forages, équipés de pompes manuelles et de pompes solaires avec un réseau

de distribution par bornes-fontaines (pour trois d'entre eux) dans les préfectures de Gaoual et Koundara en Guinée (1992 - 1996)². Ce projet intègre en outre une composante animation dans le domaine de la santé qui sera renforcée lors de la phase suivante (IV).

lysés (rapports d'évaluation pendant la phase d'identification des projets, études de faisabilité, rapports intermédiaires et finaux de mise en œuvre des projets, évaluations à mi-parcours et post-projet, etc.) ne donnent qu'une vision partielle de la réalité au regard des expériences et difficultés vécues par les acteurs de ces projets. Voir bibliographie.

² L'AFD est intervenue à Coyah, Dubreka, et Kindia dans la phase 1, à Gaoual et Koundara dans la phase 3 et intervient de nouveau à Coyah et Dubreka dans la phase 4 du projet. Les forages de Coyah et Dubreka ont été mis en place entre 1990 et 1992, ceux de Gaoual entre 1994 et 1996, ceux de Koundara entre 1995 et 1998.

2. Objectifs des projets et attentes des acteurs

2.1. L'Etat

En matière d'approvisionnement en eau, l'objectif général des stratégies nationales est l'amélioration cohérente et planifiée des conditions d'approvisionnement en eau potable, approvisionnement qui est une priorité mise en œuvre avec le concours des bailleurs de fonds.

L'atteinte de cet objectif revêt des conditions spécifiques selon les pays, notamment au regard des exigences de durabilité des équipements et de pérennité du service. Elle implique toujours, à un degré plus ou moins important, l'implication des communautés bénéficiaires, voire celle de catégories spécifiques de celles-ci :

En Guinée, par exemple, les principes directeurs de la Lettre de politique de développement agricole (LPDA) ont comme objectif de « *rechercher l'adéquation entre l'offre (service donné à un coût donné) et une demande, et non de confronter des besoins en eau, fixés selon des normes théoriques, avec des ressources à l'évaluation aléatoire (...). Les respon-*

sabilités dévolues aux communautés impliquent, en contrepartie, qu'elles puissent participer au processus de décision, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. Ceci concerne en particulier les femmes à qui échoit la responsabilité de l'AEP. ».

Le même document énumère les objectifs généraux du secteur :

- social (eau potable en quantité et qualité suffisante) ;

- économique (avec, comme effet indirect la réduction des corvées d'eau, du temps pour les femmes à affecter à d'autres activités) ;

- politique (notamment l'organisation des communautés et la promotion des collectivités).

Le projet Koros II s'appuie sur les grands principes de la politique nationale tchadienne, et se donne comme priorité, telle que définie dans l'étude de faisabilité, de « *responsabiliser et impliquer les utilisateurs et décharger, en contrepartie, l'administration de la gestion technique et financière du service de l'eau.* » (BRGM - 93).

Au Niger, le Guide national d'animation des programmes d'hydraulique villageoise (Niger - 92) précise « *qu'il s'avère aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'intégrer et de responsabiliser davantage les femmes* » dans les comités de gestion chargés de gérer les équipements. Le maître d'œuvre du projet a intégré ces recommandations nationales et adopte comme objectif spécifique du projet « *une participation active des femmes* », qu'il justifie par le fait que les décideurs ou notables auxquels les opérateurs de projets s'adressent habituellement ne sont qu'indirectement concernés par l'amélioration des conditions d'AEP et moins sensibles, du fait de leur âge, aux bénéfiques sanitaires (Vergnet - 97).

Recommandant toutefois de « *ne pas trop heurter le mode de vie en milieu rural, qui enjoint la femme de ne pas se mettre trop en avant, surtout pour des opérations collectives* », il traduit le principe de participation des femmes en une prescription opérationnelle pour le projet, demandant que « *les femmes (...) fassent partie intégrante du comité, non seulement pour le poste d'hygiéniste mais aussi pour le poste de trésorière* ».

2.2. Les usagers

L'expérience rapportée de la majorité des projets d'AEP montre que les attentes des populations sont avant tout des effets directs, qui se traduisent en terme d'amélioration du niveau de service d'approvisionnement en eau. Pour les autorités traditionnelles, ces programmes, lorsqu'ils les impliquent, sont souvent l'occasion d'une consolidation de leurs pouvoirs.

En revanche, on ne dispose pas d'éléments pour dire, par exemple, si les femmes espèrent à travers eux acquérir plus d'autonomie ou de pouvoir. Elles sont cependant nombreuses à s'intéresser à la gestion des systèmes. Une enquête portant sur 1.00 centres maliens (Monimart M., Rochette R.M. et Walraevens P., 1991) a montré que l'attitude et l'intérêt des hommes et des femmes peuvent à cet égard être très différents : 38 % seulement des hommes déclaraient qu'ils souhaitaient contribuer à la gestion des installations, bien que 77 % d'entre eux demandaient à être associés au choix du type d'équipement. En revanche, les femmes étaient plus nombreuses à vouloir participer à la

gestion des équipements (47 %), mais elles s'intéressaient moins que les hommes au choix du type d'équipement (64 % d'entre elles).

2.3. Le bailleur de fonds

Du point de vue du bailleur de fonds, ces projets revêtent un caractère social (y compris sanitaire), économique et institutionnel.

Dans le cadre du projet Koros II au Tchad, par exemple, les objectifs sont de :

- contribuer à améliorer l'état sanitaire des populations ;
- réduire les coûts d'achat d'eau sur la zone des Koros ;
- réduire la charge de travail des femmes ;
- faciliter la mise en valeur de zones peu habitées faute d'eau ;
- généraliser la vente de l'eau des stations solaires et thermiques, dans l'objectif de générer des ressources qui pourraient permettre l'extension de la desserte en eau des populations ;
- contribuer à désengager l'Etat de la gestion et de la maintenance des équipements en promouvant des organisations villageoises responsables ayant à gérer une caisse mutuelle.

En termes d'impacts attendus, l'amélioration des conditions de vie des femmes occupe une place importante parmi ceux qui sont identifiés :

- impact sur les femmes : amélioration des conditions sanitaires, allègement de la charge des femmes consacrée aux soins, réduction des distances d'accès aux points d'eau ;
- impact sur l'environnement : meilleure utilisation des ressources hydrauliques, amélioration de l'équilibre écologique en facilitant sa mise en valeur agricole ;
- autres effets : contribution au désengagement de l'Etat dans la gestion directe des points d'eau, la maintenance et la fourniture de pièces détachées (Felix - 93).

Dans le cas du projet nigérien, les effets attendus sont les suivants :

- satisfaction des besoins en eau potable ;
- amélioration de la santé ;
- diminution de la corvée des femmes et leur gain de temps pour des activités productives ;

- consolidation du dispositif de maintenance ;
- émergence d'acteurs privés et le désengagement de l'Etat (organisation d'une logistique fiable et auto-entretenu de la maintenance des pompes à motricité humaine basée sur les règles du secteur privé) (Pin Yathay - 92-2).

Pour la troisième phase du projet d'hydraulique villageoise en Guinée, le rapport d'évaluation prévoit que le projet aura un impact direct sur la corvée des femmes et se traduira par un gain de temps permettant aux habitants de mieux se consacrer à d'autres activités productrices. Une animation soutenue est prévue de façon à renforcer l'impact du projet sur l'état sanitaire des populations bénéficiaires. Il doit aussi contribuer au renforcement des structures de développement en créant, au niveau de chaque village, une organisation et une prise de responsabilités dans le domaine de la gestion des recettes et de l'entretien des pompes (Pin Yathay - 92-1).

L'accumulation de l'expérience de la coopération française dans le secteur tout au long des années 80 et 90, ainsi qu'une série d'évaluations rétrospectives menées par l'AFD sur cinq de ses programmes, ont conduit cette dernière à élaborer une Note d'orientation opérationnelle en matière d'hydraulique de proximité (janvier 2000)³. Un bref rappel de cette note montre son souci de pérenniser les services.

Cette stratégie d'intervention a pour finalité de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations, en mettant l'accent sur deux objectifs interdépendants :

- la pérennité des équipements et des ouvrages périphériques : il faut que les équipements financés aient la plus longue durée de vie possible ;
- la pérennité du service de l'eau : il est nécessaire que les usagers soient assurés de disposer d'un accès durable à une eau potable.

Ces objectifs devraient être atteints par la mise en œuvre des grandes orientations et des principes directeurs suivants :

- priorité d'une approche « par la demande » : pour accroître leur chance de pérennité, les équipements devraient, dans la mesure du pos-

sible, être adaptés à la demande des usagers, à partir d'un choix entre plusieurs moyens d'exhaure défini en fonction de leurs besoins et possibilités. Cette approche par la « demande » permet ainsi de tenir compte des capacités « d'appropriation » des équipements par les communautés. La participation initiale des bénéficiaires aux coûts d'investissement, à un niveau « supportable » permet également de tester l'intérêt des populations pour le point d'eau ;

- adoption et mise en application par l'Etat d'une politique claire identifiant les divers niveaux de responsabilités : régulation (Etat et collectivités locales), maîtrise d'ouvrage (Etat, collectivités locales), gestion (association d'usagers, comités de gestion des points d'eau, privés), exploitation et maintenance (en régie, affermée à des associations ou à des privés) ;

- création et pérennisation de structures de gestion et d'exploitation collective des points d'eau décentralisés ; l'absence de ces structures constitue la principale insuffisance des programmes mis en œuvre jusqu'ici. Un statut des associations d'usagers de l'eau (AUE) devrait être élaboré par la puissance publique et son adoption par les responsables des comités de points d'eau décentralisés (CPE) fortement encouragés à travers une politique active d'animation et d'incitation ;

- implication de ces associations, le plus en amont possible, dès le démarrage des programmes, et avec une meilleure prise en compte des intérêts et du rôle des femmes dans la gestion des points d'eau ;

- adoption, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre sociale chargée de promouvoir la réforme, d'une politique d'animation innovante fondée sur des méthodes participatives classiques dans les milieux du développement, mais encore peu utilisées en hydraulique de proximité, avec un abandon progressif des méthodes didactiques autoritaires et « descendantes » ;

- généralisation du principe du paiement du service de l'eau, au niveau requis pour couvrir au minimum le coût de la maintenance à long terme. Dans les zones les plus favorisées, utilisation des surplus et de l'épargne générée par la vente de l'eau comme facteur de développement local à travers des structures financières décentralisées ;

- implication accrue du secteur privé et adoption d'une politique forte d'incitation à la contractualisation de la fourniture de services entre (selon les cas) l'Etat, les collectivités locales, et surtout entre les associations d'usagers (AUE) et le secteur privé à travers des contrats types à caractères commerciaux (contrats d'entretien préventif, de maintenance totale, d'affermage ou d'appui conseil à la gestion financière ;

- d'une manière générale, définition d'une stratégie reposant sur des « programmes processus » qui semblent plus appropriés au nouveau mode de gestion envisagé pour le secteur de l'hydraulique de proximité.

³ L'hydraulique de proximité regroupe l'hydraulique villageoise et d'approvisionnement des populations dispersées en zone rurale d'une part, et les systèmes de distribution autonomes installés dans les bourgs ruraux ou les centres secondaires (et le cas échéant les quartiers péri-urbains) d'autre part.

Pour l'Etat comme le bailleur de fonds, l'un des objectifs indirects des projets d'alimentation en eau potable est ainsi la responsabilisation des usagers et la promotion des organisations villageoises. Peut-

on conclure, à la lumière des développements et exemples précédents, que la mobilisation de toutes les catégories d'usagers - y compris les femmes - constitue un véritable enjeu ?

3. L'évaluation de la demande dans les études préalables

Les principes de programmation du projet Koros II au Tchad (BRGM - 93-2) se sont fondés sur des recommandations formulées à l'issue d'une table ronde entre l'administration et les bailleurs de fonds, organisée par l'ONHPV en 1987 :

- le choix d'équiper ou non un village est fonction de la distance entre le village et le premier point d'eau disponible. Par ailleurs, deux niveaux de desserte (10 et 20 litres par personne et par jour) sont définis et correspondent à deux phases d'équipement dans le temps ;

- en matière de contribution financière des communautés bénéficiaires à l'investissement, les conditions d'octroi des équipements sont les suivantes : 100 000 F CFA pour une pompe manuelle et 500 000 F CFA pour une station de pompage.

Lorsque la demande n'émane pas des villages, une première sélection est effectuée sur la base des besoins estimés à partir de la base de donnée de la Direction de l'Hydraulique et validée par des enquêtes de terrain :

Au démarrage du projet, « la programmation se base sur l'utilisation du logiciel (...) qui permet une sélection des villages les plus nécessaires. Après actualisation du fichier des points existants (...) une enquête préalable de la direction de l'hydraulique a permis de vérifier la situation et l'urgence des besoins dans 156 villages. Par ailleurs, plus de 65 villages non enquêtés ont spontanément présenté des demandes d'équipement (...). Des enquêtes plus détaillées seront reprises en début de seconde phase sur l'ensemble de ces villages pour vérifier leurs motivations, ainsi que leur adhésion aux orientations et conditions de réalisation du programme proposé, afin de sélectionner définitivement les sites d'implantation » (Felix - 93).

Différentes phases d'animation et de sensibilisation des populations sont ensuite prévues, dont :

- une enquête socioéconomique destinée à déterminer les priorités et réaliser une préinformation ;

- l'information des villageois sur le projet et les conditions d'octroi du point d'eau.

La programmation de la troisième phase du projet d'hydraulique villageoise en Guinée (Burgéap - 96) s'est appuyée sur trois niveaux d'urgence, définis par le SNAPE, en fonction de la distance séparant le village du premier point d'eau disponible et les variations saisonnières des conditions d'accès à l'eau (pas d'eau à moins de 1 km en fin de saison sèche). Le programme avait pour but de fournir à 100 % de la population rurale résidant dans des villages de plus de 150 habitants, 10 litres d'eau potable par jour et par habitant. Les objectifs généraux des enquêtes socio-économiques et de l'animation étaient :

- de préciser les besoins en eau des populations ;

- d'assurer la pérennité du fonctionnement de la pompe ;

- d'assurer la conservation de la qualité de la chaîne de l'eau, du bec de la pompe au gobelet.

Les villageois s'engagent au versement d'une participation financière de 150 000 francs guinéens, à la constitution d'un comité de gestion du point d'eau (CGPE) de sept membres et à la participation des membres aux séances de formation. Ils « prennent le temps de se concerter pour mettre en place le CGPE et donner leur réponse définitive ».

Dans le cas du projet Tillabéri au Niger, projet de réhabilitation de pompes à motricité humaine, l'innovation réside dans le dispositif de mainten-

ce : réactivation ou mise en place de comités de gestion, constitution d'un service après-vente, appui aux artisans réparateurs, mise en relation des différents intervenants. Les relations entre les intervenants sont bien organisées par l'opérateur du projet et la collectivité peut les accepter ou non, mais difficilement modifier le schéma organisationnel : « *l'adhésion au programme est libre, les villageois se déterminent après une session d'animation et de formation complète à l'issue de laquelle ils savent parfaitement quelles sont les conditions d'entrée au projet et quels sont les engagements qu'ils devront remplir* » (Vergnet - 97).

3.1. Une appréciation des besoins

L'examen comparé de la programmation de ces projets montre que le principal critère d'identification et de présélection des sites bénéficiaires a été l'estimation des besoins à partir des ressources en eau existantes ; c'est leur plus ou moins grande disponibilité (accessibilité) qui détermine différents niveaux d'urgence et de priorité d'intervention.

Bien que ce critère se fonde non pas sur l'expression d'une demande mais sur la notion normative de besoins, on notera cependant qu'il est cohérent avec les connaissances acquises concernant les déterminants de la demande⁴.

Une fois que les sites potentiellement bénéficiaires du projet ont été identifiés, la motivation des communautés correspondantes est ensuite évaluée à partir d'enquêtes de terrain, généralement au cours de l'étude de faisabilité.

Les indicateurs utilisés a priori pour apprécier la demande (tels qu'ils sont énoncés dans les rapports, ce qui n'exclut pas que d'autres éléments interviennent) ont souvent été limités à l'adhésion des communautés vis-à-vis du projet, c'est-à-dire à leur acceptation des conditionnalités du projet en termes de participation financière et d'organisation selon un schéma déterminé.

L'évaluation de la demande se résume souvent à la validation d'une demande présumée : sur

la base de besoins pressentis (points d'eau existants), une offre technique (un type de service ou d'équipement) et financière (participation à l'investissement) est présentée aux communautés qui n'ont pratiquement d'autre choix que de l'accepter ou de la refuser. Dans cette approche des projets, orientée par l'offre et la réponse technique qui lui est faite, la question qui se pose finalement n'est pas vraiment de savoir si les femmes interviennent ou non dans le processus, mais bien plutôt si les populations en général ont l'opportunité d'exprimer leurs préférences.

Les actions d'animation et les enquêtes de terrain sont alors davantage orientées vers l'information et la formation que vers un véritable échange et la possibilité de réorienter les actions en fonction des demandes des usagers.

A l'exception de certains cas où les communautés présentent spontanément des demandes d'équipement (projet Koros II au Tchad), les phases d'identification et de faisabilité du projet ne permettent généralement pas aux populations d'intervenir dans le choix des équipements.

3.2. Un contexte peu favorable à une participation large de la population, et notamment des femmes

Dans la seconde phase du projet conduit à Maradi (Niger), le processus suivi ménageait toutefois la possibilité pour les communautés de choisir le type d'aménagement qui leur convenait. L'évaluation de la première phase du projet avait démontré que les choix exprimés reflétaient pratiquement toujours les préférences des chefs de village ou - au mieux - d'un groupe d'hommes et non pas celles de l'ensemble des villageois, encore moins celles des femmes : sur 100 sites enquêtés au cours de l'étude préalable, aucun n'avait impliqué de femmes dans le choix du type d'ouvrage.

Pour pallier cette insuffisance, les animateurs du programme ont procédé à une nouvelle analyse du contexte hydraulique et socioéconomique de chaque site demandeur, en associant cette fois les femmes à la réorientation des choix et en prévoyant de surcroît de mettre en place des équipes mixtes d'animateurs (un homme, une femme), de façon à

⁴ Voir chapitre 2, où l'on a montré que la demande est largement dépendante des ressources en eau existantes.

favoriser l'émergence des préférences féminines. Cependant, malgré leur présence et leur participation aux réunions (comme à Sarkin Yaki Oumarou où elles exprimaient clairement leur préférence pour une pompe à motricité humaine, tandis que les hommes voulaient un puits en ciment), les femmes n'ont presque jamais pu faire valoir leurs choix.

La contribution financière des usagers s'élevait, dans le cadre de ce programme, à 250 000 F CFA pour la réalisation d'un puits neuf. En respect des objectifs fixés, une participation financière libre des femmes était requise dans chaque site. Dans neuf sites sur les dix concernés, la contribution effective des femmes a varié de 10 000 à 50 000 F CFA, ce qui représente selon les sites entre 5 et 30 % du montant de la participation financière globale.

Sur les trente représentants villageois chargés, au nom de leur communauté, de plaider les demandes d'octroi de subventions, on comptait seulement quatre femmes, soit 13 % de l'effectif. Malgré leur petit nombre et un public qui leur était complètement étranger, ces dernières ont surmonté leur réserve et répondu aux questions qui leur étaient parfois directement posées.

Mais leur difficulté à s'exprimer publiquement n'en était pas moins réelle⁵ et les représentants masculins, qui ont montré plus de dynamisme dans la défense des dossiers, l'ont emporté.

La quasi absence des femmes dans les instances décisionnelles s'expliquait par :

- les critères de sélection retenus : pour être membre du jury, l'une des règles imposait d'être lettré(e) ou alphabétisé(e) en français, haoussa, tamachèque ou arabe. Or, en matière d'éducation, les femmes de cette région (à l'image de la situation générale du pays) demeurent très en retard et seul un petit nombre pouvait répondre à ce critère ;

- le refus des maris : les quelques femmes lettrées ou alphabétisées qui auraient pu se présenter étaient relativement jeunes et leurs maris ont presque toujours refusé qu'elles s'absentent du foyer pendant les deux ou trois jours nécessaires.

Bien que ce projet se soit donné comme objectif la participation des femmes à ces différentes

étapes, il montre bien toute la difficulté de l'exercice qui nécessite temps, technicité, connaissance du contexte social, etc.

3.3. Une connaissance insuffisante de la demande

Malgré les précautions prises par les projets analysés pour s'efforcer d'associer les futurs bénéficiaires - et les femmes en particulier - aux choix des modalités de service, on ne peut que constater que la participation des usagers à ce stade se résume souvent à l'adhésion ou non à une offre prédéterminée.

Dans le meilleur des cas, la demande prise en compte n'est pas celle de l'ensemble de la communauté mais d'un groupe social ou d'une faction particulière. De Sardan et al. rapportent ainsi, qu'en Guinée, « *les rivalités interlignagères et interethniques au niveau des points d'eau se sont exprimées dès le choix des emplacements. Les techniciens ont négocié avec les autorités villageoises pour aboutir à des résultats variés. Souvent le lignage dominant ou l'ethnie principale ont fait prévaloir leur point de vue, parfois un site neutre a été choisi, mais sans que cela évite toujours que le forage ne soit boycotté par ceux qui s'estiment lésés* » (De Sardan et al. - 2000).

Les mêmes auteurs fournissent un argument supplémentaire pour mettre en question la capacité des projets à répondre à une réelle demande collective pour un service amélioré, en faisant remarquer que ces projets « *interviennent assez régulièrement dans de nombreux villages et sont considérés par les populations comme une opportunité de ressources qu'il ne faut pas laisser passer (...). Quand plusieurs projets interviennent ou sont intervenus dans un village, ils sont souvent confondus dans les perceptions ou les souvenirs des habitants, qui, en dehors des quelques personnes qui ont été les interlocuteurs directs des agents de chaque projet et sont en général les piliers des « comités » mis en place, ne connaissent clairement ni les noms, ni les objectifs, ni les méthodes particulières de chaque projet* ».

Les démarches adoptées par les projets décrits ne permettent pas, au stade de la faisabilité du pro-

⁵ Citons le cas de la déléguée peuhle de Dan Gagéré qui a dû être remplacée après s'être avérée incapable de s'exprimer lors de l'assemblée villageoise.

jet, de réaliser une véritable évaluation de la demande, au sens économique et sociologique, c'est-à-dire qui privilégie la somme ou la résultante des demandes individuelles. Pour des questions de temps, de moyens humains et financiers, on est conduit à se limiter à l'expression des demandes « communautaristes » qui sont celles d'une faction,

d'une lignée, d'une ethnie, d'un groupe social particulier, alors qu'évaluation de la demande et approche participative nécessitent une analyse des structures socio-politiques villageoises et du fonctionnement des « arènes locales » dès le stade de la faisabilité pour asseoir des systèmes de gestion représentatifs de l'ensemble de la communauté.

4. Modes de gestion et participation des usagers

4.1. Le Comité de Gestion, modèle issu de l'ingénierie sociale « participative »

En matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, le mode de gestion privilégié mis en place dans la plupart des pays d'Afrique francophone est collectif et prend la forme d'un comité villageois, dit CGPE (Comité de Gestion des Points d'Eau).

La plupart des Etats, parfois sous l'impulsion des bailleurs de fonds, a adopté le principe de l'autonomie des bénéficiaires des installations vis-à-vis de leur entretien et de leur renouvellement⁶. En l'absence de collectivité locale élue, les comités de gestion des points d'eau sont censés représenter la communauté et agir pour elle et en son nom.

Avec le développement des systèmes modernes (en particulier des pompes à motricité humaine et des adductions d'eau potable), et face aux nouvelles politiques mises en place par les Etats dans ce domaine, les CGPE doivent aujourd'hui :

1) gérer techniquement les ouvrages, c'est-à-dire assurer la production et la distribution de l'eau, ainsi que la maintenance des équipements ;

2) recouvrer, au moins en partie, les coûts récurrents liés au fonctionnement et au renouvellement des installations, par le biais de la vente de l'eau aux usagers.

Ces comités de gestion prennent des formes spécifiques selon les pays :

⁶ Le renouvellement des forages reste généralement à la charge de l'Etat.

– au Niger, les premières pompes à motricité humaine (PMH) sont déjà anciennes (début des années 80) mais étaient dépourvues au départ de comités de gestion. Au début des années 90, avec le projet de réhabilitation des pompes du département de Tillabéri (PRT), un réseau d'animateurs a eu pour tâche d'appuyer la mise en place de comités de gestion et leur suivi pendant quelque temps, avant d'être relayé par un second réseau d'animateurs dépendant de la cellule de suivi-évaluation-appui du projet ;

– en Guinée, l'implantation massive de pompes à motricité humaine est beaucoup plus récente (début des années 90) et est allée de pair avec la constitution de comités de gestion, dont l'encadrement relève d'un service officiel spécialisé, le SNAPE ; en outre, une réorganisation (dite phase 4) des comités de gestion est en cours dans une des zones concernées du pays.

Dans ces deux pays, la mise en pratique sur le terrain de la gestion collective de l'eau par des comités de gestion a suscité diverses interrogations quant à son efficacité et sa viabilité :

Au Niger, deux rapports d'évaluation relèvent à ce propos que :

– « *l'appropriation des points d'eau par les comités de gestion et, plus globalement, par les villageois, reste probablement le point le plus délicat du montage et de la viabilité de ces projets* » (Coquart et Verdelhan-Cayre - 98) ;

– « *le milieu rural et notamment les villageois du département de Tillabéri ne paraissent pas aptes dans leur ensemble à gérer dans de bonnes condi-*

tions et sur le long terme un parc de pompes » (Gageonnet - 99).

En Guinée (avant la phase 4), plus encore qu'au Niger, le fonctionnement des comités de gestion suscitait des réserves analogues : « *Les évaluateurs restent très réservés sur le rôle et la responsabilité de ces comités de gestion des points d'eau* » (Coquart et Vaillant - 99).

Ces interrogations ont conduit l'AFD à commanditer une étude destinée à analyser les formes concrètes de la gestion des points d'eau modernes, d'une part au Niger dans le département de Tillabéri, d'autre part en Guinée occidentale (préfectures de Kindia, Coyah, Dubreka, Gaoual, et Koundara), dans le but de mettre en évidence les dysfonctionnements éventuels, leurs origines et les perceptions des acteurs concernés ainsi que de formuler un diagnostic global (De Sardan et al. - 2000)⁷. Un certain nombre de constats rapportés ici sont extraits de cette étude, ainsi que d'une analyse menée par J. Etienne entre 1996 et 1998 également au Niger et en Guinée (Etienne - 98)⁸.

4.2. La participation des usagers à la gestion des systèmes d'AEP

Le mode de gestion des CGPE, dit « communautaire », est fondé sur l'hypothèse de la volonté des usagers de participer à la gestion des installations. L'enquête de Monimart et al. portant sur 1000 centres maliens (Monimart M., Rochette R.M. et Walraevens P.- 1991) a montré que l'attitude et l'intérêt des hommes et des femmes peuvent à cet égard être très différents. En dépit de cette différence sensible de motivation selon le genre, il est important de souligner qu'elle est globalement élevée et intéressant de remarquer qu'elle reproduit au niveau collectif le schéma traditionnel de partage des tâches domestiques.

⁷ En particulier, les témoignages d'usagers, d'usagères ou de membres des CGPE cités dans la suite sont rapportés de l'une ou l'autre étude.

⁸ Voir chapitre 2 « Distribution du pouvoir et changement social », § 4. « Le rôle des associations dans l'évolution de l'organisation sociale ».

Comment se traduit-elle dans les faits lors de la mise en place des structures de gestion et dans la suite du projet ?

Fonctions et attributions des membres des comités de gestion

Le *Guide national d'animation des programmes d'hydraulique villageoise du Niger* (Niger - 92), proche des textes également adoptés par les États voisins, est un bon exemple des dispositions prises par les autorités nationales concernant le rôle et les attributions des membres des comités d'eau :

Le CGPE a pour principales attributions :

- d'organiser la participation financière et physique du village pour la réalisation du système d'adduction d'eau ;
- de veiller à l'approvisionnement régulier et à la gestion de la « caisse eau » ;
- de veiller à l'entretien et à la maintenance du point d'eau ;
- de veiller à l'application du règlement d'usage du point d'eau ;
- de tenir des réunions villageoises périodiques ;
- de rémunérer l'artisan réparateur ;
- de développer des actions liées à l'eau (plantations d'arbres, développement de cultures maraîchères et fruitières) (Niger - 92).

Le CGPE comprend cinq membres dont un président, un secrétaire, un(e) trésorier(e), un(e) hygiéniste, un réparateur villageois. « *La fonction de membre du comité est bénévole sauf sur l'initiative des populations* ».

Afin de s'assurer que chacun des groupes composant la communauté est bien représenté, « *il est recommandé que l'élection des membres du comité de gestion se fasse de manière libre et démocratique et sur la base de certains critères tels que d'habiter dans le village, être dynamique, respecté, etc.* ». Les membres du comité d'eau sont élus en principe par l'assemblée villageoise, convoquée à cet effet.

Il est également souvent recommandé (de façon plus ou moins précise selon les pays) que les instances du comité intègrent un certain nombre de femmes. Au Niger, la direction de l'Hydraulique indique que « *les femmes étant les premières concernées, leur représentation à des postes importants, notamment celui de trésorier, sera avanta-*

Les fonctions des membres du comité (d'après Niger 92)

Le Président représente le comité devant l'administration et les autres partenaires du point d'eau. Il prépare l'ordre du jour des réunions, convoque et préside les réunions, règle les litiges, coordonne et contrôle les tâches et les activités dévolues au Comité de Gestion de Point d'Eau (CGPE), rend compte aux villageois une fois par trimestre.

- Profil requis : « Le président doit être un homme de consensus, de dialogue, ayant une autorité et une ouverture d'esprit ».

Le Secrétaire doit tenir les documents de gestion, tenir le cahier de la pompe (interventions techniques), rédiger si possible les procès-verbaux des réunions (dates, objets, décisions)

- Profil requis : « Le poste de secrétaire ne peut être tenu que par une personne lettrée ou al-phabétisée, que se soit en français, ou dans une des langues nationales. Il doit être ordonné et soigné. »

Le (la) Trésorier(ère) est chargé(e) de garder la « caisse eau ». Il ou elle présente la caisse chaque fois qu'on le lui demande. « Il/elle ne doit ni prêter cet argent, ni le monnayer sans l'autorisation des autres membres du comité. »

- Profil requis : « Le poste de trésorier ne peut être tenu que par une personne responsable, stable, digne de confiance et d'une bonne intégrité morale. Il est recommandé que ce poste soit occupé par une femme. »

L'Hygiéniste assure la propreté de l'ouvrage et de ses abords, veille à l'utilisation correcte de la pompe, conseille les usagers sur la conservation de l'eau.

- Profil requis : « L'hygiéniste doit être une personne respectée et écoutée par l'ensemble des villageois. Autant que faire se peut, elle doit être un modèle de propreté ».

Le réparateur villageois doit veiller à la bonne marche de la pompe, assurer le graissage périodique et l'entretien courant, procéder à l'ouverture et à la fermeture de la pompe.

- Profil requis : « Femme ou homme stable au niveau du village ».

geuse pour la gestion, vu aussi qu'elles sont plus stables dans les villages ».

Une légitimité contestée

« Nous ne sommes pas contents des gérants, au début ils ont fait cela collectivement, maintenant ce sont les gens d'un seul village qui font leurs choix » (Un habitant de Baguaye - Niger).

Au Niger, si selon les directives nationales les membres du comité sont élus par la population, le choix est en réalité la plupart du temps établi en comité restreint de notables ou de conseillers des chefs traditionnels.

De Sardan et al. montrent que les comités de la « première génération » ont souvent été « élus » dans la foulée de la réhabilitation des pompes et sous la pression forte des animateurs du projet lors d'une assemblée plus ou moins officielle. Là où elles ont réellement eu lieu, les élections ont très souvent été une formalité pour satisfaire les exigences des animateurs du projet. Parfois les noms ont fait l'objet d'un accord préalable (souvent sur proposition du chef), auquel cas il s'agissait d'une simple ratification publique. Parfois aussi la procédure électorale a été plus conflictuelle. Pour permettre au comité de jouer pleinement son rôle, la doctrine a été d'écarter les chefs de village, devenus indésirables, de la gestion et de les confiner à un rôle de conseil et d'arbitrage en cas de conflit au sein du comité. Ils sont alors devenu un important point de blocage dans le fonctionnement des comités et une source potentielle de conflit, au sein des arènes locales comme avec les intervenants extérieurs.

Les modes de désignation des « comités de seconde génération » sont plus obscurs et variés. Ceci témoigne de ce que le plus souvent un mode formel de nomination n'a pas eu lieu, à plus forte raison une élection. Au mieux, on a affaire à une réunion de notables locaux avalisant les noms avancés par le chef de quartier ou de village. Il y a une nette tendance au retour des chefs avec destitution plus ou moins « en douceur » des élus initiaux. Les nouveaux responsables di-sent toujours avoir été « désignés par le village » (ou le quartier), mais il faut sans doute voir là plus une quête de légitimation qu'une réalité objective.

Dans la plupart des cas étudiés par Sardan et al., les chefs interviennent ou sont intervenus dans la gestion des points d'eau, soit en nommant « leurs gens » dans les comités, soit en organisant une contestation des comités en place qui leur échappaient : sur 28 comités de gestion, 19 ont comme responsables des proches directs du chef et 15 ont connu des conflits directement liés à la chefferie (par exemple querelles dynastiques intervenant sur la gestion des points d'eau ou affrontement direct de factions sur la gestion du point d'eau).

En Guinée, des comités de points d'eau (CPE) ont partout été mis en place à la demande du SNAPE (Service National d'Aménagement des Points d'Eau), même là où l'eau n'est pas venue et où l'on recueille des cotisations au moment des pannes. En de tels cas, les plus nombreux, les fonctions réelles du comité sont assez réduites. Les membres ont été à peu près partout choisis par les notables du village, anciens des lignages dominants, imams, présidents de CRD (Communautés rurales de Développement), chefs de district ou de secteur, présidentes des femmes, parfois sous-préfets. Dans ce contexte, la « notabilité décisionnelle locale » ne se limite pas aux « aînés de lignages » mais inclut aussi les deux composantes de la bureaucratie moderne rurale, les élus (issus du milieu local et souvent eux-mêmes notables lignagers) et les fonctionnaires (secrétaires de CRD, sous-préfets), qui se saisissent parfois de la question des forages.

Etre désigné par des notables n'est pas nécessairement le signe qu'il y ait là pour les acteurs locaux un enjeu symbolique et économique important. Cela peut être aussi dû au fait qu'on considère ces fonctions comme des corvées dont personne ne veut... C'est en effet une position difficile, dans une société d'inter connaissance, que d'être chargé de faire appliquer des règles et plus encore d'infliger des sanctions. De plus, si le passage de la gratuité à l'eau payante diminue les conflits entre usagers (vol des bidons, problèmes dans la file d'attente), elle fait naître d'autres conflits entre les usagers et les membres du comité de gestion.

« Une femme nommée A. a insulté le vieux fontainier. Les conseillers, en attendant le jugement, lui ont interdit la pompe. Une autre femme s'est jetée sur la trésorière N.S. dont les habits ont été déchirés. Moi-même, j'ai été victime de N.K. qui m'a insulté à la pompe ici. Une fille du nom de A. s'est aussi jetée sur la présidente du comité. Tous ces

conflits ont été réglés par les conseillers » (le secrétaire du comité de Mangata - Guinée).

« Le chef secteur a voulu favoriser un de ses frères. L'élection a permis d'élire une autre personne » (A.D., boulanger à Kamabi - Guinée).

Lorsque des difficultés se présentent dans l'exploitation du système, la légitimité des comités de gestion est fréquemment mise en cause par les usagers, mais en réalité, si les commentaires sont parfois virulents, la revendication prend rarement une forme organisée, qui viserait par exemple à remplacer les membres des comités. La difficulté du recours - à qui s'adresser lorsque les autorités traditionnelles sont impliquées - et l'organisation sociale justifient largement cette attitude (cf. § 2).

Le rôle subalterne des femmes au sein des Comités de Points d'Eau

« Ici, les femmes sont reléguées au second plan (...). Je ne sais rien du comité de gestion car ce sont les hommes les gestionnaires » (commentaire recueilli à Bagueye au Niger).

Dans le cadre de l'étude menée sur onze centres et quartiers semi-urbains, on ne relève qu'un seul cas où les femmes ont un réel pouvoir de décision dans la gestion du service d'eau potable : il s'agit d'une installation à la périphérie de Niamey où deux postes d'eau sont gérés par les représentantes de l'Association des Femmes du Niger (AFN) (Etienne - 1996). Cette association, statutairement apolitique mais sous tutelle de l'Etat, intervient à l'échelle du pays tout entier.

La place des femmes au sein des comités de gestion reste mineure, et souvent équivoque :

- ainsi, les hygiénistes, chargées en fait d'animer des corvées de nettoyage, ne sont parfois que des noms (féminins) fictifs ;

- les fontainières jouent certes un rôle central, mais de type subordonné (une fonction d'employée en quelque sorte), bien qu'elles puissent, dans certains cas, utiliser à leur propre profit leur marge de manœuvre (et par exemple garder pour elles-mêmes une part des recettes).

- quant à la fonction de trésorière, elle semble liée à une idée généralement répandue dans le monde du développement (et dont il est difficile de savoir jusqu'à quel point sa reprise dans les dis-

cours villageois est liée ou non à cette influence des projets) selon laquelle les femmes se-raient de meilleures gestionnaires, succombant moins aux tentations des détournements.

Dans le cadre du projet de Tillabéri, les animateurs ont ainsi fortement préconisé la nomination de femmes comme trésorières. Ils ont bien sûr été parfois suivis, mais non sans quelques effets pervers : plusieurs trésorières semblent ainsi être de quasi prête-noms.

« Nous avons choisi des vieilles femmes pour être fontainières. Il est difficile de placer un homme à un poste où il y a de l'argent qu'il n'hésitera pas à dépenser en un jour. C'est pour cela aussi que nous avons désigné une femme au poste de trésorier. Mais elle ne continue pas à garder l'argent avec elle » (S.A., Logoizaydo - Niger).

« La trésorière était F.B. au début. Mais en fait on ne peut pas vraiment dire que c'est encore elle. Il a dû y avoir des incompréhensions, et elle a remis la caisse au chef de village » (H.G. Gorou Koufeizeydo - Niger).

Il faut aussi ajouter qu'un mode de discussion habituel des principales affaires publiques dans les villages (y compris donc les problèmes éventuels de réparation d'une pompe ou de gestion des fonds) exclut de fait les femmes du débat, au moins sous cette forme publique : c'est en effet souvent le vendredi à la sortie de la mosquée que les principales communications et propositions sont faites.

Ceci n'empêche pas certaines femmes de refuser de se plier aux injonctions du chef ou du président du comité : dans tel village nigérien, la fontainière d'un des deux forages a décidé de ne plus remettre les fonds qu'elle recueille au chef de village, qui a fait main basse sur le comité de gestion après avoir obtenu la démission des anciens responsables. Désormais elle gère toute seule le forage, et entend s'occuper elle-même du financement de la maintenance.

Dans le projet guinéen, il a également été constaté que les femmes sont également cantonnées dans les tâches subalternes bien qu'indispensables. Elles sont souvent fontainières et organisent la perception auprès des utilisatrices en cas de cotisation régulière ou de cotisation à la panne. Elles occupent aussi presque toujours le rôle "d'hygiéniste" (l'hygiéniste faisant parfois fonction de fontainière), c'est-à-dire qu'elles ont pour tâche de

balayer l'enceinte, nettoyer la margelle et la pompe, désherber à la saison des pluies, en recourant pour cela à l'aide des utilisatrices. Certaines s'y emploient, d'autres sont découragées ou renoncent.

« Je m'occupe de l'entretien et de l'hygiène. Nous avions dit au début que les femmes viennent pour le nettoyage mais aucune n'est venue. J'étais obligée de m'en occuper avec F. B., elle est la seule à laver chaque jour, je l'aide rarement » (F.S., présidente des femmes du secteur de Ley-Saré à Foulamori - Guinée).

« Les femmes qui refusent de nettoyer sont les plus nombreuses. Pour puiser, elles viennent, pour nettoyer, elles ne viennent pas. Elles sont trop orgueilleuses pour venir laver parce qu'elles sont femme d'un patron, femme d'un fonctionnaire. Les femmes vendeuses ne s'occupent que de leurs marchandises dès le matin, elles sortent pour le marché » (S.D., hygiéniste du forage du camp de Foulamori - Guinée).

Parfois, l'entretien est assuré par une mobilisation collective des femmes, qui peut être le fait de l'hygiéniste, d'une femme influente, ou des notables.

« Nous avons quatre groupes. Chaque groupe est composé de trois femmes. Si, dans un foyer, les coépouses sont au nombre de trois, elles forment un groupe. Si elles sont deux et qu'il y ait une femme du jeune frère du mari, elles aussi constituent un groupe de lavage. Si un groupe lave aujourd'hui, demain nous ajournons et après-demain, c'est un autre groupe. C'est comme cela que nous faisons jusqu'à atteindre les quatre groupes » (une utilisatrice, Fandadji - Guinée).

« Le travail des femmes est plus important que celui des hommes. Elles s'occupent de la propreté de l'enceinte du forage, elles sont là-bas tous les jours. Elles balaient l'enceinte et lavent la pompe. Ce sont les deux femmes (du comité de gestion du point d'eau) qui mobilisent les autres femmes pour nettoyer ou désherber aux alentours » (M.T., président du CPE du forage 3 de Kama-bi - Guinée).

Les femmes ne gèrent pas réellement la caisse de l'eau lorsqu'elles en ont nominalement la charge : elles remettent le plus souvent l'argent à un homme, mari, fils, trésorier ou président du comité du point d'eau. Lorsqu'elles sont membres du comité de gestion, elles ignorent souvent le montant qui est en caisse. Lorsqu'elles sont trésorières, cela peut signifier que le comité du point d'eau n'a pas de caisse à proprement parler et qu'il n'y a pas beaucoup d'argent à garder.

« Les femmes payent l'eau, mais l'argent est la propriété exclusive des hommes, c'est eux qui se lèvent pour aller chercher l'artisan-réparateur » (T.C., belle-sœur du chef secteur de Sabouya, et membre du comité de gestion du point d'eau - Guinée).

« Les vieux se réunissent, les femmes ne sont pas impliquées, on implique les femmes pour une réception mais pas pour la gestion correcte de l'eau » (M.B., présidente des femmes de Sabouya - Guinée).

Le manque de participation effective aux assemblées villageoises

Les assemblées villageoises ne regroupent souvent qu'une petite partie de la population, occupée à ses activités, insuffisamment motivée, ou non informée de la tenue des réunions.

Pour De Sardan et al., « l'architecture de gestion mise en place (l'ingénierie sociale à base de participation des populations) suppose une sorte de « militantisme associatif » qui ne motive pas tout le monde, loin de là », (...) « le sens de l'appartenance à un comité de gestion est donc très variable. Si parfois il peut s'agir de « dévouement à l'intérêt commun », parfois aussi on y verra une « corvée », dont on se plaint qu'elle ne soit pas rémunérée, parfois un ticket d'accès à des ressources (si les fonds recueillis sont devenus un enjeu), parfois une formalité dépourvue de tout contenu ». (De Sardan et al - 2000).

« ... Quand on parle de réunions pour le forage, elles ne viennent pas. Dès que nous parlons du forage, elles sabotent. Mais dès qu'il s'agit de réunions pour l'argent, elles viennent toutes, et puis à l'heure indiquée » (une utilisatrice de Kakoni - Guinée).

« Chez les femmes il y a une jalousie. Elles disent : ah, le forage est proche de chez elle, elle n'a qu'à s'en occuper si elle veut. Alors qu'elles oublient que le forage est un avantage pour toute la population » (M.M., cultivateur, Bensené Pont-Guinée).

A ces assemblées, les femmes participent d'ailleurs moins que les hommes. Au Niger, à Guidiguir par exemple, 5 % seulement des femmes affirment connaître la manière dont le comité a été choisi, contre 80 % des hommes (Etienne - 98).

Outre le manque d'information, plusieurs facteurs expliquent cette faible participation féminine :

- dans certains cas, le besoin d'un point d'eau moderne n'est pas clairement ressenti car des alternatives au nouveau réseau existent ;

- ailleurs les usagers, satisfaits ou non, s'en remettent aux autorités traditionnelles impliquées qui sont censées agir en leur nom. Bien souvent en effet, les utilisatrices estiment illusoire la revendication d'une gestion transparente, et se contentent de ce que le forage soit en état de marche.

« Quand la pompe marche, je prends mon eau et je m'en vais. Le reste ne me regarde pas » (une femme de Sansanné Haoussa - Niger).

Le premier facteur est clairement lié à l'absence d'enjeu : lorsque la demande pour le service géré par le Comité est faible, le désintérêt des usagères potentielles s'étend du service à l'organe mis en place pour le gérer.

Le second facteur témoigne surtout de l'effet limité de l'ingénierie sociale « participative » sur la vie sociale et politique du village.

D'autres facteurs ont été développés chapitres 2 et 3. Il s'agit de :

- la charge de travail domestique pesant sur les femmes, qui ne leur permet pas toujours de se consacrer à des tâches collectives, comme la participation à des réunions ;

- l'organisation sociale et les interdits religieux, qui placent souvent les femmes dans une situation de retrait par rapport à tout ce qui relève de la « sphère publique » ou reconnue du domaine des hommes.

« On ne peut rien faire sans l'accord de nos maris ; nous sommes mal placées pour leur parler de ça ; aussi, il faut associer nos maris aux causeries. » (propos recueillis à Samnatenga, au Burkina Faso).

Remarquons cependant que les situations varient de manière importante en fonction des sites. Le dynamisme des femmes et les obstacles culturels et religieux diffèrent d'un village à l'autre, d'un centre à l'autre. En milieu urbain surtout, les femmes participent de plus en plus nombreuses à des activités collectives grâce à des associations⁹, prennent des responsabilités

La représentation des femmes par les quotas

Afin d'assurer la présence de femmes dans les instances de décision et de gestion, une politique volontariste s'est efforcée de conditionner la mise en place des programmes à la présence d'un certain pourcentage de femmes dans les structures communautaires. Or, comme nous l'avons montré précédemment, il arrive parfois que l'implication des femmes dans la gestion des points d'eau se présente davantage comme une obligation entraînant des contraintes que comme une réelle participation à cette gestion.

L'évolution du projet d'hydraulique villageoise en Guinée (phase IV) qui prévoyait que 50 % des comités d'eau soient exclusivement féminins montre les limites d'une telle prescription. En l'espèce, la structure de gestion des équipements, à deux niveaux, était soumise à des critères de représentation par genre :

- une commission villageoise de contrôle (CVC), composée de quatre à huit sages du village avec autant de représentants masculins et féminins, chargée du contrôle de la gestion ;

- un comité d'exploitation de la pompe (CEP) composé de cinq membres, dont au moins trois femmes, pour occuper les postes de chef d'exploitation, trésorier, secrétaire, hygiéniste et réparateur villageois.

Les premières animations (évoquées ci-dessous) ont conduit à réviser ces objectifs : d'une part les femmes assumant une charge au sein des comités ont réclamé la présence d'un ou deux hommes pour permettre de gérer plus efficacement les éventuels conflits entre les usagers au niveau du point d'eau, d'autre part, le très faible niveau d'instruction des femmes s'est opposé à la féminisation totale des comités : la transparence dans la gestion de l'exploitation du point d'eau nécessite en

effet des documents écrits (ce qui explique la proportion élevée de secrétaires masculins).

L'objectif global (50 % des comités d'eau exclusivement féminins) n'a pas été atteint, mais l'approche adoptée a permis d'impliquer plus largement les femmes, ce que confirme la situation de leur participation dans les organes de gestion des points d'eau (au 30.04.99) :

- 50 % des membres des CVC (commissions villageoises) et 64 % des membres des CEP (comités d'exploitation) sont des femmes ;

- 81 % des CEP sont composées de 3 femmes, 17 % de 4 femmes, 2 % sont exclusivement féminins ;

- sur les 75 CPE déjà constitués, 100 % des postes de chef d'exploitation, 92 % des trésoriers, 95 % des hygiénistes et 23 % des réparateurs villageois, sont occupés par des femmes.

L'option des quotas reste largement fictive si elle n'est pas soutenue par un réel appui à la participation des femmes à la vie communautaire, qu'elle soit prise à travers la gestion d'équipements publics ou dans son ensemble : ainsi au sujet des quotas et de l'implication des femmes dans les instances municipales : « Il faudrait d'abord les aider, surtout dans les campagnes, à faire accepter par les hommes leur droit à participer au pouvoir de décision. Il ne suffit pas de les faire entrer dans les instances communales, encore faut-il qu'elles y soient entendues, et cela ne dépend d'elles qu'en partie. (...) Il faut une réelle dose de volonté pour s'inscrire aussi publiquement contre les usages établis de la pression sociale et politique » (Coquery-Vidrovitch - 94).

à tous niveaux et s'expriment devant des groupes d'hommes et de femmes.

La phase d'animation

Pour le projet Tillabéri (Niger), la phase II de l'animation correspond à la pose des pompes : « c'est une animatrice qui intervient au cours de la pose des pompes. Elle a pour tâche d'intervenir

auprès des femmes du village. En effet, lors des premières réunions, les femmes sont parfois réticentes à s'exprimer devant un auditoire en majorité masculin. Lors de la pose, les hommes sont occupés au montage et les femmes se retrouvent alors avec les notables et l'animatrice. Elles peuvent facilement exprimer leur point de vue » (Vergnet - 97).

La phase III correspond à une campagne médiatique avec messages informatifs et émissions thématiques (santé, développement). Il est constaté un plus grand nombre de femmes aux réunions après la diffusion de messages insistant sur l'importance de la participation des femmes. Les animatrices ont été remplacées par des animateurs lors des deux der-

⁹ Voir chapitre 2 « Distribution du pouvoir et changement social », § 2.4. « Un nombre croissant d'associations villageoises et de quartiers ».

nières phases (suivi) en raison du mode de transport choisi (motos). Notons à cet égard que le projet Conseil de l'Entente (3^e phase du programme d'hydraulique villageoise du Conseil de l'Entente au Niger - 1995) a judicieusement introduit des animatrices tout le long du processus.

Dans le cadre du projet Maradi, toujours au Niger, une des tâches des membres de la cellule d'animation était d'inciter les femmes à participer aux réunions qu'ils organisaient. Dans un petit nombre de cas, l'objectif a été atteint. Certains sites ont ainsi connu une participation importante des femmes, égale parfois à celle des hommes. C'est le cas de Garin Malam et Garin Labo, où les femmes représentaient plus de 50 % de l'auditoire lors des deuxième et troisième séances.

Il a également été noté une participation féminine plus importante aux réunions portant sur le choix des membres des structures de gestion des points d'eau, confirmant l'intérêt plus élevé que les femmes accordent à la gestion par rapport au choix des équipements : de 26 % en moyenne, le

pourcentage de femmes présentes à ces séances a atteint 57 % à Garin Ali.

Ce dernier chiffre relève cependant de l'exception. D'une manière générale, peu de femmes ont participé aux réunions. Outre les raisons évoquées plus avant (chapitre 2), ceci s'explique par le fait que les réunions se sont tenues en période de surcharge de travail, domestique et culturel. À côté des champs familiaux, rappelons que les femmes cultivent parfois quelques lopins de terre pour leur propre compte et que ces activités requièrent plus de temps à certaines époques de l'année. Compte tenu de ces difficultés, des réunions séparées ont par la suite été organisées pour les femmes, à des heures plus commodes pour elles (par exemple vers midi ou en fin de soirée).

Le caractère répétitif, éphémère et stéréotypé des réunions villageoises¹⁰, auxquelles se bornent trop souvent les méthodes d'animation, explique

¹⁰ Les animateurs procèdent par « réunions villageoises », convoquées par le chef de village (ou, quand un comité a été mis en place, par le président de ce comité).

Tenir compte de l'emploi du temps des femmes

Si les hommes disposent de moments de repos dans la journée, il n'en est rien pour les femmes dont la quasi totalité du temps est consacré aux travaux champêtres et domestiques, auxquels s'ajoutent de multiples activités complémentaires de subsistance. Dans le second chapitre, nous avons vu en effet que leur charge de travail explique largement le manque de disponibilité des femmes pour participer aux assemblées villageoises (qu'elles soient mixtes ou séparées).

Comment donc prendre en compte l'emploi du temps des femmes, et des usagers en général, au moment où leur présence est sollicitée pour s'impliquer dans le choix et la gestion des équipements ?

Les cycles de projets imposent une programmation rigide de leurs différentes phases (notamment celles de l'animation). Comme le constatent les opérateurs du projet FAC 94 au Niger « en raison de contraintes de moyens (matériel et humain) et surtout de temps, il est difficilement envisageable de systématiser des séances d'animation séparées hommes/femmes dans chaque site » (CEH-SIDI - 94). Le temps et les moyens manquent souvent pour adapter la programmation des réunions à la disponibilité des femmes.

Il est pourtant important :

- de prévoir en amont (avant le démarrage des travaux) un temps suffisant dédié aux activités d'animation pour que celles-ci ne soient pas limitées par l'avancement des opérations. Forages, installation des adductions d'eau, etc. font en effet l'objet, pour des raisons économiques tout à fait compréhensibles, d'une programmation serrée. M. Siri considère qu'intégrer dès le départ la participation des communautés et des femmes, ainsi que les résultats qui en découlent, dans le plan des activités du projet, limite les coûts résiduels (Siri - 89) ;
- de bien connaître la disponibilité des femmes, avant d'engager un programme de formation, afin de ne pas leur imposer des horaires impossibles à respecter ;
- de rémunérer (sous forme de prime ou de salaire) les activités trop consommatrices de temps, comme certaines fonctions au sein des comités de gestion. Certains auteurs ont constaté qu'une amélioration technique peut être rejetée si elle entraîne pour les femmes une surcharge de travail sans une amélioration sensible du revenu (Droy - 1990). Notons qu'un effet indirect d'une rémunération des participants à la structure de gestion est l'intérêt plus grand qu'y porteront les hommes.

Le déroulement du diagnostic villageois

Lors de la première réunion avec le village, l'animation tient deux entretiens séparés, l'un avec les femmes du village, l'autre avec les hommes, suivis, lors d'une réunion ultérieure, d'une mise en commun des constats des unes et des autres et de leur synthèse au niveau de l'ensemble du village.

Chaque entretien se déroule selon une trame commune, composée de deux parties : la première est consacrée à une reconnaissance par les villageois de leur organisation sociale interne, de leur organisation traditionnelle en matière d'alimentation en eau et à la perception qu'ils ont de leur situation sanitaire, la seconde aux propositions des villageois en matière de gestion et de contributions financières au regard des différents équipements proposés par le projet.

La première partie de l'entretien avec les groupes doit permettre aux villageois de s'approprier le projet à partir de leur propres pratiques...

L'organisation de deux séances différentes selon le sexe permet d'ap-

porter une réponse convaincante aux critiques adressées aux assemblées villageoises destinataires en général de l'animation d'un projet d'hydraulique villageoise et qui restent dominées par les anciens. Malgré les résistances exprimées de part et d'autres, le fait que les femmes puissent s'exprimer en tant que telles constitue une reconnaissance publique de leur rôle, une source de contre information possible à côté de la parole des hommes et vice versa : assez naturellement par exemple, les hommes ont une perception moindre que les femmes de la durée de la corvée d'eau et de sa pénibilité...

Il apparaît dès cette phase, pour les deux composantes de la communauté, que la gestion des points d'eau traditionnels est assurée par les femmes, y compris parfois pour les travaux qui sont normalement du ressort des hommes, comme le surcreusement de puisards. Cette mise à jour devrait faciliter par la suite l'acceptation par les hommes qu'elles soient majoritaires dans les CPE. (Verdelhan-Cayre - 1999).

en partie leur efficacité limitée, les nombreux dysfonctionnements des comités, et l'écart important entre le schéma prévu et les pratiques effectives. Le système de la visite ou de la tournée, qui fait qu'un animateur en charge de toute une série de points d'eau passe quelques heures dans un village à un intervalle qui peut être de plusieurs mois, consacrées soit à un contrôle sommaire de la caisse et du point d'eau, soit à des discussions avec les notables et le comité de gestion, soit à une réunion collective organisée par ceux-ci, ne semble donc pas avoir de réelle « prise » sur la vie sociale et politique du village, les enjeux liés à la pompe, et les formes « réelles » de la gestion quotidienne.

Notons enfin que, bien que les agents de santé aient parfois un rôle important dans la sensibilisation des populations, lors des épidémies de choléra ou des activités quotidiennes des services de santé, de même sans doute que les instituteurs dans leur enseignement auprès des élèves, les projets mobilisent peu les fonctionnaires résidant dans les villages (infirmiers, instituteurs, agents de l'élevage ou de l'agriculture), au chef lieu de canton ou à la sous-préfecture, de même que les agents des autres projets intervenant sur la même zone.

Compte tenu de l'expérience des projets précédents, l'Agence française de développement a décidé, dans le cadre de la phase IV du programme d'hydraulique villageoise qu'elle finance en Guinée, d'assurer une animation plus rapprochée et plus active (pour un temps) des comités de gestion et de faire en sorte que les CGPE seraient constitués en majorité sinon en totalité de femmes.

L'intérêt majeur de cette démarche est l'établissement d'un « Diagnostic villageois des problèmes de l'eau » permettant une analyse différenciée par sexe des pratiques liées à l'eau et sa reconnaissance par la communauté (cf. encadré ci-dessus) : « *Cet objectif ambitieux vise à leur donner un véritable rôle à responsabilité sociale, rôle qu'elles assument déjà entièrement dans l'entretien du point d'eau mais qui n'est pas reconnu dans la distribution des responsabilités au niveau de la constitution du CGPE. Leur faible niveau scolaire est compensé par la présence d'un lettré - qui peut être un homme* » au sein du CGPE (Coquart et Vaillant - 99). Pour de Sardan et al., cette réorientation « *devrait bien sûr avoir des conséquences positives au moins à court terme. Mais on peut émettre quelques doutes sur ce que deviendra la gestion une fois après la fin de l'animation et du projet* ».

5. Résultats et évaluation des projets

L'évaluation des résultats de la troisième phase du projet d'hydraulique villageoise en Guinée¹¹ montre que :

- une organisation de femmes pour l'entretien du point d'eau existe dans plus de 80 % des cas ;
- le taux d'utilisation de récipients fermés oscille entre 39 et 45 % (élevé pour les utilisatrices éloignées du point d'eau) ;
- la connaissance du risque fécal est générale auprès de la population féminine jeune (résultats d'une enquête auprès de 36 femmes réparties sur 18 points d'eau) ;
- le lavage des mains au savon après une activité contaminante est cité spontanément par la majorité des femmes.

Les actions d'éducation et de suivi sanitaire ont été réalisées par deux animatrices formées à cet effet. Les actions ont concerné environ 10 % de la population des sites concernés. En outre plus de la moitié des écoles ont bénéficié d'une sensibilisation sur l'eau et la santé (projection de diapositives) touchant près de 9 200 élèves.

Un examen critique de la pertinence des indicateurs utilisés pour l'évaluation montre que ceux qui se fondent sur une estimation des pratiques et connaissances déclarées par les femmes, interrogées pour l'occasion, permettent raisonnablement de conclure que le projet a permis d'atteindre un certain nombre d'objectifs fixés vis-à-vis des changements de comportement et d'attitudes. Tel est notamment le cas, ici, du taux d'utilisation de récipients fermés pour le stockage de l'eau, du taux de connaissance du risque fécal et de la proportion de femmes déclarant se laver les mains après une activité contaminante. Encore faut-il, pour permettre de conclure à un effet direct du projet, rapprocher ces indicateurs de ceux qui avaient été calculés à partir des études d'avant-projet.

En revanche, l'indicateur fondé sur la proportion d'organisations féminines affectées à l'entre-

tien des points d'eau, au même titre d'ailleurs que la proportion de femmes choisies pour occuper telle ou telle responsabilité au sein des comités de gestion ne dit rien du pouvoir réel octroyé aux femmes à travers ces fonctions. Le risque de mal interpréter cet indicateur est d'autant plus grand que le projet a préalablement fixé des quotas comme conditionnalité.

Comme le rôle d'hygiéniste n'est désormais plus guère contesté aux femmes (Verdelhan-Cayre - 1998), la question se pose surtout pour les postes de trésorière ou de présidente. Responsabilité effective ou bien prête-nom ? Le simple dénombrement de l'affectation de ces postes par genre, s'il a l'avantage de la rapidité et de la simplicité, ne saurait en aucun cas suffire à mesurer la réussite du projet en termes d'« empowerment » et seuls des entretiens soigneux menés dans le cadre des études d'évaluation peuvent permettre de conclure.

De même, l'évaluation comptable des effectifs touchés par les actions d'éducation et de sensibilisation, en termes de proportion de la population ayant assisté aux séances ou d'élèves concernés, ne préjuge en rien de l'efficacité des messages transmis. Comme nous l'avons vu précédemment, les méthodes d'animation procèdent bien souvent de façon trop rapide, trop superficielle et trop stéréotypée pour laisser des traces durables dans les esprits et l'évaluation de leur impact ne peut faire l'économie d'entretiens ou enquêtes approfondies destinées à apprécier l'évolution de l'attitude des bénéficiaires du projet.

Enfin, si la réduction de la pénibilité de la corvée d'eau et du temps qui y est consacré ne semble pas contestable et peut être portée au crédit des projets, ajoutons cependant qu'aucune étude d'évaluation ou de suivi n'a examiné systématiquement, jusqu'à présent, l'impact des projets d'hydraulique sur les activités économiques des villageois en général ni, en particulier, sur les revenus des femmes concernées par le projet (Verdelhan-Cayre - 1998).

¹¹ Il s'agit de l'évaluation menée par l'opérateur dans son rapport final, à partir des indicateurs de suivi sanitaire qui a porté sur 51 villages, Burgeap - 96).

6. Conclusions

Au stade de définition des objectifs des projets d'AEP, l'analyse des stratégies nationales et des orientations du bailleur de fonds montre qu'ils sont fondés sur une participation active des usagers, l'importance de l'implication des femmes aux différents stades des projets étant clairement affichée.

En revanche, les moyens généralement affectés (temps, ressources humaines, etc.) et les techniques mises en œuvre aux stades de la faisabilité et notamment l'évaluation de la demande, ne sont pas à la hauteur de ces objectifs. L'évaluation des demandes « communautaristes » - lors de réunions supposées rassembler « la population » - est alors privilégiée par rapport à l'évaluation des demandes individuelles.

Lors de la mise en œuvre du projet, dans le cadre de l'animation, des actions spécifiques sont menées dans le but d'impliquer plus spécifiquement les femmes (postes réservés au sein des comités, présence d'animatrices, adaptation des horaires de réunion, messages radios, etc.). Malgré des indicateurs de participation plutôt encourageants dans certains cas, les difficultés rencontrées dans les exemples cités montrent la complexité de l'exercice.

Les limites de la gestion par comités de points d'eau, mises en évidence par de nombreux auteurs, ont conduit les opérateurs de projet à proposer d'autres modes de gestion du service de l'eau, qui se sont d'abord appliquées aux petites adductions d'eau. Deux tendances se dessinent actuellement, permettant d'élargir « l'offre » en terme d'organisation et répondant aux dysfonctionnements observés : la gestion par des associations d'usagers et celle assurée par des opérateurs privés.

• **Les associations d'usagers de l'eau (AUE)** : celles-ci se distinguent des comités de point d'eau en ce sens que l'assemblée générale des usagers est ici un organe constitutif et décisionnaire de l'association, laquelle existe au plan juridique. Elle passe contrat avec le maître d'ouvrage, qui lui confie l'exploitation des installations moyennant le respect d'un cahier des charges.

Cette forme d'organisation devrait assurer une meilleure représentativité des usagers, à condition cependant que l'assemblée générale parvienne à

en mobiliser les différentes catégories. Au Mali des « robinets tons » - représentants des usagers d'une borne-fontaine donnée - ont été chargés de représenter les usagers aux assemblées générales. Dans certains cas, une représentativité géographique a été préconisée, afin d'éviter les « arrangements » entre notables.

Pour les petites adductions d'eau solaires mises en place dans le projet d'hydraulique villageoise en Guinée, une association d'usagers, ayant un statut juridique d'association locale de développement, a été créée. Chaque association dispose d'un règlement intérieur, d'un conseil d'administration, au sein duquel sont élus, un président, un directeur technique et un comptable. Il faut être membre de l'association pour avoir accès au service de l'eau et de l'électricité. La représentation des membres de l'association au sein du conseil d'administration est assurée par un homme et une femme pour chaque point de distribution, désignés par les usagers qu'il dessert. La représentation des femmes est obligatoire. Les usagers sont majoritaires au sein du conseil d'administration, où l'on trouve aussi des représentants de l'administration (sous-préfet, CRD, SNAPE).

• **Les opérateurs privés** : lorsque, sur la base d'enquêtes auprès des ménages, il s'avère que les usagers ne souhaitent pas s'impliquer dans la gestion des équipements d'AEP, l'exploitation des installations peut être confiée à des opérateurs privés sous contrat. Lorsqu'une partie des prérogatives du maître d'ouvrage (État ou municipalité) leur a été déléguée, les usagers ne sont alors chargés que du contrôle de l'exploitation. Les opérateurs privés intéressés par ces marchés sont la plupart du temps des hommes, commerçants, entrepreneurs, artisans ou jeunes diplômés.

Même s'il apparaît que ces modes de gestion sont plus adaptés à la demande des usagers, il n'en demeure pas moins qu'une grande importance doit être accordée au déroulement de l'animation et à l'évaluation de ces demandes. Le chapitre suivant tentera de faire le point sur ces techniques et en dégager des recommandations méthodologiques.

7. Bibliographie du chapitre 4

1. Etudes de cas

Région des Koros - Tchad

(BRGM - 93-1)

BRGM, *Rapport final Projet Koros*, Ministère des mines, de l'énergie et des ressources en eau, mars 1993.

(BRGM - 93-2)

BRGM, *Etude de faisabilité de la phase II, Projet Koros*, Ministère des mines, de l'énergie et des ressources en eau du Tchad, mars 1993.

(Felix - 93)

Felix A., *Rapport d'évaluation des projets d'hydraulique villageoise dans le BET et dans la région des Koros*, AFD, avril 1993.

(ADRET - 93)

ADRET, *Projet d'hydraulique villageoise et pastorale de la zone des Koros*, Mission d'appui à l'animation et à la maintenance, mai-juin 1993.

Département de Tillabéri et Maradi - Niger

(Pin Yathay - 92-2)

Pin Yathay, *Rapport d'évaluation du projet de remise en état des pompes et de consolidation du dispositif de maintenance de l'hydraulique villageoise dans le département de Tillabéri (Niger)*, CFD, octobre 1992.

(Niger - 92)

Guide national d'animation des programmes d'hydraulique villageoise, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Programme du Haut Conseil de l'Entente, édition 1992.

(CEH SIDI - 94)

Appui aux opérateurs du secteur hydraulique au Niger, volet Intégration de la femme aux activités

du projet, FAC 94, CEH, SIDI, République du Niger, 1993-1997.

(Vergnet - 97)

Vergnet, *Réhabilitation des pompes à motricité humaine du département de Tillabéri et consolidation de leur dispositif de maintenance*, Rapport final, Ministère de l'hydraulique et de l'environnement du Niger, juillet 1997.

(Coquart et Verdelhan-Cayre - 98)

Coquart P., Verdelhan-Cayre G., *Evaluation rétrospective de projets d'hydraulique villageoise réalisés au Niger*, Agence française de développement, décembre 1998.

(Gageonnet - 99)

Gageonnet M., *Mission d'appui à la cellule de suivi-évaluation-appui (CSEA) du projet PRT*, Antea, octobre 1999.

(De Sardan et al. - 2000)

Olivier de Sardan J.P., Diallo Y., Elhadji Dagobi A., *La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger et en Guinée*, Rapport pour l'Agence Française de Développement, mai 2000.

(Verdelhan-Cayre - 98)

Verdelhan-Cayre G., *Les femmes dans les projets d'hydraulique villageoise financés par l'AFD au Niger*, Agence française de développement, juin 1998.

Départements de Gaoual et Koundara - Guinée

(Pin Yathay (92-1)

Pin Yathay, *Rapport d'évaluation du projet hydraulique en Guinée - 3^e phase*, CFD, juillet 1992.

(Burgeap - 96)

Programme d'hydraulique villageoise en moyenne Guinée 3^e phase, Rapport final, BURGEAP, SNAPE, novembre 1996.

(Etienne - 98)

Etienne J., *Formes de la demande et modes de gestion des services d'eau potable en Afrique subsaharienne : spécificité des « milieux semi-urbains »*, Thèse de doctorat de l'École nationale des ponts et chaussées. décembre 1998.

(Coquart et Vaillant - 99)

Coquart P., Vaillant M., *Evaluation rétrospective de projets d'hydraulique villageoise réalisés en Guinée*, Agence française de développement, mai 1999.

(Verdelhan-Cayre - 99)

Verdelhan-Cayre G., *Rapport de suivi : prise en compte du genre et de la santé, phase IV du programme d'hydraulique villageoise du SNAPE en Guinée*, AFD, mai 1999.

(De Sardan et al. - 2000)

Olivier de Sardan J.P., Diallo Y., Elhadji Dagobi A.,

La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger et en Guinée, Rapport pour l'Agence Française de Développement. mai 2000

2. Etudes générales**(Etienne J.- 1996)**

Etienne J., *Les femmes aussi savent s'organiser*, in "Lettre commune Programme Solidarité Eau Réseau Femmes et Développement", mars 1996.

(Monimart M., Rochette R.M. et Walraevens P. - 1991)

Monimart M., Rochette R.M. et Walraevens P., *Enquêtes socio-économiques sur l'eau et l'assainissement en milieu rural et urbain au Mali*, Direction nationale de l'Hydraulique et de l'Energie, PNUD, décembre 1991.

5. Aspects méthodologiques

1. L'approche selon le genre relève d'une stratégie impulsée par la demande

Dans les premiers chapitres, nous avons vu que l'évolution de l'attitude des acteurs du développement par rapport aux femmes a conduit à la nécessité de prendre en compte et d'impliquer l'ensemble des usagers, non plus en considérant cet ensemble comme un tout vaguement homogène sommairement désigné par « la communauté », mais d'y distinguer différents groupes ayant chacun des préférences ou des intérêts distincts, voire contradictoires.

Parallèlement, s'est affirmée de manière croissante la nécessité de développer des projets d'alimentation en eau et d'assainissement répondant à la demande - ou plutôt aux demandes - des usagers. Comme nous allons le montrer dans la suite de ce chapitre, approche selon le genre et approche selon la demande se rejoignent du point de vue des méthodes à mobiliser pour l'analyse. La compréhension de l'enrichissement méthodologique que peut apporter l'approche selon la demande à l'analyse selon le genre exige de préciser ce que l'on entend par « la demande ».

1.1. Qu'est-ce que la demande ?

La « demande » pour des services d'approvisionnement en eau ou d'assainissement améliorés n'est pas un concept simple et les facteurs qui l'influencent sont relativement complexes (Water Demand Reserch Team - 93).

On ne peut pas se contenter de la corréler aux seuls revenus des ménages, comme les études et recherches économétriques l'ont couramment fait par le passé. Les trois grandes catégories de facteurs qui affectent la demande individuelle sont les suivantes (Garn - 98) :

- les revenus des ménages, le genre, le niveau d'éducation, de même que d'autres caractéristiques socio-démographiques ;
- le coût, la disponibilité, l'accessibilité et la commodité des différents services proposés, ou, en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, des sources d'approvisionnement disponibles ;
- enfin, l'attitude des ménages envers la politique sectorielle menée par les institutions en charge du secteur et vis-à-vis des opérateurs du service.

TABLEAU 1 : Caractéristiques de la « demande » pour l'eau et l'assainissement

La demande peut être	La demande est toujours	La demande n'est pas toujours
<ul style="list-style-type: none"> • exprimée • révélée (effective) • latente • non informée • irréaliste • biaisée • créée ou suscitée 	<ul style="list-style-type: none"> • propre à chaque site de projet • dépendante des options alternatives existantes • dynamique (c'est-à-dire évoluant dans le temps) • différente pour l'eau et l'assainissement • dépendante du consentement à payer des individus pour chaque option spécifique du service 	<ul style="list-style-type: none"> • prise en compte • équivalente au choix effectif • identique à ce que les individus expriment • satisfaite par les solutions considérées comme optimales par les professionnels

Source : Parry Jones - 99.

Le tableau 1 brosse à grands traits les principales caractéristiques qualitatives de la demande et illustre toute la complexité potentielle de sa nature.

Le débat sur la nature de ce qu'il convient d'entendre par « la demande » est singulièrement compliqué par le fait que les professionnels du secteur en ont une compréhension différente selon leur discipline.

Ainsi, les économistes l'assimilent au consentement à payer (ou volonté de payer) et mettent l'accent sur les facteurs économiques et financiers, tels que revenus, dépenses ou subventions. Pour les ingénieurs, la demande représente la quantité d'eau qu'il s'agit de distribuer à la population, car c'est elle qui permettra de dimensionner le système. Pour évaluer la demande initiale et son évolution dans le futur, de façon à élaborer le projet technique et à prévoir les tâches d'exploitation et les travaux éventuels d'extension ou de renforcement de capacité, ils ont besoin de collecter des données sur les modes de consommation existants, le nombre et le type d'installations correspondant à chaque niveau de service individuel ou collectif.

Pour les sociologues, il s'agit d'un besoin de base ou d'un droit qu'il s'agit d'étudier à partir de données concernant les besoins et priorités des individus et des groupes, les conflits potentiels entre usagers, les pratiques culturelles, les opinions et croyances.

Ces approches différentes se traduisent naturellement par la mise en œuvre de méthodes d'analyse elles-mêmes différentes pour mesurer ou évaluer la « demande », dont les avantages et inconvénients seront brièvement examinés ci-dessous.

Pour les raisons développées ci-après, il s'avère nécessaire de dépasser le strict cadre « monodisciplinaire » de l'analyse et d'adopter une approche « intégrée », multidisciplinaire, dans laquelle l'apport de chaque spécialité contribue à résoudre plus efficacement les problèmes posés.

1.2. Justifications d'une approche par la demande

Il existe aujourd'hui un faisceau de présomptions suffisamment fortes pour affirmer que le manque d'attention accordée à la demande, considérée dans son acception la plus large, est largement responsable des échecs que rencontrent les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays en développement, et plus généralement des performances médiocres du secteur. Ces présomptions sont utilement complétées par le résumé de l'approche participative (MEP) testée par le Programme Eau potable et Assainissement.

Il est possible de multiplier à l'envie les exemples de projets qui ont conduit à des échecs parce qu'ils ont été planifiés et mis en œuvre sans prendre correctement en considération les préférences de ce qu'il est convenu d'appeler les « bénéficiaires ».

A cet égard, les résultats d'une recherche récente menée par le Programme Eau Potable et Assainissement du PNUD/Banque mondiale (Sara et Katz - 98), auprès de 125 communautés servies par dix projets répartis dans six pays (Bénin, Bolivie, Honduras, Indonésie, Ouganda et Pakistan),

La méthodologie MEP développée par le Programme Eau Potable et Assainissement

Au cours des années 90, le Programme pour l'eau potable et l'assainissement, entre autres acteurs, a réalisé que la concentration exclusive des efforts sur les femmes n'était pas suffisante en soi et a opté pour une approche portant sur les rôles et responsabilités des hommes et des femmes. Un meilleur équilibre a été recherché dans la compréhension des perceptions, souhaits, charges et avantages induits par les équipements des hommes et des femmes dans le cadre de l'AEPA. L'analyse des résultats obtenus montre que les investissements dans l'AEPA qui tiennent compte de la demande locale ont plus de chance d'être durables. Cette approche nécessite de nouvelles méthodes et de nouveaux outils qui permettent aux planificateurs des projets et aux prestataires des services de prendre des décisions associant tous les consommateurs en s'assurant que les groupes les plus fréquemment exclus - notamment les femmes et plus particulièrement les femmes pauvres - ne sont pas négligés dans ce processus.

La Méthodologie d'évaluations participatives (MEP)¹ est un nouvel outil qui peut être utilisé à ces fins. La MEP a été développée par la cellule « Apprentissages participatifs et actions » (AAP) du Programme pour l'eau et l'assainissement. Les évaluations de 18 importants projets dans 15 pays ont permis d'étudier les interactions entre les approches par la demande, celles sensibles aux rôles et responsabilités des hommes et des femmes, et celles axées sur la durabilité des infrastructures d'AEPA. Les évaluations ont conforté l'idée suivant laquelle les projets qui tiennent compte des rôles et responsabilités des hommes et des femmes et de la pauvreté ont de meilleurs résultats.

La MEP a principalement apporté trois éléments nouveaux :

- Elle a montré que les indicateurs relatifs aux rôles et responsabilités des hommes et des femmes et à la pauvreté peuvent être largement et utilement utilisés dans les analyses de durabilité.
- Elle offre ensuite aux parties prenantes à différents niveaux - communautés, personnel de projets, prestataires de services et décideurs - un moyen de visualiser clairement la façon dont leurs actions peuvent contribuer à la durabilité des actions entreprises.
- Elle montre enfin que des méthodes statistiques quantitatives peuvent être utilisées pour analyser les données qualitatives obtenues auprès des communautés par des méthodes participatives.

¹ *Methodology for Participatory Assessments with communities, institutions and policy Makers*, Dayal, van Wijk & Mukherjee, March 2000.

La MEP, utilisée judicieusement, donne aux consommateurs une plus grande possibilité de s'exprimer sur les processus de prestations de services. Elle aide les projets et les responsables de projets à tenir compte de tous les membres de la communauté et pas seulement de ses dirigeants et des membres qui se font le plus entendre. Les communautés approfondissent leurs connaissances sur le fonctionnement de leurs services, sont en mesure de cerner les problèmes et de convenir de solutions. Cette méthodologie et les indicateurs qu'elle utilise s'appliquent non seulement au suivi mais aussi à la préparation de projets. En fait, son utilisation potentielle va bien au-delà du secteur de l'eau et de l'assainissement, et peut s'appliquer à tout service qui nécessite la participation active des populations pauvres. La méthodologie des évaluations participatives, en rassemblant des indicateurs sociaux essentiels et des indicateurs de durabilité, est un premier pas important vers un outil d'évaluation unique et facile à utiliser.

Conclusions principales des évaluations

L'analyse statistique a confirmé d'une manière générale les conclusions des évaluations des 18 projets concernant au total 88 communautés et démontré l'importance des approches par la demande basée sur des indicateurs tenant compte des aspects genre et pauvreté pour la pérennisation et la qualité des services. L'équipe AAP définit un « service d'approvisionnement en eau durable » comme un service qui fournit d'une façon régulière et fiable une eau en quantité suffisante et d'une qualité acceptable pour l'usage domestique. Les pannes sont rares et les réparations rapides (moins de 48 heures), le financement local couvre au moins les coûts réguliers de l'exploitation et l'entretien (O&M) et les réparations. Les conclusions² suivantes ont été dégagées de l'analyse :

- Un niveau élevé de participation à la mise en œuvre et l'exploitation d'un service d'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural géré par la communauté est fortement lié à la pérennité de celui-ci. Dans ce contexte, la participation montre que la communauté se charge de la maintenance et de la gestion, et que ce travail qualifié est rémunéré et effectué par les hommes comme par les femmes.
- Contrairement aux attentes, une forte demande en approvisionnement en eau, traduite par des paiements initiaux en espèces ou en nature, n'apporte pas de durabilité aux services d'AEP. Les facteurs associés à la durabilité des systèmes sont plus la participation communautaire à

² *Linking Sustainability with Demand, Gender and Poverty. A study in community managed water supply projects in 15 countries*, Gross, van Wijk & Mukherjee, January 2001.

l'entretien et à la gestion, la bonne gestion de cette participation et du service, et la satisfaction de toutes les catégories d'usagers : hommes, femmes, riches, pauvres, vis-à-vis de ce service d'AEP et de ses avantages directs et indirects.

- Une bonne gouvernance au niveau communautaire pendant le cycle du projet est positivement corrélée à un approvisionnement en eau plus durable. Dans ce cas, la « bonne gouvernance » possède les caractéristiques suivantes : une organisation locale qui assure le suivi des contributions à la construction et de ceux qui ne participent pas, la participation des femmes au suivi et au contrôle, la formation des hommes et des femmes membres de la communauté aux aspects techniques, à la gestion, au financement à l'hygiène et au partage des comptes avec l'ensemble de la communauté, femmes et hommes.

- Les services d'AEP financés par des bailleurs de fonds bilatéraux sont significativement plus durables que les services financés autrement.

- Plus les agences d'exécution ont tenu compte des questions de participation, genre et pauvreté, plus les indicateurs de durabilité du système d'AEP sont positifs au sein des communautés bénéficiaires.

Un « service utilisé efficacement » était défini comme étant le pourcentage de ménages disposant d'un accès facile à un approvisionnement amélioré en eau, combiné à celui utilisant réellement le service amélioré de manière constante, au moins pour la boisson, et celui de la salubrité de l'environnement (présence de drainage et absence d'eaux stagnantes). Les résultats obtenus récemment ont montré que :

- Les projets qui se soucient le plus des questions liées au genre et à la pauvreté sont aussi ceux qui obtiennent les meilleurs résultats en terme d'efficacité. Par contre, le lien avec la durabilité des services n'est pas démontré. Ceci semble indiquer que les projets qui ne tiennent pas compte des questions genre ou pauvreté, s'ils peuvent avoir de bons résultats techniques et financiers, laissent un segment important de la population non desservie et ont un impact moindre sur l'extension de l'utilisation de l'eau potable. La généralisation de l'accès à l'eau potable et son utilisation sont cependant deux facteurs importants – même s'ils ne sont pas les seuls – contribuant à l'amélioration de la santé publique.

- Plus le projet a une approche par la demande, plus l'accès au service et son utilisation seront facilités. Les projets qui ont cette approche offrent aux usagers hommes et femmes de toutes les couches économiques des informations et des possibilités de choix de technologies, de niveaux de services, d'emplacement des installations, de type de gestion locale, d'entretien et de systèmes de financement. Plus les opinions et les choix s'exprimeront, meilleurs seront l'accès et l'utilisation du service.

- Les communautés disposant de niveaux plus élevés de services et d'améliorations conséquentes de leur approvisionnement en eau, assainissement et hygiène (même s'il ne s'agit pas nécessairement du même projet) utilisent mieux ces services que les communautés disposant seulement de projets d'eau ou d'un niveau de services inférieur.

Suzanne REIFF, Water and Sanitation Program

montrent que la pérennité des systèmes³ est plus élevée dans les communautés où une approche impulsée par la demande a été adoptée.

Cependant, ces principes ne sont pas systématiquement appliqués dans les communautés où les projets ont été mis en œuvre. Il ressort de l'étude que :

- la pérennité est nettement plus élevée dans les communautés où les ménages se sont prononcés en connaissance de cause sur l'opportunité de construire un système, ainsi que sur le type d'installation et le niveau de service qu'ils souhaitaient. Cette relation s'est révélée significative sur le plan statistique, même compte tenu de variables indépendantes, comme le niveau de pauvreté et l'éloignement par rapport à un centre urbain, et de

variables propres à chaque projet, comme la formation, le type de technologie et le coût du système par habitant ;

- bien que la pérennité soit plus élevée dans les communautés où l'équipe du projet a recouru à une approche impulsée par la demande, celle-ci n'est pas appliquée de manière cohérente. Les enquêtes auprès des communautés et des ménages font apparaître que les projets sont tantôt impulsés par l'offre (dans ce cas, les membres de la communauté n'ont pas le choix entre plusieurs options ou ne sont pas informés des coûts ou des responsabilités prévus), tantôt impulsés par la demande (auquel cas on prend le temps d'informer les communautés des diverses formules possibles et on leur confie un rôle prépondérant dans le processus décisionnel) ;

- la pérennité est plus élevée lorsque la demande est exprimée directement par les ménages, et non par l'intermédiaire des chefs traditionnels ou

³ Appréciée à travers cinq indicateurs mesurant la performance du système, à savoir : l'état des équipements physiques, la satisfaction des consommateurs, l'exploitation et l'entretien, la gestion financière et la volonté d'assurer la pérennité du système.

des représentants communautaires. Il s'agit là d'un des résultats fondamentaux de l'étude précitée du Programme Eau Potable et Assainissement (Sara et Katz - 98).

D'après cette étude, c'est lorsque les ménages – et non les représentants communautaires (comités de l'eau, chefs traditionnels ou administration locale) – participent à l'amorce du projet et à la prise de décisions concernant le système, que la relation entre une approche impulsée par la demande et la pérennité du projet est la plus forte. L'étude révèle que la perception des ménages et celle des notables de la communauté avec qui travaillent l'équipe du projet ou les intermédiaires sont souvent très différentes.

Nombreux sont les exemples de projets confisqués par des représentants communautaires à leur profit, que ce soit en plaçant le système sur leur propriété, privant ainsi certains segments de la population de la possibilité d'y accéder, ou en optant pour une formule rejetée par d'autres membres de la communauté. Il est encore d'autres cas où, les

représentants communautaires n'ayant pas tenu compte de la demande émanant de certains groupes de population, comme les femmes ou les pauvres, le projet a abouti à des aménagements qui n'étaient pas conformes aux souhaits de l'ensemble de la communauté.

Souvent, les membres de la communauté déclarent alors ne pas être satisfaits du service, ne se sentent guère maîtres du projet et se montrent peu disposés à en financer l'entretien. Il ressort de l'étude que la qualité s'améliore dès lors que les projets, les ONG, ou les autres intermédiaires emploient des agents de vulgarisation bien formés, de sorte que tous les membres de la communauté aient l'occasion de participer au processus décisionnel.

De ce point de vue, chacune des trois catégories de méthodes décrites ci-dessous offre l'avantage de pouvoir non seulement évaluer la demande des ménages, mais aussi, pourvu que des précautions soient prises dans la mise en œuvre de ces méthodes, celle des femmes en particulier et leurs préférences spécifiques.

2. Evaluer la demande

2.1. Les méthodes disponibles

Le tableau 2 (page suivante) présente une synthèse des outils d'évaluation de la demande qui ont la faveur des différentes professions intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, ces méthodes étant en réalité le plus souvent combinées entre elles.

Le tableau 3 montre les stéréotypes qui sont généralement attribués aux trois grandes catégories de méthodes d'évaluation de la demande. Bien qu'il tende à caricaturer le trait en exagérant les différences, il s'agit à présent de dépasser l'opposition stérile de ces trois catégories de méthodes pour examiner dans quelle mesure, en fonction de leurs avantages spécifiques mais aussi des limites et contraintes inhérentes à chacune, elles peuvent être mise en œuvre dans le cadre d'une analyse de la

demande en général, et d'une approche selon le genre en particulier.

En effet, l'analyse de la littérature disponible montre que les différentes techniques d'évaluation de la demande n'ont pas le même domaine d'application potentiel.

En milieu rural, la demande pour l'eau et celle pour l'assainissement sont souvent évaluées ensemble et simultanément, et cette évaluation mobilise une gamme assez large de méthodes, avec toutefois une préférence assez nette pour les méthodes participatives.

En milieu urbain au contraire, l'une et l'autre sont généralement évaluées séparément, dans le cadre de projets sectoriels spécifiques.

Toutefois, deux champs d'application sont encore rarement et peu documentés : il s'agit d'une part de l'évaluation de la demande pour un assainisse-

TABLEAU 2. Les outils d'évaluation de la demande

Ingénieurs	Sociologues	Economistes
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes-ménage des préférences révélées (RPS⁴) • Hypothèses associées à l'alternative la plus faisable • Estimations agrégées basées sur des normes de desserte (« besoins ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Participative (PRA⁵) • Réunions communautaires ou « focus groups » 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode d'évaluation contingente (CVM⁶) • Enquêtes ménages des préférences révélées (RPS)

d'après Parry Jones - 99

⁴ RPS : Revealed Preference Surveys. On entend par « préférences révélées » les choix effectifs des individus ou des ménages, c'est-à-dire les pratiques effectives d'approvisionnement en eau ou d'assainissement compte tenu des solutions disponibles localement.

⁵ PRA : Participatory Rapid Appraisal.

⁶ CVM : Contingent Valuation Method. Au contraire des préférences révélées, l'évaluation porte ici sur les choix des individus ou des ménages si des équipements ou des services d'AEPA étaient disponibles dans des conditions données, proposées aux enquêtés mais hypothétiques.

TABLEAU 3. Comparaison des stéréotypes des trois outils d'évaluation de la demande

	Enquête ménage générale	Approche participative	Enquête de consentement à payer
Date de développement	1920-1950	Depuis 1980	Depuis 1960
Discipline dominante	Statistiques	Multidisciplinaire	Economie
Critère d'excellence	Rigueur empirique	« Politiquement correct »	Rigueur conceptuelle
Opérateur type	Bureau d'études	ONG	Universités
Champ d'application	Programmes nationaux	Initiatives de base	Amélioration des marchés
Paradigme dominant	Moderniste	Post-moderne	Néolibéral

Source : MacGranahan G. et al. - 97

ment amélioré en milieu rural, et d'autre part de l'application des méthodes participatives en milieu urbain ou périurbain.

2.2. Les enquêtes-ménage générales et enquêtes des préférences révélées

Domaines d'application

Lorsque l'amélioration de l'approvisionnement en eau ou de l'assainissement d'une ville ou d'un ensemble de centres fait l'objet d'un projet, les études préalables incluent d'ordinaire une analyse des pratiques et des comportements actuels,

incluant notamment une enquête des préférences révélées, ainsi que des questions destinées à mesurer l'opinion que les ménages ont des services disponibles et sur leurs souhaits d'amélioration.

Relativement peu flexible et nécessitant une grande rigueur dans son administration, cette technique convient assez mal aux projets à petite échelle en milieu rural, où il est de surcroît important d'assurer une participation active de la communauté et d'engager avec elle un processus de dialogue itératif.

Elle est davantage utile pour fournir une aide à la planification au niveau d'une ville ou d'une région, pour établir des priorités d'investissement, ou pour y ajuster « à la marge » l'offre de service pour mieux répondre à la demande. En revanche,

au cas où l'on cherche à mesurer la demande pour un nouveau service qui n'existe pas encore, ou pour un service amélioré dont les caractéristiques seraient très différentes des services existants. Il faut alors se tourner vers une autre méthode : celle de l'évaluation contingente⁷.

Pourvu que l'on prenne soin d'enquêter non seulement les hommes (ou les seuls chefs de ménage) mais aussi les femmes (ou les épouses des chefs de ménage), cette méthode permet de mesurer les divergences de la demande selon le genre, c'est-à-dire les différences entre les préférences, les pratiques, les opinions ou les attitudes des hommes et des femmes. Grâce à certaines techniques de modélisation, on peut aussi grâce à ces enquêtes mesurer l'impact que pourrait avoir sur la demande globale ou sur la demande spécifique des femmes une modification des caractéristiques des services actuellement disponibles, comme le prix de l'eau ou l'espacement des bornes-fontaines⁸. La méthode peut donc fournir également un outil d'aide à la décision en matière de tarification.

Dans les phases de suivi d'évaluation d'un projet, les enquêtes qui permettent d'apprécier l'adéquation du projet aux attentes des usagers et des usagères ne sont pas aussi « lourdes » que celles d'avant-projet. La mesure de la satisfaction des usagers est l'objectif prioritaire de ces enquêtes. Pour ce qui est de l'objectif de mesure des bénéfices apportés par le projet (en termes de prix d'achat et d'efforts consacrés à la collecte de l'eau par exemple), la distinction selon le genre permet de nuancer les résultats et d'orienter la stratégie de gestion du service dans le sens d'une équité optimale.

Genre et traitement statistique des données

La plupart des enquêtes menées dans le secteur AEPA sont dépouillées à l'aide de techniques simples et éprouvées⁹. Toutefois, les variables socio-

⁷ Voir chapitre 5 § 2.4. Les méthodes d'évaluation contingente ».

⁸ Mentionnées dans l'encadré « Modéliser la demande : les techniques disponibles », les modèles développés doivent être calés sur un sous-échantillon aléatoire de l'enquête, puis validés et testés sur un autre sous-échantillon. Évaluer l'impact d'une modification des variables explicatives sur la demande fait appel à la notion d'élasticité (calcul des dérivées du modèle).

Limites et contraintes des enquêtes ménages générales et des préférences révélées

1. Il peut être difficile de définir les « ménages », unités d'enquête, dans certains contextes de « familles élargies » ou lorsque plusieurs familles partagent les mêmes installations (branchements « semi-collectifs », latrines, etc.).
2. Ces enquêtes ne peuvent pas fournir de données sur le consentement à payer ou les préférences des ménages vis-à-vis d'innovations futures (lorsque un service ou un équipement amélioré n'est pas encore disponible, c'est-à-dire en cas de situation dite « contingente »).
3. Étude relativement coûteuse (formation des enquêteurs, pré-enquêtes tests, saisie des questionnaires, traitement et exploitation).
4. L'enquête est un processus de consultation des individus. La collectivité locale ou la communauté en tant que telle n'est pas impliquée dans le processus de décision par cette seule méthode. Celle-ci ne peut se substituer au dialogue avec le niveau de représentation collectif.
5. Les préférences et la demande pour un assainissement amélioré sont plus difficiles à mesurer avec cette méthode.
6. Les variations saisonnières sont difficiles à capter avec ce type d'enquête à passage unique, qui ne fournit qu'un « instantané » des pratiques et des comportements.
7. Les questionnaires d'enquête et leurs résultats sont spécifiques au site enquêté, difficilement transférables à un autre site, même au sein de la même zone ou région.

économiques et démographiques susceptibles d'expliquer la demande dépendant souvent les unes des autres. Il est dès lors très risqué de tirer des conclusions d'une série de croisement deux à deux de ces variables.

Pour reprendre un exemple cité chapitre 3 : mesurée en terme de consentement à payer pour un assainissement amélioré, la demande des femmes est inférieure à celle des hommes. Cependant, la

⁹ Ces techniques incluent : les tris (à plat), les tableaux (ou tris) croisés, les calculs de moyennes de variables numériques (ou quantitatives), la régression linéaire multivariée, le calcul de variance.

Modéliser la demande : les techniques disponibles

Dans l'analyse factorielle, la distinction entre variables actives et passives permet déjà de construire un modèle, voisin de la régression linéaire multiple. L'explication d'une ou d'un ensemble de variables par d'autres peut donc être explorée par les techniques d'analyse des données. Des hypothèses peuvent être formulées. Cependant, on souhaite généralement aller plus loin et mesurer l'effet d'une variable sur la demande ou sur la satisfaction.

Dans le cas d'une variable quantitative à expliquer (par exemple le consentement à payer ou la consommation d'eau), on préfère à la régression linéaire multiple¹¹ la régression sur composantes principales ou, mieux, la régression neuronale et la régression PLS¹².

Dans le cas d'une variable catégorielle à expliquer (par exemple : les préférences, la satisfaction, le choix des modes d'approvisionnement en eau ou d'assainissement), l'outil recommandé est la modélisation MNL¹³ ou l'analyse discriminante. Cette dernière est l'outil privilégié de la segmentation de la demande¹⁴. Elle permet de définir des groupes socio-économiques homogènes (des « segments ») du point de vue de la demande c'est-à-dire des catégories de population ayant des demandes distinctes pour un bien ou un service¹⁵.

¹⁰ Dans cette méthodologie, que permettent les outils logiciels disponibles actuellement, l'analyse factorielle combinée avec les techniques de classification (typologie) est l'outil élémentaire d'analyse. Elle permet de définir des groupes d'individus les plus homogènes possibles vis-à-vis de leurs caractéristiques de base (ce qu'on appelle des « noyaux factuels »). Le tableau croisant une des variables nominales de l'enquête avec la partition en noyaux factuels résume pratiquement tous les tableaux obtenus en croisant cette même variable avec chacune des caractéristiques de base. De plus, certaines interactions indécélabes à partir de ces tableaux binaires peuvent être détectées.

¹¹ Celle-ci impose que les variables explicatives soient indépendantes, c'est-à-dire décorréllées entre elles, ce qui est rarement vérifié, comme nous l'avons mentionné précédemment. L'analyse factorielle peut cependant aider à choisir des variables indépendantes comme régresseurs.

¹² Ou régression aux moindres carrés partiels (« Partial Least Squares »). Voir (Tenenhaus et Morineau - 99).

relation de cause à effet qui semble se dégager de ce simple croisement est trompeuse : comme on l'a montré, les femmes consentent, à revenus égaux, à payer davantage que les hommes.

Si l'on veut pouvoir apprécier l'effet du genre toutes choses égales par ailleurs, la prise en compte simultanée des revenus, mais aussi de nombreuses autres caractéristiques de base des individus ou des ménages, est nécessaire : âge, statut familial (chef de ménage ou non), statut d'occupation, taille, ancienneté, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'éducation, etc.

Ces caractéristiques étant partiellement liées entre elles, l'exploration des données d'enquête et de la façon dont elles se structurent peut difficilement se satisfaire de tris croisés. Les consultations classiques de ces tableaux de tris croisés sont redondantes.

Il est recommandé de recourir aux techniques d'analyse des données (encore appelées analyses descriptives multidimensionnelles)¹⁰.

¹³ Quatre types de modèles MNL (logit multinomiaux) peuvent être distingués. Le premier, appelé « MNL cumulatif », sert à modéliser une variable ordinaire ou ordonnée, par exemple la satisfaction des individus, mesurée sur une échelle à plusieurs degrés (exemple : Très satisfait / Moyennement satisfait / Pas du tout satisfait). Dans l'étude du comportement des consommateurs ou des usagers, un ensemble d'alternatives (effectivement choisies dans le cas d'une enquête sur les préférences révélées, ou bien contingentes lorsque certaines de ces alternatives sont projetées et donc pas encore disponibles) est présenté à un individu et celui-ci choisit celle qu'il préfère ou indique celle qu'il utilise. Dans le modèle dit « MNL conditionnel », le choix est traité comme une fonction des caractéristiques des différentes alternatives. Dans le modèle « MNL généralisé », il est fonction des caractéristiques de l'individu qui fait le choix. Enfin, un modèle « MNL mixte » inclut à la fois les caractéristiques des alternatives et celles des individus. Ce dernier modèle permettra donc d'évaluer l'effet du genre sur la probabilité de choisir tel ou tel mode d'approvisionnement en eau ou d'assainissement en fonction de ses attributs (prix, distance, etc.).

¹⁴ Voir Chapitre 3.

¹⁵ Précisons que l'analyse discriminante neuronale (reposant sur les réseaux de neurones et proposée par certains logiciels d'analyse) permet de dépasser les limites de l'approche statistique et devrait être désormais mobilisée de façon standard.

2.3. Les méthodes d'évaluation participative

Domaines d'application

Les méthodes d'évaluation participative sont le plus souvent utilisées dans le cadre de projets à petite échelle, en particulier en milieu rural ou dans des quartiers urbains défavorisés, lorsque la construction d'une relation et l'élaboration d'un dialogue avec la communauté est un enjeu de première importance.

Les approches participatives permettent en effet de favoriser une circulation de l'information à double sens et peut développer la capacité des membres de la communauté et de la communauté toute entière à s'organiser, à prendre des initiatives, à orienter et à maîtriser son propre développement.

Soulignons que les méthodes relevant de cette approche ne bénéficient sans doute pas, en tant qu'outils spécifiques d'évaluation de la demande, de toute la considération qu'elles méritent auprès des économistes et des ingénieurs. Parce que les chefs de projets ont souvent ce profil professionnel et en ignorent le potentiel, il y a assurément une opportunité pour intégrer plus souvent ces techniques plus à l'amont du cycle des projets, pour les associer à d'autres techniques complémentaires dans les phases de planification et d'étude préalable.

Mise en œuvre

A la différence des méthodes pédagogiques traditionnelles qui s'appuient sur le transfert des connaissances et sur des messages ou des programmes préétablis par des spécialistes extérieurs, les méthodes participatives insistent sur le développement de la capacité des personnes concernées à évaluer, choisir, planifier, créer, organiser et prendre des initiatives.

Ainsi, l'objectif primordial des approches participatives en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement n'est pas simplement d'assurer la durabilité du système en créant des comités de gestion ou en apprenant aux utilisateurs à réparer une pompe. Il consiste plutôt à aider les populations à acquérir les attitudes, les compétences, la confiance en elles et l'esprit d'engagement qui leur permettront de devenir maîtres de leur développement.

Une démarche fondée sur la réciprocité

La démarche participative, quels qu'en soient les outils, suppose un changement radical des relations entre ceux qui jouaient traditionnellement le rôle d'enseignants ou de spécialistes détenant toutes les réponses et ceux qui, en majorité illettrés, se voyaient assigner le rôle passif de bénéficiaires de l'instruction.

Cette approche oblige les agents externes à reconnaître et à respecter le fait que les communautés disposent, elles aussi, de leurs propres savoir-faire et talents, auxquels il faut donner l'occasion de s'exprimer. Ce n'est qu'à cette condition que « les participants » pourront réellement remplir leur rôle de partenaires du développement.

La démarche participative est un processus fondé sur la réciprocité, un partenariat entre l'agent externe et la communauté. Tandis que les méthodes mises en œuvre dans ce cadre aident les membres de la communauté à maîtriser de nouvelles compétences, l'agent externe (le formateur) apprend, grâce à leur utilisation, à mieux connaître l'environnement humain où il doit intervenir.

De trop nombreux responsables de projets éprouvent encore la crainte que l'emploi de méthodes participatives leur fasse perdre le contrôle de la situation, les oblige à abandonner leur propre conception, seule capable de faire avancer les choses. Le passage du statut de spécialiste en position d'autorité à celui de partenaire n'est pas facile pour tout le monde. Cela peut prendre du temps. Cet aspect de la question est exprimé en ces termes : « *La première leçon que nous avons apprise était l'importance de prendre son temps. Cela veut dire qu'il faut avoir la patience de dialoguer et de consulter abondamment. Malheureusement, on définit souvent l'efficacité en terme de temps consacré à une tâche, de sorte que l'on a tendance à penser que la tâche la plus rapidement menée à son terme est la meilleure. Cependant, ce type d'efficacité conduit très souvent à sacrifier le fait d'impliquer personnellement les gens qui sont censés être la cible des efforts de développement* » (J. M. Flavien, directeur de l'Institut international de construction rurale (IIRR) aux Philippines, in Srinivasan - 93).

En matière de démarche participative, et pour peu qu'on l'utilise de façon appropriée, tout outil peut revêtir un caractère participatif. La question clé

qu'il convient de toujours garder à l'esprit est la suivante : ce processus aide-t-il les opérateurs du développement à obtenir les informations nécessaires pour résoudre les problèmes que les communautés ont identifiés, en utilisant des méthodes qui amélioreront la capacité de ces communautés à venir à bout de problèmes similaires à l'avenir ?

Respecter la diversité des situations

La question fondamentale reste celle-ci : « *Est-ce que nous voulons vraiment la participation des communautés et qu'entendons-nous par là ?* » (Melchior - 89).

Les efforts entrepris dans le passé avaient une vision très étroite de la communauté, les considérant comme un tout homogène : « *Parlez au chef de village et vous saurez ce que la communauté veut,*

ce dont elle a besoin et ce qu'elle peut faire ». Or, au sein de chaque communauté, il y a plusieurs groupes - jeunes et vieux, riches et pauvres, hindous et musulmans, hommes, femmes et enfants - qui ont leurs priorités, leurs points faibles et leurs talents. La participation était assimilée à une contribution en main-d'œuvre, en idées (éventuellement) et en matériaux. Elle n'était pas perçue comme le droit, pour les participants, d'exprimer ou non la volonté de s'intégrer au projet, de choisir les équipements, le moment et le lieu des réunions, de désigner les représentants de leur communauté. « *Nombreux sont ceux qui peuvent voir que l'approvisionnement en eau est une tâche de femme, mais il faut déployer bien plus d'efforts pour prouver à tous que la prise de décisions en dehors du logis peut aussi être une tâche de femmes* ».

Dix ans plus tard, la « participation » se résume encore trop souvent au choix d'adhérer ou non à une offre de service (un forage, des bornes-fontaines tous les 200 mètres, des branchements domiciliaires, etc.) et à un modèle de gestion supposé optimal. Il semble cependant que de nombreux projets intègrent désormais la notion d'hétérogénéité des usagers. Une nouvelle génération de programmes de développement voit le jour, plus axés sur la demande, et un élargissement de l'offre technique. Une abondante littérature traite de ce sujet. Sont regroupées et classées ci-dessous les principales « façons de faire » ou recommandations, ainsi que les outils utilisés. Ces derniers sont dérivés de plusieurs méthodes, en particulier les méthodes SARAR¹⁶ et PLA¹⁷ (cf. bibliographie).

A chacune des étapes de la mise en œuvre d'un programme, de la phase préparatoire à son terme, la démarche participative implique que les communautés concernées soient consultées et asso-

Conditions préalables à la mise en œuvre d'une démarche participative

Une fois admise comme base de travail, la mise en œuvre d'une démarche participative suppose un certain nombre de conditions :

- En premier lieu, il est impératif que les intervenants acquièrent de nouvelles compétences liées à l'utilisation des outils participatifs et que les responsables de projets adaptent leur rythme de travail à celui des communautés auprès desquelles ils interviennent.
- Il est également essentiel d'établir entre toutes les personnes concernées des relations de confiance et de respect, ce qui demande temps et créativité. L'esprit d'ouverture et de transparence doit régner, pour encourager les communautés à s'approprier le processus et à en faire une occasion commune d'apprendre (intervenants d'un côté, population de l'autre).
- Les processus participatifs suscitant souvent des changements dans les équipes dirigeantes et dans les institutions en place, il faut veiller à ce que les transitions s'opèrent sans incidents et dans le respect mutuel. Choisir de préférence des dirigeants « charismatiques » capables d'assumer les nouvelles fonctions sans se transformer en bureaucrates ou en techniciens, ou en détruisant le respect dont ils jouissent.
- Le niveau de culture des différentes catégories de population et leur système de valeurs varient d'un lieu à l'autre. Les outils doivent être adaptés à chaque situation et à chaque culture, ce qui requiert une analyse et une approche appropriées.

¹⁶ SARAR : méthodologie participative reposant sur le renforcement des cinq caractéristiques suivantes dans la communauté : respect de soi (self-esteem), forces associatives (associative strengths), ingéniosité (resourcefulness), planification des activités (activity planning) et responsabilité (responsibility).

¹⁷ PLA : Participation Learning and Action. Méthodologie participative s'inspirant des méthodes SARAR et PRA pour améliorer les capacités des agences sectorielles à répondre aux demandes des usagers en matière d'approvisionnement en eau et de services sanitaires, à partir de l'utilisation d'approches participatives intégrant la problématique hommes-femmes et celle de la lutte contre la pauvreté.

Limites et contraintes des méthodes d'évaluation participative

1. Les données obtenues à partir des méthodes d'évaluation participative ne peuvent pas être considérées comme statistiquement représentatives, car elles ne sont pas issues d'un échantillonnage aléatoire ;
2. Généralement considérées comme peu susceptibles de fournir des données sur le consentement à payer des ménages et sur leur comportement face à une amélioration future des services (bien que ce dernier point soit sujet à controverse) ;
3. Il y a peu d'expériences d'utilisation de ces méthodes pour évaluer la demande dans le cadre de projets à grande échelle ou dans des zones urbaines ;
4. Ces méthodes sont souvent appliquées par des spécialistes qui maîtrisent ou comprennent mal toutes les implications techniques, et ceci peut conduire à des résultats biaisés ;
5. La flexibilité de cette approche peut être assimilée à un manque de rigueur ;
6. La nature qualitative des données obtenues peut rendre difficile leur valorisation pour le choix effectif d'une variante du projet, d'un niveau de service particulier.

ciées aux orientations et prises de décision. Deux points dominant : organiser les réunions et instaurer un nouvel équilibre décisionnel :

- l'organisation de réunions est en effet incontournable. Lieux de rencontres et de débats, ces réunions ont pour but de susciter la prise de conscience et la prise en charge de leur devenir par les « participants » ; ici peuvent aussi se révéler les blocages et les conflits à élucider. Préparer ces réunions demande un soin particulier ;

- par ailleurs, pour réaliser les objectifs fixés, la nécessité de créer de nouvelles instances implique souvent un rééquilibrage des pouvoirs en place (au profit des femmes notamment). Seul le consensus, établi grâce au dialogue, rendra l'organisation naissante viable.

Assurer une participation équitable des femmes et des catégories défavorisées de la communauté demande que nombre d'obstacles soient levés et des conditions de fonctionnement communautaires

respectées, pour ce qui concerne notamment l'emploi du temps et la disponibilité des participants ainsi que la participation des femmes à la gestion des équipements.

2.4. Les méthodes d'évaluation contingente : domaines d'application

La méthode d'évaluation contingente (ou CVM) est une technique initialement développée par les économistes de l'environnement pour évaluer la valeur attribuée aux biens publics et aménités environnementales (qualité de l'air, d'un paysage, etc.)¹⁸. Depuis ses balbutiements dans les années 60, la méthode d'évaluation contingente a acquis une crédibilité scientifique attestée par une littérature de plus de 1500 études. Ces presque quarante ans de réflexion ont permis de faire progresser cette méthode au point d'obtenir aujourd'hui des fondements théoriques faisant la quasi-unanimité dans le monde scientifique.

Le terrain d'investigation des chercheurs a cependant été essentiellement composé jusqu'à la fin des années 80 par des enquêtes portant sur des pays industrialisés. Le passage à des études dans les pays en développement, notamment décrit par D. Whittington, initiateur de cette nouvelle vague de recherches, serait même plus facile à mener et donnerait de meilleurs résultats (Whittington - 98). Cependant, bien que les sujets se diversifient dans les pays du Sud, les objectifs des études sont souvent différents de celles menées dans le Nord, et il est donc difficile d'en comparer les résultats.

La plupart des évaluations contingentes effectuées dans les pays en développement sont commandées par des bailleurs de fonds afin d'analyser des demandes en matière d'infrastructure ou pour mesurer les bénéfices de projets d'investissement.

Les enquêtes d'évaluation contingente ont pour objectif d'analyser la demande pour des services améliorés qui n'existent pas encore. Au sens strict,

¹⁸ Une des premières applications de cette méthode concernait un projet de centrale thermique dans un site exceptionnel et touristique de l'Arizona (USA). On a demandé aux visiteurs de la région combien ils seraient prêts à payer pour que l'usine ne soit pas construite et l'on en déduit ainsi la valeur que l'on pouvait attacher à la beauté du paysage.

Limites et contraintes des méthodes d'évaluation contingente

1. Cette technique s'est largement développée dans les pays industrialisés. D'application encore trop récente, elle est encore insuffisamment connue, documentée et maîtrisée par les partenaires locaux.
2. La nature hypothétique (« contingente ») de l'équipement ou du service proposés signifie que le risque est grand, si l'on ne prend pas de précautions (au niveau de l'enquête ou bien en faisant précéder cette dernière par une phase d'opération pilote), d'interroger les enquêtés sur leur demande pour des services dont ils ignorent trop les avantages et inconvénients pour donner des réponses fiables.
3. Etude coûteuse, davantage encore que les enquêtes-ménage générales (formation des enquêteurs, pré-enquêtes tests, saisie des questionnaires, traitement et exploitation).
4. Comme pour les enquêtes-ménage générales, il s'agit d'un processus de consultation des individus. La collectivité locale ou la communauté en tant que telle n'est pas impliquée dans le processus de décision par cette seule méthode. Celle-ci ne peut se substituer au dialogue avec le niveau de représentation collectif.
5. Les questionnaires d'enquêtes et leurs résultats sont spécifiques au site enquêté, difficilement transférables à un autre site, même au sein de la même zone ou région.
6. Le consentement à payer résultant de ces enquêtes ne reflète pas le fait que ce sont normalement les femmes qui sont chargées des tâches de collecte de l'eau et d'assainissement, alors que les hommes ont souvent le contrôle des ressources financières. Dans le cas (fréquent) où le consentement à payer des hommes et des femmes est différent, cette méthode ne permet pas de préjuger de la décision effective qui sera prise par le ménage, à moins peut-être de laisser du temps à l'enquêté pour consulter son épouse (ou réciproquement) avant de répondre.

il s'agit de demander aux populations le montant qu'ils seraient disposés à payer pour bénéficier de ce(s) service(s) (enquêtes dites de « consentement à payer », ou encore de « volonté de payer »). On peut aussi leur proposer différents services alternatifs en décrivant les conditions dans lesquelles ils seraient mis à leur disposition (niveaux de services et prix) et leur demander lequel ils choisiraient ou

de les classer selon l'ordre de leurs préférences (méthode dite de « l'analyse conjointe »).

Les études d'avant-projet imposent parfois d'ajouter cet objectif à celui de l'enquête-ménage générale ou des préférences révélées (étudier les pratiques actuelles). La poursuite simultanée de ces deux objectifs en une seule et unique enquête est délicate. En premier lieu, il peut y avoir une inadéquation entre les améliorations souhaitées par les habitants et celles que les ingénieurs considèrent comme « souhaitables ». De surcroît, les équipements ou services « améliorés » que les ingénieurs jugent a priori faisables et pour lesquels ils souhaitent mesurer la demande comportent le plus souvent une part d'innovation. La demande est alors trop peu « informée » pour être mesurée de façon fiable.

Il est par conséquent recommandé de dissocier les deux types d'enquête et de n'entreprendre celle d'évaluation contingente qu'à partir du moment où l'on est sûr que les avantages et inconvénients des biens ou services proposés et innovants sont suffisamment connus et que ces propositions se fondent sur un diagnostic approfondi des pratiques et souhaits d'améliorations actuels. Cela implique parfois une phase préalable d'information et de sensibilisation, voire même un projet pilote qui servira de test et de démonstration, en particulier dans les projets d'assainissement.

Dans les enquêtes d'évaluation contingente, une approche strictement économétrique ne s'intéresse qu'aux décideurs et privilégie donc les chefs de ménage dans la population à enquêter. Seuls les choix effectifs des ménages importent alors, même si les préférences des femmes diffèrent de celles de leur mari. Dans une approche selon le genre, hommes et femmes doivent être interrogés, de façon à déceler les différences éventuelles de demandes selon le genre.

Les outils statistiques appropriés pour exploiter les données de ces enquêtes et pour déceler les différences de la demande selon le genre ne sont pas différents de ceux décrits précédemment à propos des enquêtes-ménages générales (ou des préférences révélées).

¹⁹ Voir chapitre 5, § 2.2. « Les enquêtes-ménage générales et les enquêtes des préférences révélées ».

3. Impacts attendus de ces méthodes

Destinées à évaluer la demande, ces méthodes sont susceptibles de faire émerger les préférences des femmes, de les porter à la connaissance des décideurs et, *in fine*, d'aider les femmes à « faire entendre leur voix ». En tant que telles, ces méthodes ne sont pas spécifiques à l'approche genre, et

les recommandations que l'on a pu formuler pour leur application dans le cadre de cette approche relèvent surtout du bon sens. Si l'on veut que les femmes s'expriment, il semble naturel de s'assurer par tous les moyens possibles qu'elles pourront participer et s'exprimer (choix des horaires de réunions

TABLEAU 4. Récapitulatif des moyens de lever les obstacles à la participation des femmes

ACTIVITÉS	MÉCANISME MIS EN ŒUVRE
Lancement du projet	Les responsables du programme font comprendre aux dirigeants masculins la nécessaire participation des femmes aux responsabilités collectives ou obtiennent des autorités l'autorisation de mener une enquête sur un échantillon aléatoire de la population.
Information et dialogue	Les programmes s'appuient sur les canaux d'information locaux susceptibles de toucher les femmes. Les enquêtes-ménage n'interrogent pas seulement des hommes mais aussi des femmes. Le choix d'enquêtrices favorise l'expression de ces dernières.
Réunions	Les responsables du programme favorisent la prise de parole par les femmes lors des réunions de projets en : <ul style="list-style-type: none"> - choisissant les meilleurs lieux, dates et horaires pour les réunions ; - informant les femmes de la tenue des réunions et en les y invitant ; - recourant à des animatrices ; - veillant à installer correctement les participants dans l'espace de réunion (de façon par exemple à ce que les femmes ne restent pas à l'arrière) ; - utilisant la langue ou le dialecte local ; - organisant des pauses dans les débats et, le cas échéant, des réunions uniquement avec les femmes.
Prise de décisions	Les programmes permettent aux femmes de participer à la prise de décisions en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - choix des agents (notamment d'entretien) et des mécaniciens ; - choix des membres des comités ; - conception et emplacement des installations ; - modalités de gestion locale.
Représentation	Les femmes désignent elles-mêmes leurs représentantes, sur la base de critères de confiance, de facilité de contacts avec autrui, d'aptitude à diriger et de disponibilité. Les représentantes ont le soutien de leur famille.
Gestion	Les programmes s'appuient sur les tâches et savoir-faire traditionnels pour attribuer de nouveaux rôles aux femmes dans le domaine hydraulique : gestion de l'eau, des déchets et de l'utilisation des terres, entretien et réparation des points d'eau, sensibilisation à l'hygiène, entretien des latrines, gestion des fonds, etc.
Formation	Les femmes sont également formées à des tâches techniques et de gestion. Le recours à des formatrices est préférable pour la formation des femmes. Le personnel et la direction des programmes sont formés à favoriser dans la pratique une participation égale des hommes et des femmes.

ou d'interview, les inclure dans l'échantillon d'enquête, etc.) et d'éviter les situations qui pourraient les amener à se censurer (choix des enquêteurs, de réunions spécifiquement « féminines », etc.). Les recommandations plus techniques s'appuient sur l'état de l'art le plus récent propre aux disciplines des différents spécialistes – ingénieurs, économistes, sociologues, statisticiens – qui doivent travailler ensemble dans le cadre des études d'avant-projet, d'animation ou de suivi-évaluation, en suivant une optique résolument multidisciplinaire.

D'une utilisation relativement nouvelle dans le champ du développement, les outils d'analyse de la demande ouvrent un champ très important

d'innovations aux responsables de programmes de développement. Ceci est particulièrement vrai lorsque l'on cherche à caractériser des méthodes d'approche permettant de respecter les équilibres hommes/femmes et de leur accorder respectivement les rôles et places nécessaires au bon fonctionnement et à la pérennité des services d'AEP.

Les recommandations qui suivent ne constituent pas une méthode (qui reste à développer et rendre effective), mais le début d'une recherche d'efficacité et de respect des communautés dans lesquelles s'inscrivent les programmes et projets d'équipements en eau potable.

4. Bibliographie du chapitre 5

(Burtschy B. et al. - 94)

Burtschy B. et al., *Traitements statistiques des enquêtes*. Grangé D. et Lebart L. Ed.. Dunod. Paris. 1994.

(Coquery-Vidrovitch - 94)

Coquery-Vidrovitch C., *Femmes africaines : Histoire et développement*, in "Questions de développement : nouvelles approches et enjeux". L'Harmattan, 1994.

Lebart L., Morineau A. et Piron M., *Statistique exploratoire multidimensionnelle*. Dunod Paris. 1995.

(Garn - 98)

Garn M., *Managing Water as an Economic Good. The Transition from Supply-Oriented to Demand-Responsive Services*, in "Community Water Supply and Sanitation. Conference Proceedings", may 5-8 1998, UNDP-World Bank Water and Sanitation Program, Washington DC.

(MacGranahan G. et al. - 97)

MacGranahan G., Leitmann J. et Surjadi C., *Understanding Environmental Problems in Disad-*

vantaged Neighborhoods : Broad Spectrum Surveys, Participatory Appraisal and Contingent Valuation, Stockholm Environment Institute en collaboration avec SIDA, 1997.

(Sara et Katz - 98)

Sara J. and Katz T., *Making Rural Water Supply Sustainable: Report on the Impact of Project Rules*, UNDP-World Bank Water and Sanitation Program, Washington DC, 1998.

Tenenhaus M. et Morineau A., *Les méthodes PLS - Symposium International PLS'99*, CISIA - CERESTA, Paris, 1999.

(Water Demand Research Team - 93)

The World Bank Water Demand Research Team, *The Demand for Water In Rural Areas : Determinants and Policy Implications*, in "The World Bank Research Observer", vol.8, n° 1, p. 47-70, 1993.

(Whittington - 98)

Whittington D., *Administering Contingent Valuation Surveys in Developing Countries*, in "World Development", vol. 26, n° 1, p. 21-30, 1998.

6. Recommandations MAE/AFD

Ces recommandations ont été formulées par le ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de développement.

Pour que les opérations dans le secteur de l'hydraulique soient garanties d'un développement durable, la participation de tous les intéressés à leur mise en place doit être favorisée.

L'une des orientations stratégiques du rapport Zeller sur l'Environnement, le développement durable et l'aide internationale recommande spécifiquement, pour ce qui est du renforcement des capacités des Etats et de l'association des populations à la conception des programmes visant au développement durable, de « *veiller [corollairement] à l'appropriation des projets par les populations, notamment en utilisant le vecteur des collectivités, en faisant participer ces populations à la stratégie, à la programmation, à la mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation des projets* ».

Les femmes ont été longtemps insuffisamment impliquées dans les opérations de développement, tout comme les autres catégories de populations marginalisées, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. Elles bénéficieront des recommandations suivantes, qui devraient conduire à une meilleure prise en compte du genre dans les politiques et les opérations dans le domaine de l'hydraulique.

La coopération française s'engage à :

1. Inclure la thématique du genre :

- dans l'appui institutionnel aux politiques sectorielles de l'hydraulique des pays partenaires ;
- dans ses propres orientations stratégiques, tout en participant à la coordination entre les bailleurs de fonds.

2. Favoriser la participation des femmes à la définition et à la mise en œuvre des politiques connexes qui concourent à la durabilité des opérations dans le domaine de l'hydraulique, notamment dans le cadre :

- du développement local et de la décentralisation, afin qu'elle soient des acteurs véritables de la démocratie locale. A cette fin, il s'agit notamment de renforcer la solidarité et la structuration des populations au niveau communautaire, qu'il s'agisse des femmes et des catégories défavorisées ;
- de l'éducation et de l'alphabétisation pour contribuer à lever les obstacles d'ordre social, culturel, politique et économique qui s'opposent à l'accès au savoir. L'accès inégal à l'éducation est en effet un frein majeur au développement et au renforcement de leurs capacités et de leur pouvoir ;
- de la santé dans le but de lutter contre les maladies hydriques, de contribuer à prendre en compte

²⁰ Rapport d'étape du groupe de travail interministériel « Environnement, développement durable et aide internationale », CICID, Relevé de conclusions, mai-juin 2001

les exigences en matière d'assainissement, et de manière générale à renforcer la sensibilisation des populations en matière de santé.

3. Baser l'analyse de genre sur une méthodologie fondée sur la demande, ce qui implique :

– d'utiliser, parmi les méthodes disponibles (enquêtes ménage, méthodes d'évaluation participative, méthodes d'évaluation contingente), celles qui s'avèrent les plus pertinentes pour analyser les relations hommes-femmes et leur impact potentiel sur les projets envisagés en fonction des contextes ;

– d'accorder plus de poids aux études préliminaires (temps, ressources humaines, financières, techniques) afin de tenir compte du contexte social, politique et culturel local et des demandes individuelles (enquêtes auprès des ménages) dans le dimensionnement des projets, soit dans la phase de faisabilité, soit dans le cadre de programmes ou de processus ;

– d'encourager la mise en place d'équipes pluridis-

ciplinaires (ingénieurs, économistes et sociologues) capables de développer une capacité d'analyse fine des contextes dans lesquels s'inscrivent les opérations et pour procéder à des études différenciées selon le genre ;

– de favoriser l'émergence des demandes locales en apportant aux collectivités les moyens nécessaires (développement de capacités en matière d'enquêtes, mise à disposition de données socio-démographiques, économiques, techniques et topographiques ; appui à l'élaboration des demandes par les directions techniques régionales) ;

– de soutenir la représentation des femmes à tous les niveaux de décision ou de gestion ;

– de s'assurer que l'information sur les opérations proposées est également diffusée auprès des catégories de population intéressées ;

– de mettre en place des processus de suivi-évaluation permettant de s'assurer de l'équité dans le bénéfice des opérations, garante de leur réussite et de leur durabilité.
